

PECHES ET OCEANS CANADA  
(Région du Québec)

Pierre BELAND, président  
Daniel LE SAUTEUR, directeur gestion des Océans  
Guy CANTIN, chargé de projet  
Pierre GAUTHIER, biologiste  
Jean MORISSET, biologiste

Consultation publique

Projet: Zone de protection marine, Estuaire du Saint-Laurent

Forestville, le 24 novembre 2004

Développement économique et touristique

Danube Bleu - Econo Lodge  
Forestville

CG041124.A

Carole Gélinas, s.o.  
Le 24 novembre 2004.

Personnes-ressources:

Perry BEAUDOIN  
Michel LEBLANC

Participants:

Dany ZBINDEN  
Annick BOURGET  
Lucie ROY  
Léna ST-PIERRE  
Yvon BELANGER  
Claudette VILLENEUVE  
Jean-Philippe TREMBLAY  
Pierre LEONARD  
Dany GAGNON  
Patrice CORBEIL

TABLE DES MATIERES

PAGE

REPRESENTATIONS ..... 3

L'an deux mille quatre (2004), ce vingt-quatrième (24<sup>e</sup>) jour  
du mois de novembre;

PRESENTATION DU PROJET DE ZONE DE PROTECTION MARINE ESTUAIRE  
5 DU SAINT-LAURENT PAR M. PIERRE BELAND (Voir notes du 28  
octobre 2004, Rimouski)

M. PIERRE BELAND:

Je demanderais aux participants de se présenter,  
10 non seulement de nous dire qui vous êtes mais aussi  
l'organisme que vous représentez et peut-être vos  
intérêts particuliers dans le cadre de cette  
consultation.

Je vais commencer par vous, madame Villeneuve.  
15 MME CLAUDETTE VILLENEUVE, présidente, Conseil régional de  
l'environnement de la Côte-Nord:

Alors, bonjour, mon nom est Claudette Villeneuve,  
je viens au nom du Conseil régional de l'environnement  
de la Côte-Nord, un organisme qui oeuvre sur tout le  
20 territoire de Tadoussac à Blanc-Sablon.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Monsieur Bélanger. Vous allez m'excuser, parce qu'il y a des noms que je ne vois pas très bien et puis aussi il y a des invités qui ne sont pas venus, alors, ça peut être un petit peu compliqué. Monsieur Bélanger.

5 M. YVON BELANGER, propriétaire et capitaine Croisière du Grand Héron:

Oui, je m'appelle Yvon Bélanger; je représente les Croisières du Grand Héron, je suis capitaine actionnaire des Croisières du Grand Héron.

10 M. PIERRE BELAND:

A Rivière Portneuf?

M. YVON BELANGER:

A Rivière Portneuf, oui, qu'on appelle maintenant Portneuf-sur-Mer.

15 M. PIERRE BELAND:

C'est joli.

M. YVON BELANGER:

Ça fait longtemps que ce nom-là posait des ambiguïtés; les gens nous appelaient en pensant qu'ils  
20 étaient rendus alors qu'ils étaient à Portneuf près de Québec.

M. PIERRE BELAND:

Effectivement, et les baleines se faisaient

de plus en plus rares. Merci, monsieur Bélanger.

Madame St-Pierre.

MME LENA ST-PIERRE, directrice générale, SADC Haute Côte-Nord:

5                   Bonjour, effectivement, mon nom c'est Léna St-Pierre, directrice pour la SADC de la Haute Côte-Nord. SADC, s'il y en a qui sont moins familiers, ça veut dire Société d'aide au développement de la collectivité. On couvre le territoire de Tadoussac à Colombier; on est  
10                   impliqués dans le comité côtier ici en Haute Côte-Nord à titre de soutien administratif et aussi soutien au projet de développement.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

15                   Madame Roy.

MME LUCIE ROY, agente de développement rural, CLD de la Haute Côte-Nord:

                  Moi, je suis Lucie Roy, je suis agent de développement rural pour le Centre local de  
20                   développement de la Haute Côte-Nord. On couvre le même territoire que la SADC, de Tadoussac à Colombier, et nous aussi on est impliqués au niveau du comité côtier, de la rivière des Escoumins à Betsiamites; donc, notre intérêt est

important pour ça.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Monsieur Zbinden.

5 M. DANY ZBINDEN, directeur, Mériscope et Université de Bâle:

Bonjour, mon nom, c'est Dany Zbinden, je suis biologiste d'origine suisse, venu au Québec voilà onze (11) ans pour m'impliquer au niveau de la recherche des mammifères marins.

10 Ça fait quatre (4) ans que je suis directeur du Centre Mériscope, une petite base de recherche à Portneuf-sur-Mer qu'on a montée en collaboration avec la municipalité, une université en Suisse puis les Croisières du Grand Héron. Et je représente le Centre  
15 Mériscope dans cette réunion.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Monsieur Gagnon.

M. DANY GAGNON, responsable de l'aménagement du  
20 territoire, municipalité Les Escoumins:

Bonjour, je suis Dany Gagnon, de la municipalité Les Escoumins, je suis responsable de l'aménagement du territoire à la Municipalité. Nous, c'est certain que les ressources fauniques

et le fleuve font partie intégrante du développement de la municipalité, donc, est là notre intérêt dans la consultation.

M. PIERRE BELAND:

5                   Merci.

                  Monsieur Léonard, re-bienvenue.

M. PIERRE LEONARD, coordonnateur de pêche pour Essipit:

                  Bonjour, Pierre Léonard, je représente la communauté Inuit d'Essipit pour Les Croisières Essipit.

10                  Puis une petite pensée pour la baleine bleue qui a été retrouvée échouée lundi matin sur une plage à Moisie.

M. PIERRE BELAND:

                  Merci.

                  Monsieur Tremblay.

15 M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY, chargé de projet, Comité ZIP Rive-Nord:

                  Jean-Philippe Tremblay, je représente le comité ZIP de la Rive-Nord de l'estuaire, je suis biologiste chargé de projet. Puis nous, on oeuvre pour la  
20                  conservation et réhabilitation du fleuve, c'est-à-dire du territoire de Tadoussac à Pointe-des-Monts.

M. PIERRE BELAND:

                  Merci.

Madame Bourget.

MME ANNICK BOURGET, agente de développement touristique,  
municipalité de Forestville:

5 Bonjour, je m'appelle Annick Bourget, je  
représente la ville de Forestville et je suis agente de  
développement touristique.

M. PIERRE BELAND:

10 Merci. Je vois... êtes-vous parmi nos invités ou  
membres du public? Bienvenue. Je demanderais  
maintenant à nos personnes-ressources du Ministère de se  
présenter également.

MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR DE LA GESTION DES OCEANS PAR M.  
DANIEL LE SAUTEUR (Voir notes du 28 octobre 2004, Rimouski)

15

M. PIERRE BELAND:

20 Merci, monsieur Le Sauter. Je souhaite la  
bienvenue à monsieur Corbeil et je lui demanderais de  
faire, comme tout le monde a fait, de vous présenter et  
nous dire qui vous êtes et pour qui vous travaillez et  
quel est votre intérêt particulier dans cette  
consultation.

M. PATRICE CORBEIL, directeur, Centre d'interprétation des mammifères marins:

Alors, bonjour à tous. Donc, excusez-moi pour le petit retard. Je représente aujourd'hui le Centre  
5 d'interprétation des mammifères marins de Tadoussac qui est géré par le GREMM, Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins.

Alors, évidemment, notre mission première à nous, c'est de faire de la recherche, de faire de l'éducation  
10 et de la sensibilisation sur les mammifères marins, alors, c'est évident que la ZPM est bienvenue pour nous et on suit le dossier depuis le tout début et aujourd'hui, bien, je vais tenter d'apporter ma contribution pour améliorer les mesures qui sont mises  
15 de l'avant. Bonjour à tous.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Corbeil. Effectivement, aujourd'hui, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, ce que nous allons faire essentiellement c'est d'examiner  
20 ce cahier qui nomme et décrit chacune des mesures, mais auparavant, je demanderais peut-être à monsieur Cantin de nous faire une présentation pour mettre tout cela en contexte,

quel est le projet exactement et comment il s'encadre dans la politique du Ministère.

PRESENTATION DU PROJET DE LA ZPM PAR M. GUY CANTIN (Voir  
5 notes du 28 octobre 2004, Rimouski)

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Cantin. Toutes les mesures  
proposées sont dans ce cahier d'information, il y en a  
10 trente-sept (37) en tout et je demanderais à monsieur  
Morisset de nous faire un petit tableau rapide.

Avez-vous des questions sur la présentation de  
monsieur Cantin? Ça va?

Monsieur Morisset, pouvez-vous nous brosser un  
15 tableau de la façon dont les mesures sont organisées  
dans ce cahier?

PRESENTATION DES MESURES ET DU CAHIER D'INFORMATION PAR M.  
JEAN MORISSET (Voir notes du 28 octobre 2004, Rimouski)

20

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Morisset. Alors, c'est ça, la  
façon de procéder est très simple, sous chacun

des objectifs, il y a plusieurs mesures et nous allons les examiner, mais je vais quand même prioriser certains objectifs et certaines mesures en fonction du thème de la table d'aujourd'hui et ce que je vous propose c'est  
5 que nous examinions... Vous allez recevoir une petite feuille comme celle-ci; vous l'avez déjà?

Alors, sur cette feuille, parmi les trente-sept (37) mesures, on en a priorisé un certain nombre, on va voir celles-ci en priorité et par la suite, si on a  
10 encore du temps d'ici cinq heures (5 h 00), on examinera les autres mesures pour s'assurer qu'elles sont bien comprises et peut-être que vous auriez aussi des commentaires à exprimer.

Alors, sous chacun des objectifs, objectifs A, B  
15 et D. Alors, le tableau ici monte que sous l'objectif A, "*Protéger les mammifères marin*", on va examiner les mesures réglementaires A1.1 et ainsi de suite.

J'ai oublié de dire ce matin aussi qu'à la fin de l'avant-midi ainsi qu'à la fin de l'après-midi je vais  
20 réserver une période de temps pour des questions qui viendraient de personnes de public qui sont assises derrière, mais pas à ces

tables. Ça va?

Madame Roy, est-ce que la pause-café était prévue pour dix heures (10 h 00)? Oui, le café est là.

Alors, ce que je propose, c'est que plutôt que de  
5 commencer à examiner ça, ça va être difficile d'arrêter,  
des fois, c'est assez animé comme débat, je propose  
qu'on prenne le café maintenant et qu'on se retrouve  
dans dix (10) minutes, ça va vous permettre de vous  
déliier les jambes. Alors, dans dix (10) minutes on se  
10 rassoit et on commence avec la mesure A1.1.

Et si, dans votre esprit à vous, il y a une mesure  
qui paraît importante et qui n'apparaît pas sur cette  
liste, faites-le-moi savoir, on va l'inscrire pour être  
certain de ne pas l'oublier. Merci et à tantôt.

15

SUSPENSION

M. PIERRE BELAND:

Nous allons reprendre la séance et débiter  
20 l'examen des mesures dans le cahier.

Une dernière petite annonce aussi, il y aura une  
période réservée pour les cellulaires de midi

(12 h 00) à treize heures quinze (13 h 15) et après cinq heures (5 h 00), toute la soirée.

Je débute donc tel qu'annoncé à moins que l'un d'entre vous, l'un ou l'une d'entre vous veuille ajouter  
5 une mesure sur la liste de celles que nous regarderons en priorité.

Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

C'est pas tant une mesure, c'est parce qu'on va  
10 parler de mesures réglementaires et puis on a parlé qu'il y avait dix-sept (17) agents de protection au niveau de la Côte-Nord.

M. PIERRE BELAND:

Qu'il y avait, pardon?

15 M. PIERRE LEONARD:

Il y a dix-sept (17) agents de protection au niveau de la Côte-Nord.

M. PIERRE BELAND:

Dix-sept (17) agents de protection?

20 M. PIERRE LEONARD:

Oui.

M. PIERRE BELAND:

Sur la Côte-Nord, agent des pêches?

M. PIERRE LEONARD:

25 Des agents des pêches.

M. PIERRE BELAND:

Du ministère Pêches et Océans Canada?

M. PIERRE LEONARD:

Exact.

5 M. PIERRE BELAND:

O.K.

M. PIERRE LEONARD:

Là-dessus, il y a la section bureaucrate; des gens  
sur le terrain il n'y en a pas beaucoup. Je pense qu'on  
10 parlait en début de présentation qu'on créerait peu  
d'emploi par rapport à l'établissement d'une ZPM.

Comme recommandation première, je pense qu'au  
niveau des agents de protection, il faudrait qu'il y ait  
une augmentation d'effectifs, puis je voudrais en faire  
15 une recommandation.

M. PIERRE BELAND:

Vous en faites une recommandation; est-ce que vous  
voulez commenter, monsieur Le Sauter?

M. DANIEL LE SAUTEUR, directeur gestion des Océans et de  
20 l'habitat:

Très bonne, excellente recommandation, c'est-à-  
dire on ne peut pas être plus - comment dirais-je? -  
positif en termes d'effectifs requis. A savoir si ces  
effectifs-là vont effectivement nous

être alloués, c'est une autre paire de manches. Là, c'est une question d'exercice financier, budgétaire.

M. PIERRE BELAND:

5 Monsieur Leblanc, est-ce que c'est votre bureau, ça, la protection?

M. MICHEL LEBLANC, chef conservation et protection, secteur Côte-Nord, Pêches et Océans Canada:

Oui, si je pouvais ajouter un commentaire?

M. PIERRE BELAND:

10 Absolument.

M. MICHEL LEBLANC:

15 Le directeur régional est venu à Sept-Iles la semaine passée, monsieur Jean-Guy Beaudoin, et je lui ai effectivement posé la question. Présentement, il y a une revue de programme au niveau de la gestion des pêches ainsi que notre mandat de la conservation et protection, la question a été posée.

20 Nos rôles, nos responsabilités vont probablement changer avec qu'est-ce qui s'en vient, la *Loi sur les Océans*, qui est effective depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997). Effectivement, c'est un sujet assez préoccupant pour la protection, on a un mandat qui est clair,

c'est de protéger la ressource; la ZPM aussi, ça, ça va ajouter à nos fonctions.

Il y a une commande qui a été placée, augmenter nos effectifs, mais comme monsieur Le Sauter disait il y a des choses qu'on ne contrôle pas là-dedans, puis  
5 c'est sûr on est dix-sept (17), on aimerait être vingt-cinq (25), on aimerait être quarante (40), mais là, il y a des choses qu'on contrôle pas nécessairement, mais la commande est placée, on est conscients de ça, en  
10 espérant que les effectifs augmentent.

Monsieur Léonard, vous avez touché un très beau point; des interventions comme ça, j'apprécie ça énormément, prêcher pour notre paroisse, c'est bien correct, mais en gros c'est ça, on a placé une commande  
15 d'augmenter nos effectifs.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Monsieur Léonard, évidemment, votre recommandation vise justement à s'assurer que le Ministère sera à même  
20 de pouvoir faire respecter les nouveaux règlements éventuellement adoptés.

M. PIERRE LEONARD:

C'est tout simplement pour être conséquent avec les mesures qu'on veut appliquer dans le

secteur.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Autre commentaire général ou demande d'ajout à la  
5 liste? Sinon... monsieur Cantin?

M. GUY CANTIN, biologiste, zones de protection marines:

Seulement ajouter, c'est évident qu'on parle de  
hausser le niveau de protection et, comme vous dites, si  
on veut être conséquent, il faut hausser le niveau de  
10 surveillance, ça va ensemble; il est évident qu'il y a  
un besoin à ce niveau-là.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Alors, mesure A1.1, qui est une mesure de type  
15 réglementaire sous l'objectif A, "*Protéger les  
mammifères marins*". Comme l'a fait remarquer monsieur  
Morisset, pour chacun des objectifs il y a toujours un  
principe général et un certain nombre de menaces qui  
sont identifiées et chacune des mesures vise à contrer  
20 les menaces.

Ici, le principe général qui ressemble en fait  
toujours pour chacun des objectifs à ce qui est écrit  
dans le règlement ou la *Loi sur la protection de  
l'habitat du poisson*:

25 "*Ne pas perturber, endommager,*

*détruire ou capturer..."*

... ici c'est mammifères marins vivants. Première  
menace: "*Collisions avec des embarcations ou des  
navires pouvant entraîner la mort ou blesser*", on sait  
5 qu'il y a un lien assez étroit entre la vitesse de  
déplacement des embarcations et le risque de collision.

Et la première mesure A1.1 vise à adopter, pour  
l'ensemble de la ZPM et pour toutes les embarcations,  
10 qu'elles soient petites, grandes, qu'elles le fassent  
pour des raisons de traverse ou de transport de  
marchandise ou autres, d'adopter une réglementation  
visant une vitesse maximale des bateaux.

Si on lit la mesure, il n'y a pas de chiffre qui  
15 est inscrit parce qu'évidemment, comme toutes les  
mesures qui sont dans ce cahier, ce sont des  
propositions, ces mesures sont soumises à votre examen,  
et leur adoption et leur libellé éventuel dépendra de la  
suite de cette consultation et des examens qu'en feront  
20 l'équipe de consultation.

Quelqu'un a-t-il une question sur l'opportunité  
d'adopter une réglementation pour limiter la vitesse des  
bateaux dans la ZPM?

Madame Roy?

MME LUCIE ROY:

Oui, moi, je veux savoir au niveau de la réglementation pour la vitesse, est-ce qu'on peut appliquer les règles du parc marin maintenant ou la même  
5 chose? Parce que je sais que quand on approche les baleines, avec les croisières, il y a une vitesse, là, est-ce que ça peut être le même...?

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

10 M. GUY CANTIN:

On va voir un peu plus loin qu'il y a des mesures qui visent des activités d'observation de façon spécifique, mais ici on parle plus de navires en transit, donc une limite pour l'ensemble de la zone qui  
15 s'applique à tous, c'est ce qui est visé, puis il y aura des considérations particulières pour... lorsqu'on fait l'approche des baleines.

M. PIERRE BELAND:

Donc, ça s'appliquerait au touriste de Laval qui  
20 arrive avec son bateau-cigare, ça s'appliquerait au cargo qui arrive de Pologne avec un chargement de je ne sais trop quoi, ça s'appliquerait aux traversiers, ça s'appliquerait

aussi évidemment aux embarcations d'observation de  
baleines et de plaisance parce que s'il y a une vitesse  
maximale, il faut qu'elle s'applique à toutes, y compris  
les motos marines, tout ce qui bouge sur l'eau, sauf les  
5 êtres naturels que nous ne sommes pas.

Monsieur Corbeil.

M. PATRICE CORBEIL:

Alors, un peu dans le même sens que madame Roy, et  
même s'il n'y a aucune vitesse de proposée, je ne sais  
10 pas si on peut en proposer ou on peut lancer des pistes?

M. PIERRE BELAND:

Absolument.

M. PATRICE CORBEIL:

Alors, dans le parc marin, c'est une vitesse de  
15 vingt-cinq (25) noeuds pour l'ensemble des embarcations.  
Nous, ça nous apparaît... il faudrait même diminuer  
cette vitesse-là environ à vingt (20) noeuds pour  
l'ensemble - et évidemment dans le parc - mais c'est pas  
l'objet ici aujourd'hui, mais pour la ZPM diminuer à  
20 vingt (20) noeuds et avoir une attention particulière  
sur les cargos, sur les paquebots.

C'est complexe comme dossier mais les

collisions avec les animaux arrivent souvent avec ces grandes embarcations-là et sont souvent mortelles pour les grandes baleines, les grands rorquals, dont, évidemment, le rorqual bleu. Alors, c'est cela.

5 Et peut-être une attention particulière aussi sur les traversiers. Notre société veut aller de plus en plus vite, alors, on veut traverser d'une rive à l'autre assez rapidement, donc, il faut évidemment inclure les traversiers qui sont concernés dans la zone, la ZPM  
10 visée.

M. PIERRE BELAND:

J'aurais deux questions pour vous, monsieur Corbeil: Pourquoi vingt (20) noeuds plutôt que vingt-cinq (25), et la deuxième, c'est... bien, je reviendrai  
15 avec la deuxième après.

M. PATRICE CORBEIL:

Simplement, c'est difficile, ça aurait pu être plus quinze (15) ou trente (30); l'expérience dans la zone du parc marin à vingt-cinq (25) noeuds, c'est assez  
20 rapide et il y a encore des dangers de collision avec des espèces parce que l'observation se fait particulièrement sur la rive nord puis les bateaux se déplacent assez rapidement, alors, dans un secteur partout où l'on

se retrouve dans la ZPM et dans le parc, ce sont des secteurs où il y a danger de collision avec des espèces qui sont imprévisibles comme le petit rorqual, donc, nous, on favorise une baisse de vitesse par expérience  
5 d'avoir vu vingt-cinq (25) noeuds à quoi ça correspond.

Deuxième question?

M. PIERRE BELAND:

Merci. Non, ma seconde question, c'était de savoir si vous étiez - évidemment, vous l'êtes - au  
10 courant que le traversier qui fait en ce moment Rimouski-Forestville roule à peu près à trente (30) noeuds, je crois?

M. PATRICE CORBEIL:

C'est ça.

15 M. PIERRE BELAND:

Et ça ne vous inquiète pas que si une mesure comme ça était adoptée ça limiterait, disons, le potentiel concurrentiel peut-être du traversier?

M. PATRICE CORBEIL:

20 Peut-être, mais pour la conservation et la protection des baleines, il y a peut-être des zones ou des secteurs où il devrait diminuer. Par exemple, si on dit que les animaux, malgré que Forestville et Rimouski et même de l'autre côté,

il y a du rorqual bleu puis il y a beaucoup de baleines dans tout son parcours, alors, je crois qu'il faut diminuer la vitesse pour éviter des collisions, ou avoir d'autres mesures qui permettent de bien voir qu'il n'y ait pas de baleine devant l'embarcation et que l'embarcation fasse des détours s'il y a lieu. Alors, oui, ça nous inquiète.

M. PIERRE BELAND:

Autres commentaires sur le sujet? Je pense que monsieur Cantin a des informations sur justement le lien entre la vitesse des navires et le risque de collision.

Allez-y, monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, il existe un certain nombre de données, à la fois dans la considération qu'on va devoir prendre pour une décision d'une limite de vitesse, il faut à la fois tenir compte des connaissances scientifiques et aussi des impacts sur les usagers. Donc, tous ces éléments-là devront être pris en considération.

Maintenant, pour ce qui est de la documentation scientifique, évidemment ici on n'a

que la pointe de l'iceberg parce que plusieurs des cas de collision sont non rapportés; pas nécessairement par une mauvaise volonté, mais plutôt parce que souvent les grands navires, l'impact est même pas ressenti par l'équipage, puis bon, la baleine peut être retrouvée plus tard puis on n'identifie pas nécessairement la cause de mortalité.

Donc, bon, pour ce qui est des données fragmentaires, le parc marin a rapporté vingt-deux (22) cas de collision entre dix-neuf cent quatre-vingt-douze (1992) et deux mille (2000) dans le secteur du parc marin. Sur la côte Est des Etats-Unis, on parlait de trente-trois pour cent (33%) des mortalités de rorquals communs échoués étaient associées à des collisions avec des navires.

Les espèces qui sont le plus à risque sont le rorqual commun, baleine noire, rorqual à bosse, puis on sait que dans les individus identifiés, les rorquals bleus identifiés dans le golfe et l'estuaire, seize pour cent (16%) des individus portent des marques laissées suite à des collisions avec des navires. Ça, c'est les animaux qui ont survécu, évidemment.

Lorsqu'on parle de collision, on parle

évidemment du type d'embarcation qui peut influencer la gravité de la collision, l'intensité du trafic, les zones, les comportements des mammifères marins, les zones de concentration et, évidemment, l'élément le plus important, c'est la vitesse.

Maintenant, en deux mille un (2001) il y a une vaste étude qui a été menée, qui a été publiée dans le journal *Marine Mammal*, qui est un journal reconnu à travers le monde, qui fait un état, qui dresse un portrait de données qui ont été récoltées à partir de l'ensemble de cas dans le monde, de base de données, donc, une très, très vaste étude, qui met en relation les types d'embarcations, la vitesse des navires, les espèces impliquées dans les collisions, et cet exercice-là a donné un ensemble de statistiques.

Évidemment, ça, ça représente des cas rapportés et non pas, comme je disais, le reste de l'iceberg, donc, on a ici une image de la pointe; et ce que ça donne c'est que les navires qui sont le plus souvent impliqués dans des collisions mortelles ou des blessures graves, sont habituellement des navires, comme monsieur Corbeil en faisait mention, de relativement grande taille,

quatre-vingts (80) mètres et plus.

Ici, nous avons un graphique qui met en relation le nombre, c'est un nombre relatif, là, c'est pas un nombre absolu, donc, tiré de l'étude dont je faisais  
5 mention et donc, en relation, le nombre relatif de collisions versus la vitesse des navires, et ce qu'on se rend compte c'est que sous les dix (10) noeuds, il n'y a pas vraiment de problèmes, c'est-à-dire qu'on a aucun cas de mortalité et que des blessures mineures.

10 Par contre, le problème commence à s'accroître autour de quatorze (14) noeuds où là vraiment le niveau de mortalités et de blessures graves augmente sensiblement. Et plus la vitesse augmente, plus évidemment le risque de collision augmente  
15 conséquemment.

Donc, c'est ça, c'est ce qui laisse entendre, ceci n'est pas nécessairement ce qu'on vise, mais ce sont des faits et évidemment à quatorze (14) noeuds ça commence à être problématique, on comprendra qu'à trente (30)  
20 noeuds, à quarante (40) noeuds, à soixante (60) noeuds, le risque augmente en conséquence.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Cantin. Il s'agit,

effectivement, d'une mesure qui a un aspect préventif  
aussi, on sait que la tendance pour les traversiers dans  
le monde entier est à une augmentation de la vitesse.  
En méditerranée, il y a de plus en plus de problèmes  
5 avec des traversiers qui vont au-delà de quarante (40)  
noeuds.

Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

10 Pour avoir siégé à l'établissement de la  
réglementation dans le parc marin, la vitesse de vingt-  
cinq (25) noeuds avait pas été fixée de façon aléatoire.

A l'époque, on s'était penchés là-dessus pour les  
petites embarcations, type Zodiac, il y a une certaine  
vitesse à partir de laquelle le bateau déjauge. Puis on  
15 avait fixé vingt-cinq (25) noeuds parce que c'était  
confortable pour déjauger, même si les petits bateaux  
étaient chargés - c'est juste une parenthèse.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Léonard.

20 A Québec, nous rencontrons les représentants du  
milieu du transport maritime, cargos et tout, qui eux  
aussi ont des exigences qui sont d'ordre

économique évidemment et qui touchent aussi au temps de résidence dans la zone, plus ils vont lentement, plus ils vont rester longtemps dans la zone et plus le bruit va avoir un impact.

5                   Donc, il y a plusieurs éléments qu'il faut considérer dans l'établissement d'une vitesse maximale. Le risque pour les baleines... les gens ont proposé aussi parfois de déterminer certains corridors.

10                   Par contre, le corridor qui est avantageux pour une espèce peut être désavantageux pour une autre, donc, il y a beaucoup d'éléments qui doivent être pris en considération avant d'arriver à un chiffre dont ce que vous venez de mentionner, monsieur Léonard.

                  Monsieur Cantin.

15   M. GUY CANTIN:

                  Oui, c'est ça, au minimum, D ici, c'est... je pense qu'on en faisait mention, c'est avant tout au minimum de mettre un plafond, c'est-à-dire d'une façon préventive. Les mesures de gestion qu'on met de l'avant  
20                   sont mises de l'avant pour adresser les problèmes actuels mais aussi en fonction de ce qui pourrait... de façon préventive.

Donc, si on mettait... actuellement, il n'y a aucune mesure, il n'y a aucun plafond de vitesse. Si dans dix (10), vingt (20), trente (30) ans il y avait des navires très, très, très rapides qui voyageaient dans le Saint-Laurent il n'y aurait aucune raison de limiter la vitesse.

Donc, nous, l'idée derrière ça, c'est avant tout mettre un plafond. Est-ce que ça sera de réduire les vitesses, bien ça, c'est encore à explorer.

Comme disait Monsieur le Président, il y a des exemples dans le monde où... si on prend... on va prendre un exemple qui est assez près de nous dans la Baie de Fundy, où on a dévié le trafic maritime pour éviter des collisions avec les baleines noires, et qui est la cause principale de mortalité de cette espèce, et en déviant le trafic de huit (8) milles marins, on a réduit le risque de collision de quatre-vingts pour cents (80%). Donc, ici on a un exemple de mesure très efficace sans réduction de vitesse qui a conduit à une baisse substantielle du risque.

Donc, tout ça est à explorer, mais je pense que l'idée d'un plafond au minimum, ça, ça devrait être maintenu. Quel sera ce plafond, c'est aussi

à déterminer.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Madame St-Pierre.

5 MME LENA ST-PIERRE:

Oui, effectivement, je pense qu'il y aurait lieu  
d'analyser la situation en fonction des corridors  
utilisés par les traversiers, parce qu'il faut que je  
parle au niveau économie, j'ai comme pas le choix de le  
10 mentionner, ça a un impact sur tous les horaires, sur le  
nombre de visiteurs qui aussi entrent dans la région.

M. PIERRE BELAND:

Effectivement. Merci, madame St-Pierre.

Autres commentaires sur cette mesure? Je vous  
15 propose d'examiner immédiatement celle qui est juste en  
dessous, A1.2, qui n'est pas une mesure de type  
réglementaire, il s'agit de:

*"Appuyer la mise en ouvre du  
Réseau québécois d'urgences pour  
20 les mammifères marins..."*

... un réseau qui vient d'être mis sur pied, je pense  
qu'on peut trouver l'information sur le site  
*www.baleinesendirect.net.*

Monsieur Corbeil, pouvez-vous nous dire

quelques mots sur le réseau? Vous en faites partie, je crois?

M. PATRICE CORBEIL:

5           Oui, c'est ça, le GREMM est très impliqué dans le  
réseau qui regroupe beaucoup de monde. Le réseau n'est  
pas le GREMM et loin de là, on est simplement un des  
intervenants des joueurs, où on gère le centre d'appels  
et le centre de coordination, mais en collaboration avec  
Parcs Canada, avec Pêches et Océans, avec beaucoup,  
10 beaucoup, des pêcheurs et beaucoup, beaucoup de monde  
impliqué et ça, c'est un réseau qui est, disons, très  
fonctionnel depuis une année et qui va l'être dans le  
futur encore davantage pour, par exemple... qui va  
évoluer, là.

15           La première année, c'était davantage de développer  
des protocoles pour les baleines ou des mammifères  
marins pris dans des filets, mais il va avoir toutes les  
possibilités, tous les cas qui vont être développés pour  
intervenir.

20           Et, encore là, c'est un réseau, un immense réseau,  
alors, c'est encore pas le GREMM qui va intervenir sur  
tous les cas, mais c'est un premier pas, je crois, dans  
une bonne avenue pour la protection des baleines.

Et un des bons cas est la fameuse baleine bleue, rorqual bleu qui est échoué aujourd'hui à la rivière Moisie, c'est pour ça que le cellulaire sonnait, d'ailleurs. Alors, qu'est-ce qu'on fait lorsqu'une  
5 baleine est échouée, donc, il y a plusieurs protocoles qui sont mis de l'avant.

Alors, ce réseau-là est vraiment pour tout le fleuve Saint-Laurent, pour tous les mammifères marins, les phoques et les baleines. Il regroupe énormément de  
10 gens, et présentement le centre d'appels, donc, vingt-quatre heures sur vingt-quatre les gens peuvent téléphoner pour déclarer un animal pris dans un filet, un animal malade, un animal échoué vivant ou un animal mort au 1-877-7baleine. Vous notez tous ce numéro-là et  
15 vous appelez s'il se passe quelque chose.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Corbeil.

Hier, nous avons rencontré les pêcheurs de la Côte-Nord, la semaine dernière, les pêcheurs de la Rive-  
20 Sud, et tous supportaient le projet et ont même fait une recommandation que les pêcheurs soient, entre parenthèses, par eux-mêmes, obligés d'envoyer les informations au réseau lorsqu'ils font une observation de mammifère marin en

difficulté ou mort ou à la dérive.

Donc, un des objectifs, c'est pas seulement aussi de porter assistance, mais d'accumuler les connaissances sur le nombre d'incidents qui se produisent. C'est une  
5 donnée qui est un peu floue en ce moment, mais qui devrait s'améliorer avec les années.

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Une petite question technique. Vous avez un site  
10 web où vous tenez quand même un décompte des incidents et à quelle fréquence vous le maintenez à jour?

M. PATRICE CORBEIL:

Pour l'instant, le site Web, il est plus interne, on va le mettre au grand public dans... je crois que  
15 c'est l'année prochaine qui est visée, là, le site, pour le réseau d'urgence. Présentement, on donne des informations sur le site de *baleinesdirect*, comme disait monsieur Béland.

Mais là, ce n'est pas moi qui est responsable du  
20 réseau, donc, je vous dis... je ne peux pas donner de date quand ce site-là va être disponible, là, mais il est présentement

fonctionnel pour... entre tous les intervenants, suivre l'évolution des baleines, mais on va le rendre public éventuellement.

5           Donc, il y a tout un rôle de sensibilisation, collecte de données et de sensibilisation qui va se faire avec le réseau qui est très importante.

M. PIERRE BELAND:

        Merci.

10           Questions sur cette mesure qui revient d'ailleurs à quelques reprises sous l'objectif A et sous d'autres objectifs? Voilà! Je vous propose de passer, en suivant la liste, à la mesure... à la menace A.3 et les mesures qui en découlent, la menace étant le  
15           *"Dérangement des mammifères marins associé aux activités humaines"*.

*"L'intensité du trafic maritime dans l'estuaire entraîne des perturbations des activités importantes des mammifères marins, qui sont repos, alimentation, mise bas."*  
20

        On parlait tout à l'heure de limiter la vitesse des navires pour éviter les collisions, mais il y a une dimension importante aussi aux navires, c'est le bruit, et c'est une menace aussi

sur les mammifères marins.

Et sous la menace A.3, les premières mesures visent à protéger les mammifères marins dans le cadre des activités d'observation des baleines. On parle de  
5 croisières ici, de gens qui font payer des gens pour les amener en mer observer les baleines.

Et la mesure A3.1, qui serait une mesure de type réglementaire et qui est analogue à ce qui se fait dans le parc marin vise à adopter une réglementation sur les  
10 distances et les vitesses d'approche.

Donc, on n'approche pas les baleines n'importe comment à n'importe quelle vitesse et on limite la distance à laquelle les observateurs peuvent s'approcher.

15 Questions sur cette mesure?

Monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

Oui, Yvon Bélanger, Croisières du Grand Héron. Moi, j'ai des questions un peu là-dessus et j'ai  
20 quelques remarques que j'aimerais porter à votre attention aussi sur la question des distances et des approches.

Ça fait déjà neuf (9) ans à l'heure actuelle

que je travaille dans ce domaine-là et puis on s'est rendu compte avec le temps qu'une baleine est pas différente d'un autre animal.

5 Alors, l'observation d'une baleine, l'observation d'un oiseau, l'observation d'un phoque ou même d'un orignal ou d'un ours, c'est à peu près les mêmes comportements: tout animal qu'on approche directement vers lui va avoir tendance ou bien à charger ou à se sauver s'il se sent menacé.

10 Les baleines, à ma connaissance, chargent jamais, là, pas ceux-là qu'on a ici en tout cas, et puis c'est... déjà dans le... on a déjà comme une incitation à approcher très doucement les baleines, surtout...

15 Moi, je travaille surtout avec la baleine bleue, alors, je suis un peu plus concerné par toutes ces mesures-là parce que la baleine bleue maintenant est vue comme une espèce en voie de disparition ou au moins en difficulté, et puis nous autres on approche des baleines des fois assez près, mais ça peut prendre une heure, 20 deux heures, puis ça peut prendre jusqu'à trois heures avant qu'on soit proche d'une baleine, puis c'est une question de façon d'approcher qui est, selon

moi, plus importante que les distances.

Je sais que dans des règlements, c'est pas facile de définir des façons, puis des comportements, puis des adaptations aux situations, mais quand on travaille  
5 comme ça, la nature, il faut qu'on soit assez conscient de ça.

Et c'est complètement inutile de tenter d'approcher une baleine bleue rapidement à moins qu'on veuille, comme des fois font les biologistes, pour avoir  
10 une photo très rapide, réussir à se placer à quatre-vingt-dix degrés puis avoir une photo de cette baleine-là parce qu'il y a des baleines qui sont impossible d'approcher autrement que comme ça.

Dans notre cas, nous autres, ces baleines-là, on  
15 tente pas de les approcher, ça nous donne absolument rien, puis ça nous donne d'autant plus rien que les clients qu'on a... Nous autres, on a surtout une clientèle assez sensibilisée, on a un clientèle qui vient d'un peu partout à travers le monde, qui vient  
20 souvent spécialement pour voir les baleines bleues, puis qui reviennent d'année en année, et puis ces gens-là sont très sensibles au dérangement qu'on pourrait provoquer auprès des baleines.

C'est des gens qui ont déjà, des fois, fait le tour du monde, ils ont vu à peu près tous les types de baleines, excepté souvent la Bleue. C'est pas dans notre... Puis quand on approche une baleine bleue  
5 rapidement, tu peux la voir une fois. Mais, selon moi, voir une baleine une fois, les gens voient absolument rien, parce que la première fois qu'ils voient sortir ça de l'eau, ils remarquent absolument rien, là, ça prend du temps.

10 Je pense qu'une des raisons qui fait qu'on a été obligé d'adopter, parce que j'ai tout suivi ce qui s'était passé au parc Saguenay, là, avec Pierre qui est ici, puis avec Patrice aussi, puis je pense qu'une des raisons qu'on a été obligé d'adopter des règlements  
15 assez draconiens à l'intérieur du parc, c'est qu'il y a une pression assez forte de concurrence qui existe, qui est de plus en plus forte, tous les croisiéristes là-bas sont presque obligés de donner des commissions à ceux qui leur envoient du monde, ce qui est une pratique,  
20 selon moi, qui n'est pas très, très... très bonne au niveau du développement, en tout cas, d'une clientèle touristique.

De cette façon-là, ils sont obligés de

raccourcir leur temps de sortie et puis la plupart font des sorties qui durent deux heures. Mais en deux heures, si on veut donner une certaine satisfaction, parce que celui qui est capitaine à bord d'un bateau -  
5 parce que je suis aussi capitaine à bord du bateau - la satisfaction vient de la satisfaction des clients, à part de la satisfaction qui peut venir du côté économique, là, dans notre cas, ça a jamais joué beaucoup parce que c'est jamais arrivé jusqu'à  
10 maintenant, on espère qu'un jour ça va y arriver, mais c'est de là que vient notre satisfaction, et puis quand on a deux heures de sortie, c'est pas facile.

Nous autres, dans notre cas, on met trois heures puis des fois quatre heures entre chaque sortie, puis  
15 une grosse partie de nos sorties se font sur cinq heures. Alors, on fait des sorties qui durent jusqu'à cinq heures, on a équipé nos bateaux avec des toilettes à bord pour ça, même si c'est des tout petits bateaux.

Et on tente à développer une clientèle qui va  
20 venir pour faire des sorties assez longues, au moins trois heures, en tout cas, on leur dit... quand des gens nous demandent de... ils disposent de deux heures pour faire des sorties, on les

envoie ailleurs parce que c'est pas dans notre façon de fonctionner.

5 C'est ça, essayer d'avoir une clientèle qui vient pour plusieurs jours et qui va être d'accord pour faire des sorties assez longues. Il faut dire que soixante-quinze pour cent (75%) à peu près de nos sorties se font avec un biologiste à bord, puis des fois ils sont un peu soumis aux exigences de la recherche, là.

10 Alors, les gens, la majorité de notre clientèle, je dirais même presque cent pour cent (100%) de la clientèle, accepte des fois de laisser certaines baleines pour aller en voir d'autres parce qu'elles sont plus intéressantes au niveau de la recherche.

15 Alors, je pense que c'est plus de ce côté-là que... En tout cas, pour une fois, c'est une zone à l'heure actuelle, cette zone de protection marine là, qui est nouvelle, puis qui s'installe avant que s'installe une grosse activité d'observation.

20 Parce que si on exclut, à l'heure actuelle, les gens qui sont du parc, qui tendent à sortir du parc, surtout avec la réglementation qui empêche d'approcher une baleine bleue à moins de quatre

cents (400) mètres dans le parc, et puis avec l'effet  
aussi que depuis deux, trois ans les rorquals communs  
qui se trouvaient en très grosse abondance aux alentours  
de l'entrée du Saguenay puis près de l'île Rouge, et  
5 *caetera*, ont délaissé ce secteur-là puis sont beaucoup  
plus... en tout cas, ils sont beaucoup plus rares.

La question, on a plus de monde maintenant qui  
sortent maintenant du parc pour venir dans le secteur où  
on est, mais avant ça il y avait très peu de monde, il y  
10 avait Pierre Léonard qui faisait des sorties dans ce  
temps-là, qui venait observer les Bleues, mais tous ceux  
qui travaillent dans ce domaine-là *sait* que pour  
observer une Bleue, ça demande de la patience puis ça  
demande du temps. Si on veut, en tout cas, avoir une  
15 observation intéressante.

C'est pour ça que j'ai des réticences quand on  
parle des distances d'approche. J'ai des réticences  
aussi quand on parle de... bon, là, on dit "*des espèces*  
*résidentes*", puis à l'heure actuelle on considère pas la  
20 baleine bleue comme résidente. J'espère que...

Moi, je pense qu'elle est plus résidente qu'on  
pense, là, parce que Pierre avait déjà,

pendant plusieurs années, signalé à Richard Cyr que la  
baleine bleue était présente toute l'année dans le  
Saint-Laurent, parce que lui, où il était installé chez  
lui, il les voyait continuellement puis il les voyait  
5 durant l'hiver, mais comme il y avait pas de... les  
chercheurs étaient pas là, puis on sait que les  
chercheurs sont très sceptiques sur toutes les  
informations qu'on peut leur donner tant qu'ils n'ont  
pas vu puis qu'ils n'ont pas de preuve d'eux autres  
10 mêmes, mais maintenant, on a un chercheur qui est  
résidant, en tout cas, qui est là presque en permanence  
dans notre secteur, qui est Dany Zbinden, puis depuis ce  
temps-là, bien, on peut avoir souvent des preuves.

La semaine passée, Dany a repéré sept (7) à huit  
15 (8) baleines qui étaient en face ici et puis c'est très,  
très fréquent que des baleines soient là toute l'année.

Alors, j'ai peur que si on arrive avec cette même  
réglementation puis que tout d'un coup on se rende  
compte qu'on arrive à dire: Bien, finalement, on peut  
20 parler de résidence pour la baleine bleue, dans notre  
cas, nous autres, pour notre industrie, quatre cents  
(400) mètres, là, je

sais pas si vous avez idée, si vous avez déjà regardé  
qu'est-ce que c'était puis comment identifier une espèce  
de baleine à quatre cents (400) mètres de distance quand  
vous êtes sur l'eau dans la vague, mais moi j'ai des  
5 bons yeux puis je suis habitué de faire ça puis la  
plupart du temps je peux pas me prononcer sur l'espèce.

Je peux dire: Bon, c'est un gros rorqual, ça  
devrait être... dans notre cas à nous autres, ça devrait  
10 être un rorqual commun ou un rorqual bleu, mais assez  
souvent on les voit pas, puis pour les gens qui ont pas  
de... la majorité du monde qui sont pas habitués de voir  
ça, ils voient absolument rien.

Et puis ces gens-là viennent pour voir ces  
15 baleines-là, puis je pense que c'est important pour tout  
le secteur de la sensibilisation que les gens puissent  
les voir d'assez près. Mais quand je dis d'assez près,  
je veux pas dire de courir vers les baleines pour les  
approcher; de toute façon, courir vers une baleine bleue  
20 pour l'approcher, tu es sûr que tu la perds, ça,  
c'est...

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

Oui, j'aurai à intervenir sur quelques autres aspects aussi plus tard, sur d'autres questions.

M. PIERRE BELAND:

5 Je l'espère bien. Je voulais vous demander, vous parliez d'observateurs, de gens qui étaient autrefois dans la région du parc marin puis qui maintenant commencent à sortir; vous ne craignez pas qu'il y ait une augmentation de la pression justement et que, 10 éventuellement, la situation où vous êtes, c'est-à-dire dans la ZPM à l'extérieur du parc marin, devienne semblable à celle du parc marin?

M. YVON BELANGER:

Oui, oui, c'est le cas; d'ailleurs, Jean me 15 rappelait ça ce matin, moi, je fais partie du comité côtier, comité de gestion intégrée de la zone côtière, qui touche le secteur du parc... de la fin à peu près du parc marin à aller à rivière Betsiamites et puis on avait suggéré, dès les premières années aussitôt qu'on 20 avait pensé... moi, en tout cas, quand j'avais pris connaissance qu'il existait une mesure qui s'appelait "*une zone de protection marine*", j'avais suggéré qu'on fasse de ce secteur-là - parce que c'est un secteur

privilegié d'alimentation de la baleine bleue - qu'on fasse de ce secteur-là une zone de protection marine.

Alors, je suis loin d'être opposé à ce projet-là.

Je dis juste qu'il faut penser qu'on ne peut pas, par  
5 des règlements, amener une façon de faire toujours  
adéquate, sinon bien ça dure le temps que les  
surveillants sont là, puis après ça... Ici, on sait que  
les gens ont sorti plus, mais c'est pas nécessairement à  
cause du règlement aussi, c'est dû au fait qu'il y a eu  
10 une disparition du rorqual commun.

Je me rappelle voilà quelques années, voilà cinq  
ou six ans où on pouvait voir trente (30), quarante  
(40), jusqu'à cinquante (50) rorquals communs à l'entrée  
du Saguenay et puis les dernières années, quand ils en  
15 voyaient trois (3), quatre (4), ils étaient contents  
parce que c'était plus exceptionnel, pas mal plus  
exceptionnel.

M. PIERRE BELAND:

Et vous, ça fait neuf ans que vous faites ça, vous  
20 avez de l'expérience, vous avez des méthodes d'approche  
qui sont respectueuses, mais qu'est-ce qu'on fait avec  
les délinquants, avec ceux qui n'ont pas des méthodes  
d'approche respectueuses,

ceux qui commencent, qui veulent se lancer justement dans ce genre d'entreprise pour faire un peu d'argent rapidement?

M. YVON BELANGER:

5                   Oui, je comprends qu'il doit y avoir un règlement là-dessus, là, mais là, je vous donne... avant qu'on discute vraiment des vraies modalités, là, en tout cas, j'ai vu là-dedans qu'il y avait des mesures aussi qui étaient non des mesures réglementaires mais qui étaient  
10 des mesures de sensibilisation.

                  La pression de la clientèle est beaucoup plus forte que les lois; si vous avez des clients à bord qui s'inquiètent parce que vous approchez les baleines, ça va vous influencer pas mal plus qu'une possibilité qu'il  
15 y ait un garde qui vous voit de loin, ça touche beaucoup plus, les clients nous touchent beaucoup plus que *peut* nous toucher les lois là-dessus. C'est pour ça que cet aspect sensibilisation du public qui, selon moi, est extrêmement importante.

20 M. PIERRE BELAND:

Merci.

Autres commentaires?

Madame St-Pierre.

MME LENA ST-PIERRE:

Oui, peut-être que ma question a déjà une réponse, là, mais excusez ma méconnaissance sinon, en fait, est-ce que ce serait possible d'instaurer un code d'éthique qui serait applicable, par exemple, pour les détenteurs de permis? A ce moment-là, ça deviendrait comme une obligation sans être une réglementation avec des mesures de distance officielle?

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Bien, il existe déjà un code d'éthique de Pêches et Océans. Le code d'éthique était aussi en vigueur dans le parc marin puis, à l'usage, le constat qui a été fait c'est qu'au début, oui, ça fonctionnait, mais après un certain temps le code d'éthique s'est avéré insuffisant, donc, c'est une des raisons pourquoi il y a eu instauration d'un règlement pour voir... Je pense que oui, c'est des options envisageables, mais il faut être certain que ce soit efficace.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauter.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

On est conscient quand même que c'est un enjeu important pour les gens qui veulent, avec respect pour l'animal, continuer à faire de l'observation, une  
5 problématique complexe en termes d'approche, là, pour le Ministère, à savoir est-ce qu'un code d'éthique est applicable, est-ce qu'un règlement est applicable, et *cætera*.

On essaie d'avoir quand même une approche  
10 d'ensemble pour l'estuaire en tenant compte de ce qui se passe dans le parc marin, tenir compte également qu'on a une superficie de six mille (6000) kilomètres carrés.

Donc, il y a des intérêts du côté de la Rive-Sud, des intérêts de la Rive-Nord, alors, d'essayer  
15 d'harmoniser les intérêts de tous, mais une chose est certaine, c'est qu'on n'ira pas de l'avant sans avoir une deuxième étape de consultation et de participation des gens.

Pour l'instant, il y a rien de - comme on dit -  
20 coulé dans le ciment. Vos témoignages sont très importants pour nous, pour pouvoir éventuellement revenir avec quand même des options plus tangibles en ce qui concerne ce dossier-là.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

5                   Je veux pas remettre en question l'éthique  
d'approche d'Yvon, je la connais pour l'avoir observée à  
plusieurs reprises. Actuellement, ce qui est vécu à  
proximité du parc marin, dans le parc on sait que la  
Bleue est interdit d'approche. Elle est interdit  
10 d'approche, ça s'est ramassé comme ça un peu par la  
bande parce que dans le libellé de la réglementation du  
parc, ça visait l'interdiction d'approche de toutes les  
espèces menacées qui, à l'époque, c'était plus  
spécifiquement le béluga. Quand la Bleue a eu son  
15 statut, elle s'est retrouvée par la bande interdit  
d'observation.

                  Actuellement, ce qu'on observe à proximité du  
parc, pas tellement dans le secteur de Portneuf, c'est  
pas très élégant: c'est des bateaux qui font des  
20 croisières de deux heures, qui ont des impératifs  
économiques puis qui rampent sur la Bleue à grande  
vitesse.

                  Je pense que c'est plus dans ce secteur-là  
spécifiquement qu'il faudrait appliquer une

réglementation; c'est pour ça qu'hier je parlais d'arrimer avec ce qui se passe dans le parc, parce que c'est très inélégant ce qui se passe entre Les Escoumins et les Ilets Boisés actuellement.

5 M. PIERRE BELAND:

Merci.

Monsieur Leblanc, je voulais vous demander, vous qui vous occupez de faire respecter des règlements ou des normes ou des standards, parce que ça prend... ça va  
10 prendre une norme, j'appelle pas ça un règlement immédiatement pour pas insister sur le mot "*règlement*", mais ça prend une norme, ça prend un standard, ça prend un minimum auquel les gens doivent se conformer, et dans le contexte de l'application de règlement et... comment  
15 vous voyez ça, vous, la nécessité d'avoir un règlement sur l'approche des baleines et quel genre de règlement est utile et qu'on peut mettre en application? Je pense, par exemple, comparé à un code d'approche, une façon d'approcher par rapport à une distance minimale,  
20 là?

M. MICHEL LEBLANC:

Pour répondre à votre question, lorsqu'on parle d'un règlement, surtout d'un nouveau règlement, ce qui va probablement arriver, là,

c'est que la sensibilisation, l'information est excessivement importante. L'application d'un nouveau règlement aussi, ça se fait de façon très progressive.

5 Il y a l'émission de télévision, tout le monde se rappelle, de Séraphin Poudrier "*La loi, c'est la loi*", là, mais il faut pas nécessairement appliquer ça dans ce sens-là.

10 La sensibilisation est importante, il faut que les gens comprennent très bien le sens du règlement, mais ça se fait de façon très progressive. Il faut pas harceler la population; les règlements, lorsqu'un nouveau règlement sort, il y a un paquet de gens qui ne sont pas au courant, ça fait que c'est pour ça qu'il faut que ce soit progressif, mais il faut que le message soit très  
15 bien compris.

Ça fait qu'au niveau de la protection, la présence sur le terrain est évidemment très importante, mais il faut jamais oublier que la sensibilisation est importante, puis il faut que ça se fasse de façon très  
20 progressive, parce que sans ça, on n'accomplira pas notre mission, ça, c'est sûr, c'est bien entendu.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Autres commentaires sur la proposition d'adopter  
une réglementation sur distance?

5 Monsieur Zbinden.

M. DANY ZBINDEN:

Dany Zbinden, du Centre Mériscope. J'aimerais  
ajouter quelques mots à la remarque de monsieur Bélanger  
et attirer votre attention au fait aussi d'une  
10 collaboration entre les chercheurs puis les  
croisiéristes ou le croisiériste à Portneuf-sur-Mer.

Vu qu'on est basé au même endroit, Portneuf-sur-  
Mer avec notre petite base de recherche, on profite  
justement de la façon d'approche que monsieur Bélanger  
15 et ses autres capitaines pratiquent pour avoir une  
plate-forme pour cueillir nos données dans le cadre des  
projets de recherches.

Là-dedans, il y a deux volets, il y a un projet de  
recherche en bioacoustique; on a mis en place l'année  
20 passée un système de bouées d'enregistrement qui sont  
ancrées au fond de l'estuaire justement à l'intérieur  
des périmètres de la zone de protection marine proposée  
ici, puis

on a deux projets de suivi en photo-identification, notamment pour les rorquals communs avec le GREMM, et pour les rorquals bleus, avec le MICS, qui gère le catalogue des individus.

5                   Toutes ces données sont cueillies en étroite collaboration avec les croisières parce que leurs sorties nous permettent d'avoir une couverture presque permanente du secteur qui est presque pas visité par les autres équipes de recherche pendant la saison. Il y a  
10 le MICS qui vient pendant quelques semaines, nous, on est là dès... très tôt dans la saison jusqu'à la fin du mois d'octobre.

                  Alors, ça, ça nous permet de travailler puis de contribuer des données au projet de photo-identification  
15 des autres équipes puis monter le suivi en bioacoustique nous-mêmes vu qu'on a, justement pour la photo-identification, la possibilité d'être quand même proche des baleines. Ça, c'est les sorties que monsieur  
Bélanger a mentionnées qui durent cinq heures, six  
20 heures, des fois ça va jusqu'à sept, huit heures même, si c'est vraiment des conditions de bonne visibilité.

                  Si un tel règlement s'appliquait avec une limite de quatre cents (400) mètres, surtout en ce qui concerne les grands rorquals, nous, on

perdrait cette plate-forme, puis on serait obligé de mettre un autre bateau à l'eau sous un permis scientifique des Pêches et Océans qui augmenterait le nombre de bateaux dans le secteur.

5                   Alors, là, c'est un autre fait à considérer aussi. L'importance, en bref, je trouve que la plate-forme d'opportunités pour la recherche scientifique en collaboration avec une compagnie de croisières.

M. PIERRE BELAND:

10                   Merci. Ce que vous nous dites, c'est que finalement il y a beaucoup d'éléments à considérer. Par exemple, le fait que vous profitiez de cette occasion, ça empêche de mettre un autre bateau sur l'eau, c'est un élément positif peut-être, parce qu'il y a moins de  
15                   bruit, mais il faut quand même, par contre, ne pas oublier qu'il faut avoir des balises quelque part pour que... et c'est ça que la mesure essaie d'évaluer avec vous, d'adopter une réglementation qui va permettre de  
20                   contrôler les délinquants, de contrôler les abus éventuellement.

                  S'il y a juste un ou deux bateaux et que ce sont des gens qui ont dix ans d'expérience et qui font les choses proprement, c'est bien, mais c'est

le jour où il y aura des douzaines de bateaux qui voudront tous arriver.

5            Quand il y a beaucoup d'observateurs et il n'y a pas trop de touristes, c'est là que la compétition s'installe et que les gens veulent de plus en plus accéder aux baleines et les voir de plus près. C'est pour ça que le comité de consultation en consultant, en fait, scientifiques, gestionnaires un peu partout, est arrivé à cette mesure qui n'est pas fixe, mais qui est  
10           une indication que ça va prendre quelque chose à un moment donné, mais quoi et de quel ordre?

          Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

          De toute façon, je pense que la nouvelle  
15           réglementation de Pêches et Océans doit être en rédaction actuellement, on a fait des consultations il y a deux ans, je crois. Systématiquement, c'est celle-là qui va s'appliquer dans la zone de protection marine, c'est-tu ça que je dois comprendre?

20   M. PIERRE BELAND:

          Monsieur Le Sauter.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

          Pas nécessairement. Il y a une possibilité

que certaines zones soient exclues de ce règlement.  
Exemple, parc marin Saguenay-Saint-Laurent, à ma  
connaissance, va être exclu. Donc, on pourrait à ce  
moment-là, nous, faire une proposition, si elle n'est  
5 pas adaptable à notre contexte, faire nos propres  
règlements qui viendrait peut-être plus en - comment  
dirais-je - en réponse aux intérêts de tout le monde.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Beaudoin.

10 M. PERRY BEAUDOIN, superviseur, conservation et protection,  
district Baie-Comeau-Blanc-Sablon, Pêches et Océans Canada:

Juste pour la nouvelle réglementation que Pêches  
et Océans vont mettre en vigueur, c'est plus large,  
c'est plus au niveau national, c'est pas pour un endroit  
15 spécifique.

Puis j'aimerais mentionner aussi, ça fait à peu  
près vingt ans que je travaille dans le secteur, j'ai  
commencé avec des codes d'éthique aussi à Tadoussac.  
Ensuite, j'ai travaillé avec les parcs marins, en  
20 collaboration avec eux autres, et j'ai vu des règlements  
passer, harceler des baleines, importuner, puis c'était  
frustrant de travailler là-dedans, on parle pas des...  
il y

a beaucoup de délinquants, il y a des délinquants. Il y a du monde qui observe les baleines bien correctement, puis il y en a d'autres qui s'en vont puis directement passent... ou ils passent direct par-dessus les  
5 baleines. Mais essaie de monter une preuve, puis aller en Cour pour dire qu'ils ont harcelé ou importuné? On avait les mains liées, on avait beaucoup de pression de l'industrie aussi de faire de quoi.

Parcs, ils ont sorti une réglementation, ils ont  
10 encadré quelque chose, c'était bien, c'est plus solide, mais travailler avec une réglementation qui est pas claire, qui est vague, c'est beaucoup d'énergie, très coûteux, on amenait les causes en Cour, ça prenait des experts pour...

15 Mais aussi longtemps qu'on va travailler avec ça, on protégera pas l'industrie ou les baleines, les mammifères marins. Si on a quelque chose de bien précis et clair, c'est mieux, mais le but c'est... il y a des délinquants et il va toujours y en avoir, puis de la  
20 compétition on va toujours en avoir. Si on n'a pas les outils nécessaires pour les protéger, on va avoir de la difficulté. Merci.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Beaudoin.

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

5                    Simplement une question, je me demandais lorsqu'on  
pratique les activités d'observation - ça s'adresse aux  
gens qui en font ou qui en ont fait, là - est-ce que  
l'utilisation de lunettes d'approche, est-ce que c'est  
quelque chose qui est utilisé, ou finalement les gens  
10                    veulent voir directement avec leurs yeux les baleines,  
donc, ça impose une approche plus près?

                  Parce qu'on sait que dans l'observation de la  
nature, c'est souvent utilisé, là, pour les oiseaux, les  
originaux, *et cætera*; est-ce que pour l'observation des  
15                    baleines, est-ce que c'est systématique ou pas du tout?

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

                  Non, c'est pas systématique, ça, c'est... Bon, ça  
20                    serait recommandé, mais c'est pas facile, là, sur un  
petit bateau qui... je sais pas si vous... une lunette  
d'approche, ordinairement, c'est des jumelles; des  
jumelles qui sont à peu

près... qui grossissent sept fois, c'est-à-dire qui augmentent le mouvement du bateau de sept, ce qui fait que les gens... c'est pas facile de voir quelque chose avec ça, mais c'est certain que ça se fait, là, ça pose pas de problèmes, excepté que c'est pas la...

Moi, ce que je voulais surtout relever, là, c'est qu'il y a... c'est sûr que ça peut pas se mettre de règlement, là. Mais je tiens quand même à en parler de ça parce que j'ai vu, j'ai suivi ça toute la question des règlements, puis les choses, puis selon moi, ça a pas toujours donné les choses.

Bon, ça donne des fois des résultats qui sont très... qui peuvent être différents un peu de ce que c'est qu'on pourrait penser, là, parce que là, c'est facile, tu mesures, tu dis: Moi, je suis correct, on a prévu telle chose, je le fais pas cette affaire-là, mais je fais d'autre chose, je vais dans tel secteur.

A l'heure actuelle, bon, le secteur, bon, ça, c'est déjà une amélioration que le secteur soit beaucoup plus grand que le parc marin, parce que le parc marin ça allait très bien pour protéger, je pense, le béluga dans ses aires de reproduction

puis tout ça, ça, c'était correct. Ça protégeait pas  
tout le béluga sur ses aires de déplacement, là, mais  
quand on touche les grosses baleines, ça prend beaucoup  
plus grand que ça, c'est même, selon moi, assez petit le  
5 secteur pour vous autres, six mille (6000) kilomètre;  
moi, j'en couvre mille (1000) dans mes activités déjà.

Je sais que six mille (6000) kilomètres c'est  
grand à couvrir pour observer, mais c'est pas grand pour  
les baleines bleues parce qu'on a vu cet été que les  
10 baleines bleues étaient aussi... la même qui se  
retrouvait à Portneuf-sur-Mer, deux jours après elle se  
retrouvait à Matane, ensuite à Port Cartier, puis  
revenait des fois une semaine plus tard chez nous.

Alors, on voit qu'il y a un secteur qui a pas été  
15 vu à l'heure actuelle, qu'on n'a pas couvert là-dedans,  
qui est le secteur tout de Matane. Cette année, il y a  
eu plusieurs baleines, parce que depuis quelques années  
il y a quelqu'un qui fait de l'observation, pas de  
l'observation sur un niveau commercial à Matane, là,  
20 mais de l'observation comme amateur puis qui fournit ses  
données au centre de Mingan, puis on se rend compte  
qu'il y a les baleines s'en vont jusqu'à ce

coin-là.

5 Mais pour revenir aux questions des jumelles, c'est certain que c'est mieux, là, mais c'est loin d'être facile pour les gens, surtout les gens qui sont  
sujets au mal de mer, là; moi, je leur recommande  
absolument pas de regarder dans leurs jumelles, c'est  
certain qu'ils deviennent malades tout de suite.

M. PIERRE BELAND:

10 Merci, monsieur Bélanger.  
Autres commentaires sur cette mesure?  
Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

15 Peut-être pour répondre à la question de madame Villeneuve un peu plus tôt, avant qu'on débute la  
séance, il faut se rappeler qu'en termes de protection, la protection des mammifères marins et la Bleue en  
particulier, ne s'arrête pas à la limite ou la frontière de ZPM, là. Il y a d'autres éléments qui vont être  
utilisés pour pouvoir suivre ces animaux-là, dont le  
20 règlement sur les mammifères marins, et également tout ce qui concerne l'exercice présentement en vertu de la  
*Loi sur les espèces en péril*, on parle d'un plan de rétablissement de plan d'action.

Donc, on doit s'assurer que quand même une certaine forme de protection efficace est appliquée également à l'extérieur des limites de la ZPM.

Une question peut-être pour monsieur Bélanger.  
5 Quel type d'embarcation vous utilisez, le nombre de clients que vous avez à bord, les vitesses d'accès aux zones d'observation?

M. YVON BELANGER:

Ah, on a deux embarcations depuis cette année - on  
10 en avait seulement une avant - deux embarcations de type Zodiac, là. Les vitesses, on peut atteindre quelquefois trente (30) noeuds sur des mers calmes, là, c'est assez rare qu'on atteint cette vitesse-là, c'est vraiment  
exceptionnel, il faut pas être chargé, puis...

15 Les vitesses se situent aux alentours de vingt (20) noeuds au maximum; c'est rare d'ailleurs que l'état de la mer, où on est nous autres c'est un endroit de vent, autant Tadoussac fabrique la brume, nous autres, on fabrique le vent, on échangerait souvent la brume  
20 pour le vent, parce que la brume, pour moi, est pas un handicap pour travailler, étant donné que je travaille dans un secteur où il y a à peu près

aucun bateau, quelques navires de pêche, et puis que c'est souvent dans des profondeurs où les gros bateaux se rendent pas.

Alors, nous autres, on a... c'est ça,  
5 ordinairement, ça arrive rarement qu'on dépasse vingt (20) noeuds, là, puis la plupart du temps on est en-deça de ça parce que... en-deça, vers les quinze (15) noeuds, des fois, pour se rendre.

Comme les vents sont surtout surcoût, puis on a  
10 tendance à aller du côté où les vents viennent, parce que quand les vents sont fatigués puis c'est le temps de revenir, c'est beaucoup plus facile de revenir avec la vague que de revenir contre la vague.

Comme le secteur qui est le plus favorable pour  
15 l'observation est à peu près le secteur de la Pointe-au-Boisvert - c'est d'ailleurs là que Lucia DeLorio, là, qui travaille avec le Mériscope, avait mis ses six bouées d'enregistrement pendant trois mois cette année dans ce secteur-là.

Alors, c'est surtout vers ce secteur-là qu'on se  
20 dirigeait, puis on a l'avantage d'avoir le vent qui vient de ce secteur-là. Qu'est-ce que c'est que vous avez demandé à part de ça comme information?

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Le nombre de clients à bord?

M. YVON BELANGER:

Oui, le maximum est douze (12) clients à bord,  
5 c'est un maximum légal, ça. Sur un bateau on est  
rarement douze (12) clients parce qu'il est assez petit,  
là. Et puis ce bateau-là est surtout consacré à la  
partie recherche, parce que c'est avec ce bateau-là  
qu'on sort des groupes qui nous viennent pour quinze  
10 jours puis qui passent quinze jours avec nous autres,  
puis on sort presque à tous les jours.

C'est avec eux autres qu'on fait surtout les  
sorties de cinq heures; même s'il y a aussi des sorties  
longues qui sont faites avec l'autre bateau des fois,  
15 parce qu'on a des clients qui viennent pour ça aussi.  
On commence à avoir des groupes, puis on commence à  
avoir des groupes, là...

On a lancé cette année une idée de faire plusieurs  
jours de sorties pendant quatre, cinq jours avec des  
20 auberges du coin puis avec aussi un organisme de Québec  
qui fait présentement de ce type de sorties-là  
d'écotourisme, puis ils viennent pour plusieurs jours.

On n'a pas encore eu des clients de ces groupes-  
là, mais on a eu des clients de d'autres groupes qui  
étaient de passage et puis qui ont fait des sorties de  
six à sept heures sur l'eau avec... on amène le lunch  
5 puis tout ça.

On se rend compte que dans ces sorties-là, c'est  
pas tellement important d'approcher les baleines parce  
que tu peux rester là à pas bouger, puis finalement  
après quelques heures, la première chose que tu sais tu  
10 en as tout proche, là, un coup que tu as déterminé à peu  
près dans quel secteur qu'ils se dirigeaient, tout ça.  
Ça reste...

Il avait été question d'ailleurs lors de la  
rencontre avec Pêches et Océans aussi sur un règlement  
15 qu'ils voulaient instaurer, eux autres, où tu devais  
laisser tourner tes moteurs. Puis moi, bien, j'avais  
souligné, en tout cas, que dans notre cas à nous autres,  
laisser tourner un moteur pendant cinq, six ou sept  
heures, c'est polluant au niveau du bruit puis c'est  
20 polluant au niveau de la quantité d'essence que tu  
brûles.

Déjà, c'est assez scandaleux la quantité d'essence  
qu'on brûle pour une activité qui devrait être de  
l'écotourisme, là, mais si en plus

de ça on laissait tourner le moteur tout le temps, ça serait...

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Bélanger.

5 Je crois que, si je ne me trompe, monsieur Cantin, cette mesure aussi vise les approches volontaires. Vous avez soulevé un point; évidemment, si vous êtes à un endroit ou si vous circulez dans un endroit et qu'une baleine sort à cent (100) pieds devant vous, vous n'êtes  
10 pas en contravention d'un règlement, ou si vous êtes à la dérive et que la baleine vient vers vous, je pense que le règlement viserait à, justement, limiter, quand on veut activement s'approcher d'une baleine.

Monsieur Cantin.

15 M. GUY CANTIN:

C'est, effectivement, l'idée qui est derrière ça.

M. PIERRE BELAND:

Si vous voulez, on va passer à la mesure suivante, A3.2, quoique j'ai bien compris que l'observation des  
20 baleines c'était pas pour tout le monde. Peut-être qu'on a pensé que c'était une activité grand public, mais ceux qui ont le mal de

mer y vont pas, comme ceux qui aiment pas les moustiques vont pas voir les orignaux.

Mesure A3.2 "*Explorer la possibilité de mettre sur pied un système d'émission de permis pour les activités commerciales d'observation en mer des mammifères marins*".

Je pense que la mesure existe en ce moment à l'intérieur du parc marin Saguenay-Saint-Laurent, et cette mesure serait similaire que pour toutes les personnes qui veulent faire des activités commerciales d'observation en mer dans la ZPM seraient tenues d'obtenir un permis.

Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

Je pense qu'il y aurait lieu de pas créer de dédoublement de permis, ça, ça serait...

M. PIERRE BELAND:

Donc, vous dites...

M. PIERRE LEONARD:

Les gens qui ont déjà leur permis dans le parc, je vois pas pourquoi ils prendraient un deuxième permis pour opérer hors parc, je trouve ça un petit peu aberrant.

M. PIERRE BELAND:

Vous ne vous opposez pas à l'idée d'avoir un

permis, mais vous voulez que ce soit simple au point de vue administratif?

M. PIERRE LEONARD:

5 Mais pas de créer de dédoublement de permis; s'il y en a déjà, il y en a un qui existe au niveau du parc, que ceux qui opèrent à partir du parc qui, à l'occasion, sortent du parc, qu'ils aient pas besoin d'un deuxième permis pour le faire.

M. PIERRE BELAND:

10 Et ceux qui ont un permis à l'extérieur, ils n'auraient pas besoin d'un permis pour aller dans le parc?

M. PIERRE LEONARD:

15 Actuellement, ceux qui ont pas de permis pour aller dans le parc, peuvent pas y aller, je pense.

M. PIERRE BELAND:

20 Donc, il y aurait deux (2) catégories de personnes: ceux qui ont un permis dans le parc qui leur permet d'aller partout, puis ceux qui ont un permis de la ZPM qui pourraient pas aller dans le parc?

M. PIERRE LEONARD:

Bien, moi, je vois pas lieu de dédoubler ce qui existe déjà, ça fait une procédure

supplémentaire, je trouve ça un peu...

M. PIERRE BELAND:

Mais vous ne vous opposez pas...

M. PIERRE LEONARD:

5           A la limite, ça frise le ridicule parce qu'à  
partir de la mi-traverse, tous ceux qui sont dans le  
parc, il y a une barrière hypothétique, une ligne  
hypothétique dans le fleuve, puis le gars aurait besoin  
d'un deuxième permis pour passer la ligne, je trouve ça  
10           un petit peu ridicule, je m'excuse.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

15           La remarque nous a été faite également à notre  
séance de La Malbaie, éviter d'avoir une complexité dans  
l'administration de permis. Le message est très bien  
reçu.

20           De quelle façon on va l'appliquer, on le sait pas  
encore, mais c'est certain qu'en termes de conditions,  
si les conditions sont différentes dans la ZPM que dans  
le parc marin, il va falloir peut-être faire un  
ajustement, mais le principe ici de base, c'est de  
s'assurer que toute activité commerciale d'observation  
doit être sous un régime

quelconque, là, et l'obtention d'un permis va être obligatoire d'une façon ou d'une autre.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

5 M. GUY CANTIN:

Monsieur Léonard, vous avez parlé des gens qui sont à l'intérieur du parc, mais je voudrais savoir votre position pour ceux qui sont à l'extérieur du parc, est-ce que vous êtes contre le fait d'avoir un permis ou  
10 pour?

M. PIERRE LEONARD:

Bien, c'est dans le but d'encadrer puis de cibler ceux qui le font, peut-être que c'est usité, là, mais à part ça, je vois pas l'utilité.

15 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

Oui, en tout cas, moi je suis pas opposé à un permis, là, un autre permis, mais il faudrait pas que ce soit trop complexe. Je sais pas si vous avez une idée  
20 un peu de la complexité simplement d'avoir le permis pour transporter des passagers sur des petites embarcations?

On fait affaire avec Transports Canada ou avec un  
25 privé autorisé par Transports Canada, qui

doit faire un rapport à Transports Québec, qui lui va émettre le permis. Ça fait des complications un peu, ça.

5 L'année passée, bon, il y a eu... il semble que là, la complication de l'inspection radio serait pour... dans nos cas nous autres existe pas, là, mais ça fait déjà beaucoup de choses. Alors, il faudrait pas qu'on... en tout cas, ça nous rende la chose un peu plus compliquée, là, parce que pour des petites entreprises  
10 comme nous autres, là, on passe beaucoup de temps des fois au téléphone à faire des rendez-vous pour arriver à chaque année à repartir à zéro comme si on n'avait jamais sorti en mer, puis c'était la première fois, avec quelqu'un qui est nouveau.

15 C'est sûr qu'à mon âge, on commence à avoir un peu... un peu susceptible de voir arriver un jeune qui semble avoir jamais été en mer de sa vie puis nous poser des questions assez farfelues. Puis là tu dis: Bien oui, mais c'est pas ça qui est dans la réglementation,  
20 là.

Et à chaque année c'est à recommencer tout ça, là.  
Il faudrait pas qu'on soit obligé de recommencer toutes les démarches pour avoir un permis maintenant pour aller dans une ZPM qu'on a

nous autres mêmes demandée, là, d'ailleurs, qu'on est en faveur, mais faut pas que ça complique trop les choses.

Déjà, bon, il y a beaucoup de choses à payer, on paye... on a un permis à payer comme ça, on a l'ATR, on a un permis pour l'entreprise, tu as à payer le Québec  
5 Maritimes, puis tu t'en vas comme ça, puis à la fin, bien, avant même de sortir en mer, tu as déjà dépensé la moitié du budget qui est ton chiffre d'affaires en toutes sortes de choses, puis là, tu as encore rien  
10 fait, là.

M. PIERRE BELAND:

Le message est bien reçu, monsieur Bélanger, limiter l'administration et les tracasseries de ce permis autant que possible.

15 Monsieur Corbeil.

M. PATRICE CORBEIL:

Patrice Corbeil. Moi, je pense que l'émission de permis, c'est un outil de gestion qui est excellent, là, pour plein de raisons. Alors, je suis favorable à la  
20 mesure, mais je me demande la question pourquoi on dit "*explorer la possibilité de*" au lieu de "*mettre sur pied*" un système d'émission de permis, parce que inévitablement, je crois qu'il faut avoir des

permis dans la ZPM pour l'observation des AOM, pourquoi ici on écrit "*explorer la possibilité*", il y a comme une étape supplémentaire avec mettre en application?

M. PIERRE BELAND:

5                   Je pense que... je vais répondre... mais allez-y, monsieur Cantin, c'est l'esprit du document.

M. GUY CANTIN:

                  Oui, effectivement, cette mesure-là, dans notre réflexion, c'est là où nous en sommes. Dans certains  
10                   cas, comme je le disais plus tôt, il y a des mesures qui sont plus embryonnaires, comme elle, d'autres sont mieux définies.

                  Donc, notre réflexion en est à explorer parce qu'on n'est pas nécessairement convaincus que c'est la  
15                   voie à prendre, mais c'est à explorer, puis peut-être que oui, peut-être que c'est essentiel.

                  Puis par rapport à ce qui a été dit plus tôt, là, lourdeur administrative puis de non-cohérence, il faut pas oublier qu'un des principes qui est présenté en lien  
20                   avec ce projet-là, c'est le souci de cohérence et d'harmonisation aussi avec ce qui se fait dans le parc marin, puis ça, je pense que

c'est un bon exemple, là, pour l'histoire des permis, si on met de l'avant un système de permis, il va falloir tenir compte de ce qui se fait dans le parc et de rendre ça le plus simple possible au point de vue  
5 administratif, lourdeur, puis le plus cohérent, c'est un souci important si on y va avec un système de permis, mais c'est encore à l'étape exploratoire.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Morisset.

10 M. JEAN MORISSET, biologiste, secteur Côte-Nord, Pêches et Océans Canada:

Une question qui s'adresserait peut-être à monsieur Bélanger, monsieur Corbeil, monsieur Léonard. Les gens qui détiennent maintenant un permis dans le  
15 parc marin, quelle est la proportion, finalement, de ces gens-là qui sortent... qui sortent faire l'observation des mammifères marins à l'extérieur du parc?

M. PIERRE BELAND:

Est-ce que c'est une donnée que vous avez,  
20 monsieur Léonard, ou peut-être qu'on devrait obtenir cette réponse des gens...

M. PIERRE LEONARD:

C'est peut-être préférable d'avoir ça des

gens du parc, mais à l'oeil comme ça, ceux qui sortent du parc, on peut évaluer ça à peu près à vingt-cinq pour cent (25%), *grosso modo*, là.

M. PIERRE BELAND:

5                   Merci.

                  Madame Ménard, peut-être, du parc marin Saguenay-Saint-Laurent pourrait répondre à la question. Avez-vous ces données?

MME NADIA MENARD, biologiste, parc marin Saguenay-Saint-  
10   Laurent:

                  Nadia Ménard, parc marin. On fait un suivi avec la GREMM depuis plusieurs années au niveau de la répartition spatiale des activités d'observation en mer. Les données... il y a quelques années, là, je vous dis, en fait, c'est avant l'arrivée du règlement, on avait fait une carte et puis j'avais demandé de savoir il y a combien de points d'observation dans le parc *versus* à l'extérieur, et puis l'année que, bon, je vous dirais, là, c'était jusqu'à il y a trois ans, là, il y avait environ, de mémoire c'est environ quatre-vingt-dix-sept pour cent (97%) des points étaient dans le parc.

20                   Maintenant, ça serait intéressant de voir avec l'arrivée du règlement, parce que moi je

pense qu'il y a eu peut-être une certaine migration hors du parc, là. Donc, peut-être que le chiffre a baissé, là.

M. PIERRE BELAND:

5                   Donc, c'était trois pour cent (3%) à l'époque, maintenant, c'est plus que trois pour cent (3%), vous pensez?

MME NADIA MENARD:

10                   Je crois, là. Donc, ça date quand même depuis une couple d'années mais ça m'avait quand même surprise de voir la proportion des bateaux qui étaient situés à l'intérieur du parc, là, à l'époque.

15                   Mais il y quand même un biais parce que beaucoup des bateaux, il y a plus de surveillance, de suivi qui sont faits à partir des bateaux de Tadoussac. C'est sûr, si on augmentait la proportion des bateaux qui sont échantillonnés aux Escoumins, bien on aurait peut-être une situation qui est différente.

M. PIERRE BELAND:

20                   Merci.

Monsieur Tremblay.

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY:

Oui, Jean-Philippe Tremblay. C'est que

j'aimerais avoir quelques petites informations, est-ce qu'on veut mettre, on parle de permis, est-ce que c'est dans l'idée de mettre un nombre limité de permis pour une zone ou bien non les critères pour que la personne puisse avoir le permis, est-ce que c'est pour mettre des critères ou bien un nombre limite de permis pour que ce soit finalement un outil de protection, je voulais juste... j'ai de la difficulté à voir l'outil de protection, jusqu'à présent je vois juste une lourdeur administrative?

M. PIERRE BELAND:

Je comprends très bien votre question.

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Possiblement, mais comme je dis c'est à l'étape exploratoire. Bon, est-ce qu'il est nécessaire de mettre un plafond, je sais pas, mais ça serait à envisager. Puis aussi ça peut être un outil administratif qui peut être utilisé contre... on parlait des délinquants, un retrait de permis à ce moment-là s'il y a un comportement qui est inacceptable du point de vue de l'observation. Donc, sûrement que ça pourrait être ça.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Morisset.

M. JEAN MORISSET:

5           Au niveau de pêche sociale, lorsqu'on émet des  
permis, il y a différentes méthodes qui peuvent être  
utilisées. Par exemple, si je prends la nouvelle  
réglementation sur la cueillette de mye qui avant ne  
faisait pas l'objet la cueillette de mye; pas besoin de  
permis pour faire la cueillette commerciale.

10           Lorsqu'on l'a mis en place, on s'est dit: Comment  
qu'on pourrait aménager une façon pour que les personnes  
soient pénalisées. Ce qu'on a choisi dans ce cas-là,  
c'était de dire: Bien, tout le monde peut prendre un  
permis, mais au bout d'un an, ils devront prouver qu'ils  
15           ont cueilli suffisamment pour conserver leur permis.

          Dans d'autres cas, on peut exiger les historiques,  
par exemple, les entreprises qui auraient déjà fait des  
historiques de capture ou d'observation. Donc,  
dépendamment de la situation, on peut varier un peu la  
20           façon d'émettre les permis. On peut aussi effectivement  
les limiter, mais chaque besoin, là, chaque besoin a ses  
conditions, finalement.

M. PIERRE BELAND:

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Tremblay, finalement? Et ça permet aussi de peut-être avoir une formation particulière ou de s'assurer que les gens qui obtiennent un permis soient formés à observer un certain code d'éthique comme le suggérait monsieur Bélanger ou autres. Donc, ça permet d'encadrer plusieurs activités.

Monsieur Le Sauteur.

10 M. DANIEL LE SAUTEUR:

Marc pourra confirmer, à savoir si le permis était de nature de protection ou d'administration: c'est protection au départ, c'est ce qu'on vise, c'est pas gérer une flotte. Ça, ça appartient à d'autres instances de gérer des flottes, mais nous, ce qu'on veut faire, c'est s'assurer que le régime pour être en application est efficace, et rencontrer nos objectifs de protection de mammifères marins.

M. PIERRE BELAND:

20 Bonne précision, monsieur Le Sauteur. Évidemment, il faut jamais oublier les objectifs; la ZPM n'a qu'un seul objectif, triple: protéger les mammifères marins, leurs habitats et leurs ressources alimentaires. Toutes les mesures

visent à atteindre ces objectifs et aucun autre objectif n'est visé par les mesures.

Autres questions sur le sujet des permis?

5 Monsieur Gagnon aux Escoumins, vous êtes tout près ou dans le parc, mais aussi dans la ZPM?

M. DANY GAGNON:

10 Oui, tout à fait, nous, on a, comme Pierre le disait tout à l'heure un petit peu, on s'est aperçu d'une migration, là, des plaisanciers vers l'extérieur du parc.

Mon interrogation est un petit peu la même que monsieur Tremblay tout à l'heure, à savoir si l'émission des permis allait être une forme de contingentement, là, également pour limiter la pression?

15 Parce qu'on a un petit peu... en tout cas, moi, personnellement, j'ai un petit peu la même crainte que monsieur Léonard, à savoir que les baleines bleues qui sont à l'extérieur du parc présentement, certains croisiéristes et même plaisanciers, harcèlent ces  
20 baleines-là, là, c'est bien évident, là. Donc, je voulais voir s'il allait y avoir une forme de contingentement, là, pour le contrôle de ce côté-là.

M. PIERRE BELAND:

Donc, vous êtes en faveur de l'adoption de certaines mesures, que ce soit un règlement sur les vitesses, sur la distance, que ce soit un permis, mais  
5 ça prend un encadrement?

M. DANY GAGNON:

Oui, tout à fait, parce que mis à part le fait qu'il y a des croisiéristes qui ont des approches, là, qui sont parfaites ou presque parfaites, je vais  
10 personnellement à toutes les années faire des croisières aussi, puis j'ai pas... avec les croisiéristes que j'utilise, j'ai jamais eu de problèmes, mais pour les municipalités, que ce soit Tadoussac, Les Escoumins ou d'autres municipalités, Portneuf, on a un apport  
15 important de notre économie qui vient de cette industrie-là. Si on la protège pas, l'industrie, bien, on court à notre perte tout simplement. Donc, oui, on est favorable à ce qu'il y ait des balises qui soient mises de ce côté-là.

20 M. PIERRE BELAND:

Merci. Je rappelle quand même que la philosophie derrière tout ça, les mesures qui sont là, c'est une consultation pour les bonifier, pour

les améliorer, mais il y aura éventuellement des mesures qui seront adoptées et que celles qui sont présentées ici ont été, je dirais, le succédané ou le concentré d'un grand nombre de mesures, il y en avait plus d'une  
5 centaine à l'origine qui ont été dessinées, rédigées suite à des consultations avec des experts et tout et, finalement, on les a réduites à ce nombre.

Elles sont encore en examen, mais il y a des possibilités qui ont été examinées et qui ont été jugées  
10 plus ou moins faisables ou rentables et là, on a mis ensemble ce qui semblait le plus logique. Donc, le cahier qu'on a là est le résultat d'un processus.

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

15 C'est un complément d'information. On regarde permis, on regarde... c'est des mesures... c'est certain de contrôle, mais également on parle d'un ensemble d'approches, incluant sensibilisation, éducation et on espère avoir également des effectifs additionnels pour  
20 pouvoir autant aider le public et les gens à se responsabiliser et également à rencontrer nos propres objectifs.

Donc, c'est un ensemble, là, on parle seulement de la réglementation, mais on parle d'un tout, là, dans toute la question de mesures reliées à l'observation de mammifères marins.

5 M. PIERRE BELAND:

Merci.

Monsieur Morisset.

M. JEAN MORISSET:

10 Jean Morisset. Une petite question peut-être qui s'adresse à monsieur Gagnon et à monsieur Léonard. Vous semblez dire que tout près du parc, à l'extérieur du parc, il y a une situation qui semble urgente pour agir pour Pêches et Océans pour éviter, là, finalement, les gens qui se comporteraient, là, négligemment vis-à-vis  
15 les mammifères marins. Est-ce que cette situation-là est urgente puis qu'il faudrait s'adresser à Pêches et Océans de... pas régler, mais essayer de voir à cette situation-là dans les plus brefs délais?

M. PIERRE BELAND:

20 Monsieur Tremblay? Non.

Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

Disons que c'est une situation qui est

urgente depuis quelques années, si on parle de la protection, là. C'est que des gens, systématiquement, se dirigent vers la Bleue, quand on passe la limite du parc, on passe de vingt-cinq (25) à trente-cinq (350  
5 noeuds, on fait un peu de la course/poursuite, c'est vraiment différent de ce qu'on vivait il y a une dizaine puis une quinzaine d'années dans ce secteur-là, où il y avait à peu près personne. Actuellement, il y a vraiment migration des activités à l'extérieur du parc.

10 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Gagnon, quelque chose à ajouter?

M. DANY GAGNON:

Oui, puis lorsqu'on parle des activités qui sont faites envers la Bleue, on vise pas essentiellement les  
15 croisiéristes non plus, il y a beaucoup de plaisanciers avec des petits bateaux qui ont des comportements qui sont très, très cavaliers, là, de ce côté-là. On en remarque de plus en plus avec les années justement, là, avec l'établissement des balises dans les limites du  
20 parc, il y a beaucoup de déplacements qui sont faits de ce côté-là.

M. PIERRE BELAND:

On a dressé un peu cette préoccupation avec l'établissement d'une vitesse maximale pour toutes les embarcations dans la ZPM.

5            Peut-être qu'on pourrait passer immédiatement à la mesure à A3.5 aussi qui touche un peu cet aspect.

On dit:

*"Interdire..."*

Et ça, ça s'applique à tout le monde.

10           *"... interdire de s'approcher à moins de 400 m d'une espèce de mammifère marin résidante en voie de disparition ou menacée".*

15           Pour le moment, étant donné qu'on dit *"résidante et espèce en péril"*, ça s'applique uniquement aux bélugas du Saint-Laurent... ça s'appliquerait uniquement aux bélugas du Saint-Laurent, étant donné qu'il est résidant.

20           Le phoque commun, son statut en ce moment est incertain; peut-être qu'il est en voie de disparition, peut-être qu'il est menacé, mais il ne fait pas partie de cette catégorie en ce moment, donc, ça s'appliquerait uniquement aux bélugas.

En ce qui concerne la Bleue, elle est menacée, mais elle est pas résidante, du moins officiellement, pour reprendre les mots de monsieur Bélanger, et vous n'êtes pas le premier à nous rappeler que les Bleues  
5 sont présentes en hiver, j'en ai vu moi-même d'hélicoptère, dans les glaces, mais un commentaire sur cette mesure?

Monsieur Corbeil.

M. PATRICE CORBEIL:

10 Alors, moi, lorsque j'ai lu toutes les mesures, c'est celle où j'ai... j'ai freiné et j'ai dit: "*Oups, résidante*". Donc, la Bleue serait exclue parce qu'elle n'est pas considérée résidante puis bon, beaucoup de monde puis les interventions qu'il y a eu jusqu'à  
15 présent, beaucoup de gens disent: Bon, il semble y avoir une problématique avec la Bleue, beaucoup de gens qui sortent du parc, et je le vois aussi, là, qui disent: On est-tu débarqué des limites du parc, est-ce qu'on peut aller approcher la Bleue? Puis là, je fais  
20 de la sensibilisation avec les capitaines avec qui j'en parle à ce moment-là.

Donc, la Bleue, c'est une espèce qui va attirer de plus en plus dans les années futures étant donné son statut, étant donné que c'est le

plus gros animal qui a jamais existé sur la planète, et j'ai été très déçu de voir qu'elle était exclue de cette mesure-là. Je me demande pourquoi on l'a exclue; ça, c'est ma première question.

5                   Étant donné sa fragilité, étant donné... monsieur Bélanger, vous disiez, il faut connaître la Bleue pour savoir comment l'approcher, c'est une espèce qui est particulière, il faut avoir des façons de l'approcher, prendre son temps pour l'approcher, mais je me demande  
10                   pourquoi on l'exclut de cette mesure-là étant donné son statut, étant donné que c'est une des richesses de la ZPM et du fleuve Saint-Laurent, le rorqual bleu, c'est un emblème planétaire, le rorqual bleu, et puis là, on va l'exclure de cette mesure-là, qui est une mesure qui,  
15                   je crois, va protéger ou va viser la protection et la conservation de l'espèce.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

20                   Effectivement, dans le libellé ici, la Bleue n'est pas incluse. Par contre, lorsqu'on parle de la réglementation à A3.1, il n'est pas exclu que

la Bleue soit... exclue, c'est-à-dire c'est quelque chose qui va être, dans la poursuite des consultations, par la suite, ça va être quelque chose qui va être amené, c'est sûr.

5            Puis il faut comprendre aussi, j'écoutais monsieur Bélanger, puis ça me faisait penser, bon, une approche très écologique de l'observation, très douce, je dirais.

10           Ici, on parle d'approche visée, là, très active, dans le cas, évidemment, d'un bateau qui se laisse dériver puis qui est dans un secteur puis qui fait une approche... c'est le mammifère marin qui s'approche, c'est sûr que dans un cas pareil il y a aucune restriction, puis je pense que ça devrait être ça qui devrait être fait.

15           A ce moment-là, pour les gens qui pratiquent l'observation de façon très, très consciencieuse, si jamais il y avait cette prescription-là qui était imposée pour le quatre cents (400) mètres, peut-être que les répercussions à ce moment-là seraient moins  
20 importantes.

J'avais un autre point, mais je l'ai oublié.

M. PIERRE BELAND:

Vous y reviendrez, monsieur Cantin.

Monsieur Corbeil, vous aviez une autre question.

M. PATRICE CORBEIL:

Plutôt dire, vu qu'on vise l'harmonisation aussi dans le parc marin, il faut tenir compte que la mesure c'est quatre cents (400) mètres, et nous on travaille  
5 beaucoup avec les compagnies pour capitaliser sur le fait que même une baleine bleue à quatre cents (400) mètres, c'est vrai, c'est loin, mais ça, c'est dans la réglementation.

Mais on sait que la baleine se promène et parfois  
10 elle a passer à deux cents (200) mètres, parfois elle va... mais c'est l'approche vers l'animal.

Alors, en étant à quatre cents (400) mètres d'une baleine lorsqu'on fait une approche, on regarde d'autres espèces de baleines, la baleine bleue peut passer et si  
15 on capitalise là-dessus au niveau de l'éducation, sensibilisation, les gens sont encore plus contents de l'avoir vu passer, et là c'est sans faire la recherche active à cet animal-là.

Donc, c'est ça, je voyais... ce que je voulais  
20 souligner, c'était l'harmonisation avec le parc marin et de suivre ça pour pas qu'il y ait deux poids, deux mesures lorsqu'on est à l'intérieur ou à l'extérieur de la ZPM, qu'on

agisse différemment.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Corbeil. Est-ce que je dois  
comprendre que vous faites une recommandation que la  
5 Bleue soit adressée plus spécifiquement, soit à A3.1 à  
A3.5 ou dans une autre mesure ou...?

M. PATRICE CORBEIL:

C'est sûr qu'avec la mesure A3.1, on va approcher  
la Bleue selon des distances et des vitesses d'approche,  
10 mais j'en ferais une recommandation pour A3.5 de  
l'inclure en suivant, et ça, c'est évolutif, donc...

Puis vous savez, le quatre cents (400) mètres, ça  
va évoluer dans le cadre du parc marin aussi, donc,  
peut-être que ça va changer, son statut va... selon la  
15 *Loi des espèces en péril*, lorsqu'elle va être incluse,  
il va y avoir des réévaluations des statuts des animaux,  
mais autant le béluga, le béluga à mes yeux est comme  
une baleine bleue aussi présentement. Donc, il faut  
essayer de mettre toutes les mesures possibles pour  
20 conserver et protéger ces espèces. Alors, oui, je  
l'inclurais dans le A3.5.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

5           Moi, ça me pose un certain problème étant donné  
que chez nous la seule chose souvent qu'on a c'est des  
Bleues. C'est en allant voir les Bleues qu'on observe  
occasionnellement les autres plus que dans le cas où les  
autres vont voir des rorquals communs, rorquals à bosse,  
petits rorquals.

10           Nous autres, assez souvent, la seule présence  
qu'il y a, c'est des baleines bleues. Ça veut pas dire  
qu'il y a des fois qu'il y a pas d'autres baleines, là,  
mais c'est vraiment... dans cinquante pour cent (50%)  
des cas, certain, on a exclusivement des baleines bleues  
à voir.

15           Alors, dans mon cas moi, là, ça représente quand  
même pour notre entreprise, mais pour Ste-Anne-de-  
Portneuf, là, à peu près la seule activité touristique  
qui remplit les gîtes et les restaurants des fois durant  
l'été, là, hors des voyageurs qui passent, là.

20           Ça serait assez difficile pour nous autres si on  
pouvait plus approcher à moins de quatre cents (400)  
mètres parce qu'à quatre cents (400) mètres, c'est assez  
loin, là; c'est très difficile de voir

puis de bien voir. La visibilité est pas toujours très  
bonne et puis dans notre cas à nous autres, ça voudrait  
quasiment dire la fin de notre entreprise puis de tout  
ce qu'on a monté puis de tout ce secteur-là qu'on a  
5 développé du côté des relations avec des chercheurs, et  
*caetera*, parce qu'il faut... ces bateaux-là, il faut  
qu'ils soient financés par des gens qui viennent puis  
qui ont quelque chose à voir, là.

Puis dans bien des cas, en tout cas, j'aurais  
10 absolument rien à leur montrer, parce que quand j'ai pas  
de baleines bleues, comme cette année pendant trois  
semaines, j'ai eu aucune baleine bleue, mais j'avais pas  
d'autres baleines en même temps, ça a fait un creux, ça,  
parce que les gens m'appellent puis ils disent: "*Yvon,*  
15 *as-tu de la baleine bleue?*" Puis ils partent de  
Montréal puis ils sont prêts à venir passer la fin de  
semaine. Quand j'en ai pas, je leur dis: "*J'en ai*  
*pas.*" Puis là, ça fait dans mes chiffres, là, des creux  
assez importants dans ce cas-là.

20 M. PIERRE BELAND:

Donc, lorsque vous allez en mer, vous faites de  
l'approche active vers les baleines bleues, vous  
cherchez activement la baleine bleue?

M. YVON BELANGER:

Oui.

M. PIERRE BELAND:

Et vous vous en approchez activement à moins de  
5 quatre cents (400) mètres?

M. YVON BELANGER:

Oui, oui oui, nous autres, dans notre cas, on  
approche à moins de quatre cents (400) mètres d'une  
baleine bleue, on approche des fois très près, là.  
10 C'est pas une approche peut-être comme vous vous  
imaginez, là. C'est des fois assez long, là, avant que  
ça arrive, il faut que tu arrives dans son  
environnement, elle a un environnement un peu comme...

Puis chaque baleine bleue est différente l'une de  
15 l'autre, là, c'est pas des... c'est individuel ces  
baleines-là, ça doit être vrai... c'est un peu vrai  
aussi pour les autres baleines, mais encore plus on  
dirait pour la Bleue, elle a des secteurs qu'elle se  
tient, puis des fois elle est toute seule dans ce  
20 secteur-là alors que tout l'autre groupe est plus loin,  
et puis on va les approcher des fois assez proche de  
façon à permettre aux gens...

En tout cas, cet été, ça a été une année

exceptionnelle sur l'alimentation de surface, les baleines s'alimentaient en surface presque continuellement, alors, là, on pouvait les voir d'assez proche.

5 Et puis ça demande beaucoup d'attention puis beaucoup d'explications pour même comprendre comment c'est fait une baleine quand on les voit s'alimenter, même de surface, autrement on les voit...

10 Bon, une baleine bleue, tu peux les voir à toutes les vingt minutes, elle va sortir, elle prend quatre, cinq respire puis elle redescend. C'est pas... juste rester là puis s'attendre à ce que par hasard il y ait une baleine bleue qui passe, c'est... sur mille (1000) kilomètres carrés de territoire, là, c'est assez  
15 difficile de...

M. PIERRE BELAND:

Vous pourriez l'approcher activement jusqu'à quatre cents (400) mètres, ensuite attendre qu'elle approche? Vous nous disiez pas tout à l'heure que  
20 souvent vous êtes à la dérive?

M. YVON BELANGER:

Oui, oui, on est souvent à la dérive, mais seulement qu'il reste qu'on va se rendre dans l'aire parce que les baleines vont rester souvent

pendant une heure ou deux dans un secteur, ensuite, tout d'un coup, se déplacent.

Il y a personne à l'heure actuelle qui a été capable de trouver des... bien, il faut dire qu'on n'a  
5 pas de chercheur qui a fait autant d'observation que dans le parc marin là-dessus, mais ceux qui sont venus puis ils ont fait des observations ont pas arrivé à comprendre le déplacement selon les marées, *et caetera*.

10 Alors, souvent on va se rendre, on sait que bon... puis ils sont souvent dans le même secteur, la même baleine se tient dans ce secteur-là, c'est le même individu des fois, ou un ou deux individus qui se tiennent dans ce secteur-là, puis on va s'en aller là.  
15 Là, rendu là, on se déplace à peu près plus.

M. PIERRE BELAND:

C'est pour ça que... quand vous dites que le quatre cents (400) mètres, ça mettrait votre entreprise à zéro...

20 M. YVON BELANGER:

Bien en tout cas...

M. PIERRE BELAND:

... il me semble qu'on pourrait dire que ça vous réduirait d'un certain pourcentage dans

certaines situations, mais pas entièrement?

M. YVON BELANGER:

Oui, mais le pourcentage, comme on est une  
entreprise qui est encore déficitaire, réduire d'un  
5 pourcentage, c'est la faillite, ça.

M. PIERRE BELAND:

Je vous remercie, monsieur Bélanger.

Autres questions, informations sur le sujet de la  
mesure A3.5?

10 Monsieur Cantin et ensuite monsieur Le Sauteur.

M. GUY CANTIN:

Le point que je voulais amener tantôt, ça m'est  
revenu, là, c'est que finalement il y aussi un exercice  
qui est parallèle à la ZPM, qui est un exercice sur la  
15 *Loi sur les espèces en péril*, puis le plan de  
rétablissement du rorqual bleu.

C'est évident que les résultats de cet exercice-là  
vont... bien, ça va résulter en un plan d'action, ça  
serait un peu... ça serait très bizarre de dire que - si  
20 jamais ça en arrive à ça - qu'on exclut... on met une  
limite de quatre cents (400) mètres partout au Canada,  
ou sur la côte Est plutôt, et puis que dans la ZPM on  
permette une approche moins restrictive, là. Il

faut être cohérent aussi avec ce qui va se faire au niveau du plan de rétablissement du rorqual bleu, il faut en tenir compte.

M. PIERRE BELAND:

5                   Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

                  Juste une remarque. Je suis un peu craintif par rapport à ce que vous avez mentionné, monsieur Gagnon, tantôt, en termes de déplacement de la flotte, d'une  
10                   partie de la flotte du parc marin qui va à la recherche de rorqual bleu en oubliant toute leur formation et leur code d'éthique et de règlement.

                  Donc, ça nous donne un aperçu de ce qui pourrait arriver si on n'a pas quand même un cadre assez bien  
15                   appliqué pour gérer ces situations-là.

                  En ce qui concerne la Bleue, c'est certain que ça avait été discuté en termes du quatre cents (400) mètres, mais l'important c'est d'obtenir les avis de tout le monde avant qu'il y ait une décision de prise ou  
20                   une orientation proposée.

                  Puis cette orientation-là, c'est certain, ce qu'on tente d'avoir, c'est un consensus de tout le monde; donc, une participation de l'ensemble des intervenants concernés pour un régime qui va

satisfaire les intérêts de tous, toujours en maintenant quand même qu'on doit s'assurer qu'on a une protection accrue.

5                   Donc, pour l'instant, il y a peut-être des  
avenues, comme diraient nos anglophones, il y a peut-  
être des choses qu'on n'a même pas imaginées qui  
seraient possibles, là. Donc, on se donne un peu de  
temps, je pense, tout le monde, surtout quand on aura  
les rapports, là, du comité lié au plan d'établissement,  
10                   rétablissement.

                  A ce moment-là, on va avoir beaucoup plus  
d'informations, informations scientifiques plus  
précises, donc, on va être plus en mesure d'examiner  
plus en détail, là, quels seraient les meilleurs  
15                   scénarios.

M. PIERRE BELAND:

                  Rapidement, monsieur Morisset.

M. JEAN MORISSET:

                  Question qui s'adresse aussi aux gens qui  
20                   connaissent bien les AOM, peut-être même aussi aux  
municipalités qui sont concernées par ça. Si le rorqual  
commun obtenait un statut d'espèce menacée,  
qu'advierait-il de l'industrie des AOM?

M. PIERRE BELAND:

25                   Est-ce que vous voulez répondre à ça

maintenant ou y penser pendant quelque temps?

Allez-y, monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

5 Ça serait pas mal difficile. C'est sûr que les  
petits rorquals sont nos meilleurs amis, mais on aime  
bien montrer d'autre chose au monde. Dans le cas où le  
rorqual commun, plus spécifiquement, aurait un statut  
d'espèce menacée, ça serait très difficile pour  
l'industrie, ça, c'est un fait.

10 M. PIERRE BELAND:

Autre... monsieur Gagnon.

M. DANY GAGNON:

15 Peut-être pour répondre à monsieur Le Sauteur tout  
à l'heure, c'est sûr que le fait que les croisiéristes  
se déplacement, c'est pas une généralité que tous les  
croisiéristes sont vraiment, là, délinquants sur ce  
fait-là.

20 Ce qui est un petit peu plate sur le fait d'être  
obligé de réglementer, moi, j'ai vu un petit peu dans la  
municipalité, moi, je réglemente au point de vue de  
l'urbanisme, on sait très bien que quand... que ce soit  
à Pêches et Océans ou dans d'autres domaines, quand on  
est obligé de réglementer, c'est parce qu'on a des gens  
délinquants et de vraiment faire de quoi

spécifiquement pour ces gens-là, c'est impossible.

Donc, c'est là qu'il faut essayer de baliser presque mur à mur pour réussir à ce que notre situation se règle complètement, non, parce qu'il y aura toujours  
5 des délinquants, comme on disait tout à l'heure, mais si on veut qu'il y ait une protection des mammifères qui sont là, bien, on n'a pas le choix, il faut en venir là.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

10 Si vous le voulez bien, je vais passer aux mesures A3.3, A3.4 et A3.6 qui visent toute la protection du phoque commun, en particulier la protection des échoueries du phoque commun.

Peut-être que c'est un petit long avant le dîner,  
15 mais j'allais oublier mon public derrière. Est-ce qu'il y a des gens qui auraient des questions ou des informations? Je vois trois personnes. Madame Ménard, je vous exclus du public, si vous le voulez bien. Je vois trois personnes, est-ce que vous avez des  
20 questions, informations, commentaires sur les mesures ou sur le processus? Ça va? Merci.

Donc, A3.3, A3.4, A3.6, nous allons commencer maintenant puis on continuera après le lunch.

Donc, on vise à protéger les échoueries de phoque commun. La première mesure vise à établir un cercle, une zone de protection autour des échoueries quand on les approche par la mer.

5           La seconde, A3.4, vise les échoueries qu'on peut approcher par voie de terre; ça pourrait s'appliquer, par exemple, à une échouerie qui est sur une pointe ou qui est sur un îlot qui émerge entièrement puis qu'on a accès à marée basse, ou ça pourrait s'appliquer à une  
10 échouerie qui est sur une grosse île, où les gens débarquent à l'autre bout de l'île et se rendent à pied jusqu'à l'échouerie.

Et dans les deux cas, il s'agit de les protéger. Alors, pour les approches en mer, on viserait à ce que  
15 les bateaux qui font des visites de ces échoueries ne les approchent pas à plus de deux cents (200)... à moins de deux cents (200) mètres, pardon, en tout temps, mais en certaines périodes de l'année, qui pourraient changer selon les connaissances qu'on acquière.

20           En ce moment ici, on parle de la période critique, qui est la période de mise bas et lactation entre la dernière semaine de mai et la première semaine de juillet. On nous a mentionné

que peut-être il y aurait des périodes aussi de mue  
qu'il faudrait protéger.

5 Mais pour le moment le libellé se dit... est comme  
ceci "*Respect de deux cent (200) mètres en tout temps et  
de quatre cents (400) mètres durant une période  
critique.*"

10 Pour l'autre "*Approcher par le milieu terrestre*",  
on parlerait de... on ne parle pas de limite dans celle-  
ci. Monsieur Cantin, il s'agirait de... on dit: "*un  
outil législatif approprié*", mesure A3.4?

M. GUY CANTIN:

15 Non, effectivement, il y a pas vraiment de limite  
et il y a très peu d'études, là, qui nous permettent  
d'établir de telle limite. Je crois qu'à ma  
connaissance il y en a une, puis on parlait de cent  
(100) mètres, je crois, mais c'était... je pense qu'il y  
a des recherches encore à faire à ce niveau-là.

M. PIERRE BELAND:

20 Donc, ça vise à couvrir un trou, en fait, là, on  
sait pas exactement comment les protéger, alors que pour  
l'approche en mer il y a des données qui montrent que  
les phoques réagissent négativement à partir d'une  
certaine distance et que cette

distance varie selon le type d'embarcation.

On a appris des kayakistes, par exemple, que eux peuvent approcher très près, mais quand le phoque les aperçoit il a vraiment peur, parce qu'il l'a pas venu  
5 venir, alors qu'une embarcation qui fait du bruit, le phoque a amplement le temps de réagir et de déterminer lui-même à quelle distance il va s'en aller.

Donc, les kayaks peuvent approcher très près et peut-être causer plus de dommages parce que le phoque  
10 est plus susceptible d'avoir une réaction exagérée.

Un commentaire sur... la troisième, je la mentionne maintenant puis on va les discuter peut-être les trois ensemble, là, c'est:

*"Donner les informations sur la  
15 localisation des échoueries de phoque commun pour que les municipalités puissent appliquer... les intégrer à leur schéma d'aménagement puis à leurs règlements de zonage".*

Ça se produit dans certains cas où l'échouerie est  
20 sur une petite île qui fait partie du territoire d'une municipalité.

Alors, voilà, j'ouvre la discussion sur le sujet des échoueries de phoque. "*Echoueries*" étant bien entendu les endroits où ils se concentrent; on parle pas d'une petite roche à marée basse où il y a un phoque qui va là de temps à autres, on parle d'un endroit qui est désigné.

Monsieur Gagnon.

M. DANY GAGNON:

Concernant la localisation des échoueries qui devraient être intégrées à l'intérieur des schémas d'aménagement des MRC, j'aurais deux questions: Est-ce que le comité entend recommander aux MRC d'inclure la même réglementation pour chacune des MRC?

Parce que là, on touche plusieurs territoires des MRC, il faudrait pas que dans la ZPM on arrive, exemple, dans la MRC de la Haute Côte-Nord qu'on ait une telle réglementation et dans la MRC de Charlevoix-Est ont ait une réglementation qui soit tout autre, ou que la MRC de Charlevoix-Est décide, elle, de: Non, moi, je mets pas de réglementation. Je parle de ces deux MRC-là, ça pourrait être l'inverse aussi.

La deuxième question serait: Quand on sait que les échoueries sont souvent sur des petites

îles, comme monsieur Béland le disait, si les normes sont intégrées aux règlements de zonage des municipalités, théoriquement, c'est les municipalités qui ont à faire respecter ces normes-là.

5                   Moi, je pense qu'on va avoir un problème majeur à faire respecter des normes qui seraient incluses aux règlements de zonage quand on sait que la plupart des municipalités ont pas l'équipement pour, exemple, accéder à ces îles-là et aller faire une application  
10 réglementaire qui serait adéquate dans ces cas-là.

                  Alors, est-ce que Pêches et Océans entend amener un support là-dedans et elle-même appliquer la réglementation, j'aimerais savoir qu'est-ce qui est compris là-dedans.

15 M. PIERRE BELAND:

                  Parfait. On va commencer par la première, il y a neuf (9) MRC qui touchent la ZPM.

                  Monsieur Cantin, harmoniser entre les MRC.

M. GUY CANTIN:

20                   Non, je dois dire on a fait une tournée auprès des MRC, des neuf (9) MRC impliquées, puis la réponse a été positive partout à ce niveau-là.

                  Je crois que la meilleure façon de faire ça

serait de développer quelque chose avec les gens qui sont peut-être les plus... les MRC qui sont les plus près à le faire dès maintenant, puis après ça, que ça pourrait servir de modèle par la suite, par souci de cohérence pour pas qu'il y ait deux poids, deux mesures 5 puis que ce soit complètement incohérent, pour servir de modèle par la suite pour ce qui est des autres MRC.

Pour les autres dimensions de la question, je vais laisser... il y a l'expérience de Manicouagan, je pense, 10 qui peut être instructive à ce niveau-là, je vais laisser d'autres personnes répondre.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

15 Oui, juste un point. Le commentaire avait été émis également à notre séance de Rivière-du-Loup en termes de support, en termes d'application du règlement, à savoir si les municipalités n'ont pas les ressources nécessaires, est-ce que Pêches et Océans peut fournir?

20 C'est certain qu'on peut pas, nous, s'avancer de ce côté-là, là. Mais on avait dit, par exemple, que pour les échoueries, il faudrait

potentiellement réunir l'ensemble des intervenants ou représentants des MRC puis en discuter sur une base concertée et commune, et voir quelle approche pourrait être possible.

5                    Il y a encore des points d'interrogation, mais au moins essayer d'avoir une approche concertée pour l'ensemble du territoire, là.

                    Je laisse à Jean le soin de donner l'expérience à Manicouagan.

10 M. PIERRE BELAND:

                    Monsieur Morisset.

M. JEAN MORISSET:

                    Peut-être un petit peu avant de parler de Manicouagan, déjà, comme la plupart des MRC sont en  
15 révision de leur schéma d'aménagement, déjà par exemple la MRC Côte-Nord a pris l'information de Pêches et Océans, où on leur a fourni les échoueries sans que la MRC propose des règlements, déjà, ils ont identifié  
20 comme étant un site d'intérêt, là. Donc, c'est déjà un premier pas.

                    Pour la MRC Manicouagan, dans le cadre du projet de la ZPM Manicouagan qui est juste adjacente ici, un petit peu plus à l'Est, la MRC devant... parce que la ZPM ne touche que l'eau salée, naturellement, alors, la  
25 MRC, ce que la MRC

propose dans son futur schéma d'aménagement, c'est une bande de protection de cinq cents (500) mètres tout le long de la ZPM. C'est une proposition qu'ils font bien volontairement et ils l'ont acceptée cette proposition-  
5 là d'ailleurs, l'ensemble des maires.

Alors, eux autres, ils proposent ça comme ça, c'est une façon intéressante, selon eux et aussi selon nous, de s'ajuster finalement à la ZPM.

M. PIERRE BELAND:

10 Est-ce que ça répond à votre préoccupation, monsieur Gagnon? Il y a une carte qui localise les échoueries qui existent, on peut la projeter, on n'est pas obligé de le faire non plus, mais si vous voulez, on peut la projeter; elle est aussi dans le cahier vert de  
15 l'étude... la base scientifique de la ZPM, vous pouvez trouver cette carte, mais vous pouvez aussi la trouver sur l'Internet, sur le site de la ZPM: [www.qc.dfo-mpo.gc.ca/zpmestuaire](http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/zpmestuaire) - voilà cette adresse. Vous pouvez voir cette carte qui localise les échoueries,  
20 l'état des connaissances actuelles.

Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

Sans réouvrir la discussion dans le sens où

elle a été ouverte hier, je pense que ça va être important de faire la protection en tenant compte aussi de toutes les zones qui servent à la cueillette de la mye. Comme on disait hier, vraiment statuer puis de voir quelle incidence ça peut avoir puis de quelle façon ça va être applicable.

M. PIERRE BELAND:

Pour le bénéfice de ceux qui n'étaient pas ici hier, on avait des pêcheurs, des cueilleurs de mye, un regroupement des cueilleurs de mye de la Côte-Nord, qui ont fait valoir que leur travail les emmène parfois à moins de quatre cents (400) mètres d'une échouerie dans la période qui serait visée et qu'il faudrait tenir compte de ça.

Évidemment, l'objectif de la ZPM n'est pas d'empêcher les gens de faire leur métier, mais d'encadrer les activités. Et puis, encore une fois, il y aura une concertation, voir dans quelles circonstances et dans quel cas ça peut être seulement une ou deux personnes, et ça peut varier selon les endroits.

Par exemple, en amont de la ZPM, il y a deux pêcheurs d'esturgeon, dont un tend ses filets tout près d'une échouerie; donc, il s'agit de voir avec

ces gens-là pour...

Il faut toujours faire une différence aussi entre le touriste qui arrive de Montréal puis qui n'a jamais vu un phoque, puis qui veut absolument en photographier un avec son objectif sur le nez du phoque, et la  
5 personne qui ramasse des myes depuis vingt (20) ans dans un secteur et puis qui sait qu'il y a des phoques là mais qui les laisse tranquilles. Donc, c'est ce genre de discussion qu'on avait hier.

10 Monsieur Léonard, est-ce que j'ai bien représenté les...

M. PIERRE LEONARD:

Oui, c'est très bien, c'était pas de réouvrir le débat d'hier, c'était juste d'en faire mention pour le  
15 bénéfice des personnes aujourd'hui.

M. PIERRE BELAND:

Voilà. Je pense qu'on vise beaucoup les activités d'observation. A Rimouski, on a rencontré des gens qui font de l'observation active d'échoueries de phoque et  
20 qui... des gens qui nous ont dit qu'il y en a d'autres qui débarquent des visiteurs, juste à côté de l'échouerie, qui vont ensuite plonger à l'eau avec les phoques.

Bon, c'est le genre d'activité qui est intéressante, qui est amusante et tout, mais qu'il faut encadrer. Voilà.

5 Questions à ce sujet? Voilà la carte des échoueries dans le secteur ici. Est-ce que vous avez des observations, des questions sur ces mesures?

Madame Villeneuve.

MME CLAUDETTE VILLENEUVE:

10 J'ai pas parlé beaucoup parce que je manque beaucoup d'information, puis moi je regarde toujours au niveau de la Côte-Nord. Et je suis contente que monsieur Le Sauteur ait repris publiquement ce que je lui avais demandé en privé. Je regarde tout ça, puis...

M. PIERRE BELAND:

15 Quelle était la...

MME CLAUDETTE VILLENEUVE:

20 Ah, la question, à savoir pourquoi qu'on avait une zone de protection marine seulement pour ici? Parce que les mammifères marins on en a... sur le territoire du Québec, on en a jusqu'à Blanc-Sablon, et à Sept-Iles, Jean pourra en parler, il se fait de l'observation puis on a deux bateliers, puis peut-être plus, puis on a des

plaisanciers qui y vont aussi autour des villes.

Si j'en reviens premièrement au phoque commun, on sait qu'actuellement les pêcheurs mettent en cause les phoques, en général, pour la diminution de certaines espèces de poissons comme la morue, le saumon, tout ça, et quand il s'agit du phoque commun on le connaît pas beaucoup puis on sait pas le différencier des autres espèces de phoques.

Et ça, c'est préoccupant parce que j'ai entendu tantôt mille (1000) phoques, j'ai l'impression... la population c'est dans la ZPM ici, mais au niveau du Saint-Laurent, ça serait à peu près cinq mille (5000)? C'est ce qu'on m'a dit.

M. PIERRE BELAND:

On va juste préciser, est-ce que le chiffre de cinq mille (5000)? Rapidement.

M. GUY CANTIN:

Non, je parlais de cinq millions (5 000 000) pour le phoque du Groenland.

MME CLAUDETTE VILLENEUVE:

Ça, c'est correct, mais je parle du phoque commun. Le phoque commun serait de mille (1000), ce que vous avez dit, dans la ZPM projetée, et au

niveau du golfe, ça serait d'environ cinq mille (5000),  
est-ce que la...

M. GUY CANTIN:

5 C'est ce qu'on pense aujourd'hui puis ça devrait  
se confirmer, il y a encore de la recherche qui se fait;  
c'est que la population de l'estuaire est isolée du  
reste de la population de l'Est du Canada, alors que les  
phoques qu'on retrouve à l'Est du Canada, qui inclut  
l'Ile de Sable, toute la côte Est, Nouvelle-Ecosse, et  
10 le golfe serait une seule et même population.

Mais il y a encore des choses à vérifier et je  
peux pas... donc, il y a des migrations qui se font de  
part et d'autre, là, à l'extérieur du golfe, à  
l'intérieur du golfe; donc, il y a pas vraiment  
15 population spécifique pour le golfe, il semblerait, mais  
par contre, pour l'estuaire, on parle d'une colonie  
relativement isolée.

MME CLAUDETTE VILLENEUVE:

20 De là l'importance de mieux connaître, d'être  
capable de différencier d'une autre espèce de phoque.  
Et actuellement, là, tout est mis sur le dos des  
phoques, la disparition de certaines espèces.

Ce que j'aurais aimé ramener aussi, et là, je

parle beaucoup plus comme représentante du Conseil régional de l'environnement, notre rôle est de parler et de développer le thème "*Développement durable*", de faire accepter le concept de développement durable et dans les  
5 mesures qui sont apportées, à mon sens, sont très bonnes, importantes, il faut pas aller moins que ça, là.

Et je fais référence à l'économie. Il ne faut pas que l'économie nous oblige à, je vous dirais, changer les mesures que vous avez apportées là, parce que les  
10 mesures que vous avez apportées, c'est pour une protection, puis surtout pour essayer de sauver les espèces menacées.

Et si on regarde aujourd'hui, si on change les mesures parce que pour certains domaines d'activité  
15 économique comme, mettons, les traversiers ou encore les relevés sismiques qui vont revenir un petit peu plus tard, si on dit: Il faut absolument que le bateau traverse à cette vitesse-là pour vraiment répondre aux besoins, mais que ça cause des problèmes aux espèces  
20 menacées, bien, je trouve qu'on est mieux de protéger nos espèces que de voir à la rentabilité économique d'une activité.

Parce que c'est pas juste pour aujourd'hui,

c'est pour demain puis pour plus tard aussi. Alors, dans ce sens-là, je pense que c'est important de regarder pour plus tard, pas seulement, là, pour le développement économique d'aujourd'hui, qui peut peut-être avoir certaines difficultés, mais ça sera encore pire plus tard.

Et ça, on pourrait faire référence à beaucoup d'autres activités dans l'exploitation des richesses naturelles de la Côte-Nord.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci, madame Villeneuve.

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Effectivement, comme on l'indiquait, le rôle premier ou les raisons d'être des zones de protection marines, c'est pour des raisons de protection et de conservation strictement.

Donc, nous ici, on vise la protection des mammifères marins, c'est notre objectif ultime, puis c'est ce qu'on met de l'avant, mais en même temps, pour ce qui est des aspects économiques, c'est qu'on propose un certain nombre de mesures pour rencontrer nos objectifs, mais on n'écarte pas qu'il peut y avoir des idées innovatrices qui permettent de rencontrer également ces objectifs

là puis, en même temps, limitent les impacts négatifs que peuvent avoir nos mesures sur l'industrie.

5 A ce moment-là, entre le choix A et B, qui atteint le même objectif, un a des impacts économiques notables puis dans l'autre cas, c'est moins, bien, à ce moment-là, c'est sûr qu'on va choisir l'objectif B; c'est pour ça qu'on travaille avec l'industrie pour de un, connaître les impacts de nos mesures puis essayer de trouver des solutions qui fassent l'affaire de tout le monde; ça veut pas dire de diluer complètement ce qu'on 10 veut faire, mais de minimiser les impacts négatifs sur l'industrie, mais en même temps de rencontrer nos objectifs protection.

M. PIERRE BELAND:

15 Madame Villeneuve.

MME CLAUDETTE VILLENEUVE:

Sur vos dires, on est d'accord, ça, on est capable d'assurer la concertation avec l'industrie à n'importe quel niveau, si on est capable d'arriver, avec des 20 modifications, au même résultat, on n'a pas de problème avec ça.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Une dernière remarque et puis on va aller manger.  
Rapidement, monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

Oui, je voudrais juste reparler un peu du problème  
5 de base, là, parce que ce que je sais moi là, à l'heure  
actuelle, là, je suis pas un chercheur puis j'ai pas  
accès à toutes les données, là, parce que là, moi, je  
suis préoccupé par cette histoire de baleine bleue là,  
je suis préoccupé aussi par sa diminution, puis sa  
10 possible disparition, là.

Tout le monde a vu qu'on vient de trouver une  
baleine morte à l'heure actuelle, à Sept-Iles, on espère  
que c'est pas une de nos baleines qu'on connaît bien,  
là, qui est un peu... a été notre chouchou durant l'été,  
15 là, on en a eu quelques-unes comme ça, mais les dangers  
qui... il faudrait revenir, en tout cas, à voir qu'est-  
ce que... on le sait pas trop qu'est-ce qui a amené puis  
qui continue à amener une disparition.

A ma connaissance, en tout cas, ce que j'ai  
20 entendu dire qui avait de différent entre la baleine  
qu'on a dans le Saint-Laurent puis la baleine qu'on  
retrouve, par exemple, ailleurs dans

le monde, dont en Islande, c'est un taux de toxine dans les graisses qui semblerait être de six (6) à huit (8) fois supérieur.

5 Richard Cyr est allé quelques fois en Islande, puis en l'espace de quelques jours il a vu sept (7) baleineaux avec des mères, en quelques jours. Dans tout le Saint-Laurent, à l'heure actuelle, on en a à peu près vu une quinzaine, alors qu'on a repéré à peu près comme aux alentours de quatre cents (400) baleines bleues.

10 Ces quatre cents (400) baleines bleues là, supposons qu'il y en a seulement trois cents (300) qui restent de vivantes, elles sont à l'heure actuelle distribués autant de mâles que de femelles. Il semblerait qu'elles ont pas de ménopause, donc, qui  
15 continuent à avoir une possibilité d'avoir des petits jusqu'à la fin de leurs jours, pour les femelles, et puis selon ce que les Japonais ont fait dans leur... en tout cas, dans leurs soi-disant recherches, là - parce que c'est... ils font pas juste de la recherche là-  
20 dedans, je pense qu'il y a un but commercial - les baleines bleues pourraient avoir des petits à tous les deux ans.

Alors, si on dit par exemple, disons trois

cents (300) baleines bleues fréquentant le Saint-Laurent  
ou résidant en partie dans le Saint-Laurent, on pense  
pas qu'elles soient résidentes tout le temps, parce que  
trois cents (300) baleines bleues cet été, il a été un  
5 temps qu'il y avait du monde un peu partout et puis le  
plus qu'on a pu repérer c'est à peu près quinze (15)  
baleines bleues.

Mais il faut dire qu'il y a des grandes parties du  
golfe où il y a personne, puis il y a beaucoup  
10 d'endroits où est-ce qu'il y a personne pour les voir.

Alors, si je reviens à mon histoire qu'il y en a  
peut-être disons trois cents (300), sur ça, cent  
cinquante (150) femelles; sur les cent cinquante (150),  
il y en a au moins la moitié qui sont des femelles d'âge  
15 à avoir des petits, ça donne soixante-quinze (75), ça.  
Sur ces soixante-quinze-là (75), à tous les deux ans, on  
aurait au moins trente (30) à trente-cinq (35)  
possibilités de baleineaux à chaque année.

Cette année, on en a vu un. L'année passée, ça a  
20 été exceptionnel, il y en aurait trois, pas mal sûr,  
puis peut-être quatre, dont on en a vu trois dans les  
alentours d'ici, là. Il y a des

années où on en voit pas du tout; il y en aurait eu une quinzaine en vingt-cinq (25) ans d'observation en tout et partout.

5 Il y a, à ma connaissance, aucun baleineau qui a été vu dans le Saint-Laurent qui a été revu après ça; tous ceux qui ont été photographiés, puis selon Richard Cyr, les taches qu'il y a sur le dos sont permanentes. Alors, on n'a pas à l'heure actuelle aucun baleineau sur les quinze (15) dernières années qui a été revu vivant.

10 J'espère que c'est parce qu'ils vont ailleurs, puis qu'il y a une place où est-ce qu'il y a une garderie de baleineaux quand ils arrivent à l'état adolescent puis ils restent là, puis ils vont nous arriver dans vingt (20), vingt-cinq (25) ans, j'espère que c'est ça.

15 Maintenant, on sait pas la durée de vie de ces baleines-là. On connaît aucune baleine à l'heure actuelle dans le Saint-Laurent qu'on peut dire: Celle-là, elle est née voilà dix, quinze ans, parce qu'on ne l'a pas revue.

20 Si ces baleines-là sont des baleines qui vivent très vieux, qui peuvent vivre très, très vieilles, en tout cas, là, puis ça peut aller peut-être à cinquante (50), peut-être cent (100)

ans, qu'il y en a qui émettent l'hypothèse, peut-être que les baleines qu'on a là, c'est toutes des vieilles baleines en grosse partie, celles qu'on voit. Et puis elles sont peut-être en train de disparaître.

5            Il y a eu dans le secteur de Mingan, c'est pas pour rien qu'il y a eu un centre de recherche qui a été établi là, c'est le centre de recherche le plus poussé au niveau mondial sur la baleine bleue, c'est eux autres qui tiennent les catalogues de presque toutes les  
10            baleines bleues, là, qui existent. Et puis maintenant, ils n'ont plus aucune baleine bleue dans ce coin-là.

              C'est pas l'observation des baleines bleues, certain, qui les a fait disparaître là-bas, parce qu'il y en avait pas d'observation de baleines bleues.  
15            Jusqu'à maintenant, il s'est fait à peu près aucune observation, ça date de trois ans à peu près qu'il se fait de l'observation de baleines bleues. Ça date du temps où est-ce que c'est que les rorquals communs ont quitté le secteur de Tadoussac, on s'est mis à  
20            s'intéresser.

              Je pense que Pierre Léonard peut confirmer, il était un des seuls qui allait voir, à ma connaissance, les baleines bleues avant ça, parce

que les autres négligeaient cette espèce-là, parce qu'elle est pas facile à observer.

Alors, les grandes causes de la disparition de la baleine bleue, on les connaît pas à l'heure actuelle.

5 Je pense qu'il faudrait faire attention pour pas se donner une bonne conscience: On va mettre des règlements puis on va sauver la baleine bleue, puis on va juste... En tout cas, moi, je me dis: On va peut-être détruire une industrie puis sauver rien, parce que  
10 durant ce temps-là, on n'aura peut-être pas les vraies causes.

On sait que une des causes, en tout cas, qui a existé, ça a été la chasse parce que la chasse de la baleine bleue a continué alors qu'on avait abandonné  
15 presque toutes les autres parce que, elle, elle valait la peine quand on la rencontrait, hein.

Pour les baleiniers, une baleine bleue valait deux rorquals communs qui eux autres valaient deux baleines à bosse, ce qui veut dire que la baleine bleue valait  
20 comme quatre baleines à bosse, ça valait la peine de la tuer, là, elle représentait beaucoup. Alors, la chasse, même quand on avait négligé des espèces, on continuait à chasser la

baleine bleue.

Alors, peut-être que ces baleines bleues là sont des survivantes d'avant soixante-dix ('70), là. Puis je me dis: Il faut faire... en tout cas, il faut faire attention pour pas se donner... on dit: Bon, bien, on va faire quelque chose d'extraordinaire, là, un beau règlement, mais en réalité il y a des causes qu'on connaît peut-être pas, là.

Nous autres, on espère, en tout cas, que là, à l'heure actuelle, il y a eu une intensification des observations qui s'est faite. Cet été, il y a eu des bouées qui ont été mises pendant trois mois de temps dans un site où il y a eu de la baleine pendant tout le temps.

On espère que, avec ça, ces enregistrements-là, on arrivera peut-être à identifier de façon sonore une baleine par rapport... un individu par rapport à un autre, parce que comme il y avait du monde sur place qui prenait les photos de ces baleines-là, et leurs déplacements toute la journée...

Puis ça, ça s'est fait grâce au fait qu'on fait des excursions, là. Parce que dans le temps où on faisait pas d'excursions dans ce secteur-là,

on disait tous que les baleines bleues arrivaient ici à la fin juillet puis quittaient à peu près dans le mois de septembre, parce que c'étaient les temps de migration des chercheurs.

5 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Bélanger...

M. YVON BELANGER:

Ils arrivaient à ce temps-là puis ils s'en allaient à ce temps-là.

10 M. PIERRE BELAND:

Est-ce que je peux vous interrompre pour qu'on aille manger.

M. YVON BELANGER:

Oui.

15 M. PIERRE BELAND:

Puis on reprendra après, à treize heures trente (13 h 30) au lieu de...

M. YVON BELANGER:

20 Je peux toujours reprendre ça n'importe quand si on m'en donne l'occasion.

M. PIERRE BELAND:

... au lieu de treize heures quinze (13 h 15), on revient à treize heures trente (13 h 30). Merci.

SUSPENSION

M. PIERRE BELAND:

5           Bienvenue à tous, j'espère que vous avez bien  
mangé, mais pas trop mangé pour pas vous endormir après-  
midi. On va essayer de passer à travers la liste des  
mesures qui restent.

10           Alors, il nous reste quand même pas mal de mesures  
à regarder. On va continuer à suivre la liste, le  
tableau qu'on vous a distribué ce matin, à moins que  
quelqu'un ait des suggestions autres. Un instant,  
madame Roy, ça ne fonctionne toujours pas. Oui?

MME LUCIE ROY:

15           Juste pour dire que je dois quitter à trois heures  
trente (3 h 30).

M. PIERRE BELAND:

          D'accord. Est-ce qu'il y a des points qui sont  
particulièrement importants pour vous qu'on devrait  
adresser en premier?

20 MME LUCIE ROY:

          Non, ça va aller.

M. PIERRE BELAND:

          Non, ça va. Avant de partir, s'il y a un point  
qu'on n'aura pas eu le temps de couvrir,

vous me le direz. Merci.

Alors, ce matin, on a arrêté sur la Bleue. Monsieur Bélanger, essentiellement, nous faisait réaliser, insistait sur le fait qu'il y a plusieurs  
5 menaces sur la Bleue comme sur d'autres espèces, qu'il y en a peut-être qui originent dans la zone, mais il y en a qui originent à l'extérieur de la zone et qu'il ne faut pas négliger de s'adresser d'une façon ou d'une autre éventuellement à ces autres menaces.

10 La pollution est une menace aussi évidemment, et il y a beaucoup de cette pollution qui origine à l'extérieur des limites de la zone comme monsieur Cantin le faisait remarquer ce matin dans sa présentation.

Je propose donc que nous reprenions à... c'est-à-dire à A3.3, les mesures sur les échoueries de phoque.  
15 Est-ce qu'il y avait d'autres points que vous vouliez soulever à propos des mesures A3.3, .4 et .6? Sinon, je vais passer à 3.7 et à tout moment vous pouvez revenir en arrière, simplement attirer mon attention si vous  
20 jugez que je vais trop vite.

A3.7, A3.8, activités de sensibilisation. Donc, une catégorie de mesures importantes, je

pense que ça couvrirait quelque chose comme vingt pour cent (20%) de l'ensemble des mesures, monsieur Morisset, sensibilisation et information sur divers sujets qui touchent la protection des mammifères marins dans la

5 ZPM.

Donc, c'est 3.7, justement, pour que tout le monde soit au courant qu'ils entrent dans une ZPM, qu'il y a des efforts de conservation qui sont faits, qu'on soit croisiériste, plaisancier ou autre. Questions sur ce

10 sujet?

Je note qu'on a entendu ici comme ailleurs la question des dollars, information, sensibilisation, on dit souvent que les croisiéristes, que les gens qui travaillent dans les ZIP, par exemple, puissent

15 transmettre de l'information à propos de la ZPM et la question vient souvent: Oui, mais qui va payer, on n'est pas des organismes?

Monsieur Tremblay, vous semblez approuver?

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY:

Oui, entièrement, c'est surtout que nous, la façon

20 qu'on est subventionné, souvent ça prend un type de subvention qui est rattaché à un objectif précis.

Dans ce cas-ci, on parle de la ZPM, est-ce

qu'il va y avoir des programmes de subvention, des outils qui nous permettent de s'impliquer? Parce que actuellement, il va falloir utiliser d'autres revenus qui sont pas nécessairement... qui ont pas l'objectif précis de la ZPM.

5 M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin, est-ce que vous pourriez... ou monsieur Le Sauter qui sourit. Quand on parle de dollars, ça fait toujours sourire monsieur Le Sauter.

10 M. DANIEL LE SAUTEUR:

Je réitère ce que je dis depuis le début, comment dirais-je, le besoin a été identifié presque à toutes les séances, sensibilisation et information du public, c'est une grande partie de notre cahier.

15 Donc, ça serait normal que dans les budgets il y ait également une enveloppe budgétaire qui soit directement dédiée à cet aspect-là. Donc, c'est tenu en compte, mais le format d'application n'est pas connu encore.

20 M. PIERRE BELAND:

Merci.

A3.7, activité de sensibilisation simulée précisément sur comment se comporter envers un

jeune phoque échoué. Ça arrive régulièrement chaque été que des résidants ou des villégiateurs trouvent un jeune phoque échoué sur la plage et se demandent comment procéder.

5                   Souvent les gens veulent qu'on les récupère, qu'on les réhabilite, qu'on les emmène dans un endroit plus grand qu'une baignoire dans la salle de bain d'un villégiateur, et la mesure à observer, c'est justement de ne rien faire et ce qui est le plus difficile  
10 parfois, nous a-t-on dit, c'est de convaincre les gens que c'est la bonne chose de ne rien faire, parce que d'une part la loi interdit de manipuler ces animaux, mais aussi parce que souvent il s'agit d'un bébé phoque dont la mère est quelque part sur l'eau et qu'elle va  
15 revenir, ou bien ça peut être un animal qui est porteur d'une maladie et qu'on ne veut surtout pas tenter de réhabiliter, réintroduire dans le milieu naturel par la suite et risquer de transmettre cette maladie.

                  D'ailleurs, j'attire votre attention sur la mesure  
20 B2.2, à la page 9, qui est comme un corollaire à la mesure à A3.8, qui dit:

*"Interdire la réhabilitation visant à réintroduire en milieu naturel*

*des mammifères marins malades ou  
blessés qui auraient été amenés en  
captivité pendant une période donnée."*

Alors, ces deux mesures 3.8 et 2.2, questions,  
5 informations à ce sujet? C'est relativement clair, les  
pratiques.

Oui, monsieur Corbeil.

M. PATRICE CORBEIL:

Juste parce que c'est dans la même page que ces  
10 deux mesures-là A3.7, 3.8, c'est la mesure souhaitable  
qui est en bas qui ne relève pas du MPO, mais simplement  
signaler qu'on trouve que c'est une excellente idée  
d'avoir un site d'observation terrestre aux Ilets  
Boisés, pour plusieurs raisons, mais c'est une  
15 excellente idée.

Alors, je sais pas où ça va s'arrêter, est-ce que  
ça s'arrête juste ici ou bien le souhait va aller plus  
loin ou vers d'autres instances?

M. PIERRE BELAND:

20 Monsieur Cantin, qu'arrive-t-il des mesures qui ne  
relèvent pas du MPO, dont celle-ci?

M. GUY CANTIN:

Je crois qu'on va être porteur du message auprès  
des instances qui ont autorité en la

matière.

M. PIERRE BELAND:

Dans ce cas-ci, par exemple, ça relèverait de qui de déterminer, d'une MRC ou d'un...

5 Monsieur Morisset?

M. JEAN MORISSET:

Il y avait quelqu'un de l'ATR qui devait être ici aujourd'hui, malheureusement il n'a pas pu se déplacer, mais je pense que c'est des choses qui peuvent se faire avec les associations touristiques.

10

Il y a aussi des programmes fédéraux, autant provincial que fédéral, qui offrent ce type d'aide pour les ATR; je pense que ça pourrait être un mandat intéressant pour une ATR, une association touristique de Manicouagan.

15

M. PIERRE BELAND:

Ça pourrait inclure... ça pourrait d'abord être comme une désignation, ensuite des panneaux, des affichages, un encouragement; peut-être même éventuellement, interprétation, guide, selon ce que l'ATR pourrait juger?

20

M. JEAN MORISSET:

Tout à fait.

M. PIERRE BELAND:

Et peut-être y aura-t-il d'autres sites du genre à encourager sur les rives de la ZPM, que ce soit au nord ou au sud, éventuellement, pour justement réduire la  
5 pression sur les excursions en mer.

Monsieur Corbeil.

M. PATRICE CORBEIL:

Peut-être oui, mais c'est juste signaler un travail qu'on est en train de faire en collaboration  
10 avec l'ATR, justement, ça va être finalisé en juillet deux mille cinq (2005); c'est sur le site *Baleines en direct*, on va avoir une nouvelle fenêtre qui s'appelle "*La route des baleines*", où on va mettre en valeur différents sites déjà existants et d'autres qui sont  
15 parfois des haltes routières qui sont de bons endroits pour aller observer les mammifères marins de la rive.

Évidemment, les Ilets Boisés sont un secteur qui va être mis sur cette route des baleines. Alors, sur *Baleines en direct*, on va inviter les gens à circuler de  
20 différentes façons, là, selon différents circuits, à aller observer les animaux, de la rive.

Ceci dit, ça ne veut pas dire que *Baleines en direct* prend position pour juste aller de la rive, on dit aussi aller en bateau d'excursion, là. On essaie de donner les deux côtés de la médaille, mais on va mettre  
5 en valeur, là, au cours des prochains mois, les sites terrestres. Celui-là on va le mettre en valeur, mais il ne sera pas aménagé par nous, nous, on fait juste le positionner.

M. PIERRE BELAND:

10                   Merci.

                  Monsieur Morisset.

M. JEAN MORISSET:

                  En complément d'information, avec le GREMM aussi, il y a des pourparlers en ce moment pour travailler sur  
15 les frayères à capelan, c'est-à-dire que lorsque le capelan roule, souvent, les mammifères marins sont beaucoup plus proches de la rive.

                  Alors, on veut travailler de concert avec le GREMM pour favoriser... mettre sur pied un réseau capelan qui  
20 est déjà sur pied pour dire aux gens: Bien, le capelan roule dans le coin de Portneuf, peut-être que si vous vous y rendez, bien, vous allez observer des mammifères marins qui sont

proches. Merci.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Morisset.

Autres questions, informations à ce sujet? J'en  
5 arrive à la mesure A4.1 qui vise à contrer une menace  
qui s'appelle "*Perturbations par le bruit d'origine  
humaine*".

On a parlé un peu de bruit ce matin; quand on  
parle de limiter la vitesse des navires, il y a des  
10 risques de collision mais il y a aussi la pollution par  
le bruit. On sait que les mammifères marins utilisent  
des sons pour se localiser, pour localiser leur proie,  
pour communiquer entre eux.

On sait que dans certains cas, le béluga, en  
15 particulier, qu'ils ont une oreille très sensible qui  
peut être endommagée par un bruit excessif, causer des  
surdités temporaires, partielles ou totales,  
permanentes, causer même de la douleur, c'est comme chez  
les oreilles humaines.

20 Mais la mesure en 4.1 va peut-être toucher  
certaines personnes ici qui ont peut-être été parmi les  
demandeurs de l'audience du BAPE sur les sondages  
sismiques.

Alors, la mesure A4.1 vise à:

5                   "*Mettre en place une réglementation -  
il s'agit donc d'une mesure de type  
réglementaire - sur le bruit causé par  
les sondages sismiques et également par  
les sonars actifs à basse fréquence.*"

Commentaires?

Monsieur Corbeil, je pense que vous étiez parmi  
les demandeurs?

M. PATRICE CORBEIL:

10                   Oui. Alors, sur ce point-là aussi, on se  
demande... c'est bien, là, la mesure. Toutefois, ne  
devrions-nous pas, dans le cadre de la ZPM, interdire  
tout simplement l'exploration sismique? A ce moment-là,  
on prend vraiment pas de chance pour plein de raisons au  
15                   niveau du bruit, au niveau de la pollution, et caetera.  
Alors, c'est une question.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

20                   La mesure telle quelle est formulée ici, c'est  
assez général, c'est-à-dire ça peut dans les cas  
extrêmes ça peut aller jusqu'à une interdiction ou des  
mesures d'atténuation.

En ce moment, à Pêches et Océans, il y a le développement d'une réglementation nationale pour la dimension bruit qui vise à la fois... principalement le bruit dû aux sondages sismiques. Mais on saura que dans la ZPM, ce qu'on veut faire, c'est hausser le niveau de protection. Donc, s'il y a un nouveau plancher de réglementation national, on devrait s'attendre à ce que ça soit plus que ça dans la ZPM. Est-ce que ça va se traduire par une interdiction? Peut-être, c'est à définir, mais effectivement c'est une possibilité.

M. PIERRE BELAND:

Je pense que comme plusieurs des mesures qui sont ici, il s'agit d'explorer, on parle d'une réglementation, on ne dit pas ce que la réglementation comprendra, mais éventuellement elle pourrait être plus ou moins sévère.

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Ça n'empêche pas monsieur Corbeil s'il veut en faire une recommandation, de le confirmer à l'équipe.

M. PATRICE CORBEIL:

Vous êtes tous d'accord? Alors, on en fait

une recommandation.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Autres commentaires sur le bruit? Je vous indique  
5 que sous A4.1, il y a une autre mesure souhaitable qui  
ne relève pas du MPO:

*"Faire des démarches auprès des  
organisations nationales et  
internationales de l'industrie de la  
10 navigation commerciale afin de les  
sensibiliser à la problématique du  
bruit dans l'eau."*

Nous avons rencontré, je crois que c'était à  
Rivière-du-Loup, un des représentants des organisations  
15 qui... je ne me souviens plus du nom de son  
organisation, mais c'est la marine marchande  
essentiellement, monsieur Mailloux.

M. GUY CANTIN:

C'est la SODES.

20 M. PIERRE BELAND:

La SODES?

M. GUY CANTIN:

Oui.

M. PIERRE BELAND:

25 Alors, on a discuté avec lui justement de la

question du bruit causé par la navigation commerciale, et nous rencontrons à nouveau les gens de la navigation commerciale à Québec et c'est une question qu'on va leur adresser.

5                   L'idée, c'est de voir si, en même temps qu'une autre mesure plus loin dont on parlera quand nous y seront rendus, de s'asseoir avec les gens de la navigation commerciale, l'industrie du transport maritime, pour voir quel genre de mesures, de  
10 modifications, parce qu'on n'est pas les seuls avec la ZPM Estuaire Saint-Laurent à avoir des problèmes avec le bruit, et ailleurs dans le monde il y a des gens aussi qui font le même genre de pression pour essayer de voir s'il n'y a pas moyen de modifier certaines pratiques ou  
15 certains équipements pour réduire le bruit.

Questions, informations à ce sujet?

Monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

20                   Oui, c'est pas une question, mais pour la question du bruit, c'est sûr que dans les recherches qui se font présentement, c'est un des gros problèmes, le bruit, le bruit est tellement intense que même les baleines qui émettent des bruits pourtant à très forte intensité, souvent tu

arrives pas à les enregistrer, ça fait qu'il faut...

C'est vraiment présent, là, on a vu... des fois, on a vu jusqu'à sept ou huit bateaux qui sont... en tout cas, dans les quinze (15) kilomètres à peu près alentour des bouées d'enregistrement, puis dans ce temps-là on s'attend pas à être capable d'enregistrer quoi que ce soit.

Ça fait qu'on voit qu'il y a une importance assez grande sur... en tout cas, le bruit est très présent, là, il s'agit de mettre un micro dans l'eau puis écouter, là, c'est effrayant, même à quinze (15) kilomètres, on entend un bateau comme si on était collé dessus.

M. PIERRE BELAND:

Et c'est une dynamique qui est très complexe, dans le cas de votre enregistreur, on peut imaginer si c'était une baleine qui était à ce point-là, elle n'entendrait que des bruits de bateau.

M. YVON BELANGER:

On connaît pas sa sensibilité à tout ça, mais elle doit en avoir une parce qu'on voit pas comment elles sont capables de se repérer beaucoup

par la vue dans l'eau où on voit à peu près rien, là, même si elles sont supposées être dotées d'une vue excellente pour peu de lumière, mais...

M. PIERRE BELAND:

5                   Voilà. Et dans d'autres rencontres qu'on a eues, les gens ont soulevé tous les aspects problématiques du bruit, c'est lié à la fréquence, à l'intensité, à la densité de l'eau, les masses d'eau.

                  Donc, c'est un problème très complexe,  
10                   particulièrement ici qui est un milieu très dynamique avec des masses d'eau et de salinité, températures différentes, c'est extrêmement dynamique.

                  Autres... monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

15                   Puis j'ajouterais en même temps, on sait que, comme vous dites, le son pour les mammifères marins, l'ouïe, c'est comme un sens primordial, comme on le mentionnait ce matin, faire de l'écholocation, communiquer entre eux, reconnaître leur environnement,  
20                   les proies, *et caetera*, donc, c'est un sens... si ce sens-là est perturbé par... ça peut entraîner des problèmes de surdité ou simplement une non-audition d'un congénère, des

choses comme ça, ça peut avoir des répercussions importantes. Donc, c'est sûr qu'on a un souci particulier à cet égard-là, surtout dans un environnement qu'on sait bruyant.

5 M. PIERRE BELAND:

Je poursuis et je fais tout de suite la mesure A5.1. Madame Villeneuve, ce matin, je pense, quand vous avez parlé des phoques, vous avez parlé de la difficulté parfois à identifier que les chasseurs... la mesure 5.1  
10 vise à sensibiliser et informer les chasseurs.

Il y a le mot "*sportifs*", ici, je ne suis pas certain qu'il soit bien choisi, je pense que vous pouvez l'enlever, on va dire "chasseurs" pour le moment, chasseurs de phoques, de la situation précaire du phoque  
15 commun dont la chasse est interdite, et de bien savoir reconnaître les espèces.

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Peut-être que monsieur Beaudoin pourrait corriger  
20 si je suis dans l'erreur, mais ce qu'on nous a dit c'est "*pêcheurs de phoques pour usage personnel*", le terme qui est utilisé.

M. PIERRE BELAND:

Si vous posez la question, je l'ai posée, à savoir qu'est-ce que c'est "*usage personne*"; la réponse, c'est "*usage personnel*". Essentiellement, il y a peu de  
5 gens... monsieur Beaudoin, dites-nous donc quelles sont les personnes qui ont un permis de phoque pour usage personnel?

M. PERRY BEAUDOIN:

O.K., ça a été mis sur pied ça fait quelques  
10 années, il y a eu un moratoire, après ça, le ministre a décidé d'émettre des permis à certains pêcheurs qui désiraient en obtenir. Puis ce qu'on a fait avec... pour émettre ces permis pour usage personnel, c'est utiliser le phoque au complet, soit le phoque gris ou le  
15 phoque du Groenland, c'est un maximum de six (6) phoques par année.

Pour obtenir ce permis, il faut qu'il suive un cours de formation au niveau de la réglementation, avec un agent des Pêches et un pêcheur commercial  
20 d'expérience. Suite à ça, suite à ce cours, il obtient un permis qui l'autorise à chasser six (6) phoques par année.

M. PIERRE BELAND:

A votre connaissance, est-ce qu'il y a

beaucoup de permis qui sont délivrés actuellement dans la zone, dans la ZPM?

Monsieur Morisset.

M. JEAN MORISSET:

5                    On avait fait le calcul, il y avait entre soixante (60) et quatre-vingts (80) permis qui étaient délivrés sur la Côte-Nord, entre Tadoussac et Betsiamites.

                  Par contre, on pouvait pas dire combien de permis étaient actifs, c'est-à-dire les gens peuvent avoir un  
10                    permis sans nécessairement qu'ils aillent à la chasse, là, mais entre soixante (60) et quatre-vingts (80), c'est un nombre, là, qui est très plausible. Pour la Rive-Sud, je ne saurais dire, cependant.

M. PIERRE BELAND:

15                    Je sais que dans cette consultation on a rencontré au moins deux pêcheurs qui en avaient un, qui sont des pêcheurs d'esturgeon dans la région de Montmagny, La Batture aux Loups marins, rivière Ouelle, deux ou trois  
                      pêcheurs, je pense qu'on a vu trois pêcheurs qui ont un  
20                    permis qui tuent leurs... parfois ils tuent leurs six (6) phoques, parfois ils ne tuent pas.

Monsieur Beaudoin.

M. PERRY BEAUDOIN:

Ce qu'on sait, c'est qu'il y a plusieurs, peut-être soixante-quinze (75), qui ont le permis, mais il y en a pas beaucoup qui l'utilisent, qui le chassent.  
5 Ceux qui ont voulu l'utiliser commercialement ils ont pris un permis comme aide-chasseur pendant deux ans, chasser avec un pêcheur commercial, et ils sont devenus permanents; ils se sont plus pratiqué; mais "*usage personnel*", c'est... au niveau pratique, il y en a pas  
10 beaucoup qui sont utilisés.

M. PIERRE BELAND:

Questions, informations?

Madame Villeneuve, est-ce que ça répondait à votre préoccupation?

15 MME CLAUDETTE VILLENEUVE:

C'était surtout pour s'assurer de bien connaître l'espèce de façon à ne pas la confondre avec d'autres espèces de phoques, là. Je sais pas comment on peut faire ça, je connais pas assez cette espèce-là. Même  
20 que j'en avais vu un près de chez nous au chalet, puis je savais pas si c'était un phoque commun ou un phoque du Groenland, c'est bien embêtant.

M. PIERRE BELAND:

La confusion est plus facile à faire s'il est  
question d'un jeune phoque gris, par exemple, qui  
pourrait ressembler à un phoque commun adulte, mais il y  
5 a des façons de le dire et les pêcheurs qu'on a  
rencontrés nous ont dit que eux ils ne se trompent  
jamais, mais évidemment quelqu'un qui n'est pas habitué  
pourrait facilement confondre.

Monsieur Cantin.

10 M. GUY CANTIN:

Puis on doit dire qu'il y a déjà des exercices au  
sein du... des campagnes de sensibilisation au sein du  
MPO auprès des pêcheurs de phoques pour usage personnel.  
Dans les formations, il y a des formations qui sont  
15 données, puis les agents des pêches font de la... il y a  
des trousseaux qui sont montés pour informer les  
différences entre les différentes espèces.

Et puis aussi faire... je pense qu'il devrait y  
avoir un volet aussi pour faire connaître la situation  
20 préoccupante du phoque commun de... pourrait être  
ajoutée. Je sais pas si c'est fait systématiquement,  
là, mais ça pourrait peut-être être ajouté.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Beaudoin.

M. PERRY BEAUDOIN:

5 Non, c'est pas fait, mais on montre les espèces  
qu'ils ont droit de chasser, c'est le phoque gris, le  
phoque du Groenland, et on montre aussi les autres  
espèces qui sont dans le fleuve. Mais comme on voit  
aussi, pendant la chasse, quand c'est ouvert, le phoque  
du Groenland, le phoque commun n'est pas... se trouve  
10 pas parmi le phoque du Groenland, ça fait qu'on montre  
un peu aussi la réglementation autour de ça.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

15 Je propose de passer à l'objectif B, qui est de  
"*Protéger l'habitat des mammifères marins*", toujours  
suivant le principe général de:

*"Ne pas perturber, endommager, détruire  
ou enlever une partie de l'habitat des  
mammifères marins".*

20 Quelques menaces ont été identifiées, la première,  
c'est "*pollution*". On connaît très bien l'impact de la  
pollution, surtout par l'entremise du dossier du béluga  
du Saint-Laurent. On sait aussi, par ce même dossier,  
que la plupart des

polluants dans la ZPM, si on fait exception peut-être du mercure dans le Saguenay et de peut-être benzopyrène, sont d'origine des Grands Lacs ou par transport atmosphérique de l'extérieur de la ZPM.

5                   Comme le disait monsieur Cantin ce matin, il y a déjà des programmes où il y a des... évidemment, on n'a pas de contrôle direct sur ces sources, mais elles sont adressées dans d'autres... pardon, je cherche le mot, d'autres... d'autres...

10 M. JEAN MORISSET:

Programmes?

M. PIERRE BELAND:

Programmes...

M. JEAN MORISSET:

15                   Initiatives?

M. PIERRE BELAND:

Initiatives, programmes, mais je voulais dire d'autres forums que celui-ci. Ici, les deux premières mesures qu'on pourrait regarder, c'est B1.2. En fait, B1.1, pardon, et B2.1, qui se lisent ainsi:

20

*"Interdire le dépôt, le rejet ou  
l'immersion de substances qui peuvent  
perturber, endommager ou*

*détruire des mammifères marins...".*

On pense ici aux eaux de nettoyage et aux eaux usées des bateaux qui peuvent contenir des substances polluantes. On pense à l'exploitation pétrolière - il  
5 n'y en a pas en ce moment, mais sait-on jamais - qui peuvent, suite à des événements accidentels ou à des fuites, contaminer le milieu.

Et la mesure B2.1 touche encore les navires, mais parle plutôt des eaux de lest qui peuvent contenir des  
10 quantités importantes, non seulement de polluants, de souillure ou d'huile, mais des agents pathogènes ainsi que des espèces envahissantes.

Alors ce sont des mesures qui sont adressées en partie dans la révision qui est en cours du *Règlement*  
15 *sur la prévention de la pollution causée par les bâtiments*, sous l'égide du ministère des Transports.

Alors, questions sur ces deux mesures

Monsieur Zbinden.

M. DANY ZBINDEN:

20 Dany Zbinden, Centre Mériscope. Est-ce qu'on a le droit d'apporter encore une question, une recommandation pour le sujet A.4, les bruits

d'origine humaine, ou est-ce qu'on fera ça à la fin?

M. PIERRE BELAND:

Absolument, allez-y, maintenant.

M. DANY ZBINDEN:

5 O.K. Dans les mesures prévues pour une  
atténuation des perturbations par le bruit d'origine  
humaine, il y a une mesure bien compréhensible prévue  
pour les sondages sismiques, mais aucune mesure prévue  
pour éviter un bruit excessif de provenance de la marine  
10 marchande.

Est-ce que c'est faisable, pensable, réalisable  
d'avoir une mesure dans les mesures réglementaires au  
plan de gestion pour limiter maintenant l'accumulation  
ou la concentration du gros navire en même temps dans le  
15 secteur de la ZPM vu que ça constitue une source  
importante puis permanente aussi d'un dérangement, une  
perturbation pour ces animaux, ça aurait une importance  
certaine, question.

M. PIERRE BELAND:

20 Je pense que ce à quoi vous réferez fait partie  
des mesures souhaitables qui ne relèvent pas du MPO.

Monsieur Le Sauter.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Je peux répondre en partie parce qu'on n'a pas toutes les données présentement. Monsieur Cantin a fait mention tantôt d'un examen à l'interne de par le  
5 Ministère avec certains intervenants directement impliqués dans les dossiers du bruit, afin de définir les mesures d'atténuation, que ce soit au niveau des levés sismiques, par exemple, au niveau du bruit en général provenant d'embarcations ou d'un navire.

10 Dans un premier cas, on a, mettons, une compétence directe parce que ça se situe dans les eaux canadiennes et ça n'a pas d'incidence internationale. Dans le deuxième cas, c'est un dossier qui relève un peu plus de Transports Canada où il y a quand même une préoccupation  
15 internationale au sujet des bruits dans les océans.

Donc, notre règlement va toucher l'ensemble des océans, mais il y a certaines données où il y a des ententes internationales où on doit passer par des commissions internationales.

20 Donc, on veut pas dire ici qu'on n'est pas préoccupé par le sujet, c'est qu'on a des étapes à devoir passer avant d'appliquer un tel règlement,

qui peut être un règlement peut-être plus en termes de technologie, d'avancement technologique dans le domaine de l'industrie de la marine marchande, éventuellement, mais c'est pour dire qu'on a encore des leviers à  
5 passer, là, à ce niveau-là.

J'ai pas une réponse complète, là, mais monsieur Cantin va pouvoir confirmer le...

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

10 M. GUY CANTIN:

Effectivement, votre préoccupation est très, très valable, puis on est tout aussi préoccupé par le bruit généré par la navigation commerciale et d'autres sources de bruit, et la sismique en est une.

15 Ce qu'on propose ici c'est plus pour les nouvelles activités, donc, d'encadrer des choses qui n'ont pas cours. Puis effectivement, pour ce qui est de la navigation commerciale, c'est des efforts concertés à l'échelle internationale qui sont visés.

20 Je pourrais faire le corollaire avec les peintures antisalissure ou qui contiennent du TBT, qui est un produit toxique, nocif dans

l'environnement marin pour les organismes. Si on avait interdit ce produit-là, par exemple, dans la ZPM sur les navires, ça aurait voulu dire que les navires étrangers n'auraient pu circuler dans la zone. Bon, c'est un peu  
5 impensable.

Ce qui s'est fait, c'est que d'ici deux mille huit (2008), ces substances-là, de un, sont interdites au Canada depuis deux mille trois (2003), mais à l'échelle internationale il y a un effort concerté comme je le  
10 disais, puis ces substances seront interdites dans les peintures antisalissure en... je crois que c'est deux mille huit (2008).

Donc, c'est un exemple de choses qui doivent être faites qui vont avoir des répercussions positives pour  
15 les mammifères marins de la ZPM, mais partout aussi dans le monde.

Donc, c'est un problème vaste, un peu comme... même, c'est encore plus vaste que le problème de la contamination chimique qui est transfrontalière où, à ce  
20 moment-là c'est encore un exercice d'ensemble, et c'est pas la ZPM qui va régler tous ces problèmes-là, un peu de la même façon, tout ce qui est des problèmes de bruit générés par des navires qui viennent de

l'étranger, on doit se rabattre sur des efforts concertés internationaux, et la ZPM, comme beaucoup d'autres, le parc marin, d'autres endroits dans le monde, sont toutes des raisons de plus pour mener ces efforts concertés à l'échelle internationale.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Zbinden.

M. DANY ZBINDEN:

Oui, merci pour vos explications, je comprends bien qu'au niveau surtout d'une réglementation, il faudrait qu'elle soit appuyée par des conventions internationales ou des lois qui tiennent debout, mais est-ce que ça empêche d'avoir une mesure au niveau d'un plan de gestion un peu dans le sens qu'on fait des efforts au large de la côte Est des Etats-Unis pour la protection de la baleine franche?

Ça veut dire d'éviter que des bateaux rentrent dans un secteur où, à ce moment-là, il y a une concentration importante de baleines ou de l'autre côté aussi une concentration justement de bateaux, même si deux bateaux ça ne fait pas, au niveau sonore, deux fois l'intensité du bruit d'un seul bateau, dans le décibel, ça se calcule

autrement, mais il reste que ça fait une augmentation du  
bruit d'origine humaine, puis vu qu'on se trouve déjà  
dans une intensité, là, dans une gamme d'intensité à la  
limite ou au-delà de la limite supportable pour ces  
5 animaux, ça pourrait avoir un bénéfice immédiat pour les  
animaux, même si c'est pas au niveau d'un règlement,  
d'une réglementation, mais d'une gestion pour éviter ces  
situations problématiques dans la ZPM. Question.

M. PIERRE BELAND:

10 Oui, monsieur Zbinden, est-ce que je peux suggérer  
que votre préoccupation fasse partie des choses qui,  
sous la mesure D1.3 que nous pourrions examiner  
maintenant, à la page 10, serait apportée à la table  
multipartite?

15 La mesure dit, page 10, en bas à droite:  
*"Initier la mise en place d'une table  
multipartite dont le mandat est  
d'identifier des mesures visant à  
minimiser les répercussions - et toutes  
20 les répercussions - de la navigation  
commerciale sur les mammifères  
marins... en plus... des risques  
d'accidents maritimes."*  
Parce que c'est des choses qui relèvent de

Transports Canada, d'organismes qui ont une juridiction sur la navigation commerciale que le MPO n'a pas, sauf par l'entremise de la *Loi sur la protection des habitats du poisson*, poisson, incluant les mammifères marins.

5                    Mais c'est des choses qu'on pourrait inclure à la liste des préoccupations, peut-être contrôler la densité des navires, la vitesse, les couloirs, le bruit causé par ces navires, des mesures adéquates pour éviter les risques de collision, les risques d'accident,  
10                    perturbations, maladies infectieuses et parasitaires, et *caetera*. Le bruit.

M. DANY ZBINDEN:

                  Oui, absolument, d'accord. Puis dernier mot aussi; comme organisme de recherche, nous, on appuie  
15                    aussi la suggestion du GREMM pour une interdiction des sondages sismiques évidemment.

M. PIERRE BELAND:

                  Merci.

                  Monsieur Le Sauteur.

20    M. DANIEL LE SAUTEUR:

                  Un complément d'information concernant ce dossier-là, on a également, en plus de la table multipartite qu'on va créer, il existe déjà une

table au sein du plan d'action Saint-Laurent, qui s'appelle "*Volet navigation durable*", qui est une entente où... pardon, qui rassemble des intérêts autant au niveau industriel que les représentants, là, des gouvernements fédéral et provincial.

Donc, c'est certain qu'entre ces deux tables-là, l'information va véhiculer. Donc, ça nous donne déjà une porte d'entrée, là, additionnelle pour rejoindre les gens de l'industrie de la marine marchande.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci.

Je reviens donc à B1.1 et B2.1. Dans B1.1, je sais pas si vous avez des questions, il s'agit des eaux usées des navires. On a appris que pour les gens de la navigation commerciale, le Saint-Laurent ça s'appelle "*Québec valve*".

Parce que dans les Grands Lacs et partout, en haut de Montréal, c'est interdit de déverser des eaux usées, grises et noires, et que tous les bateaux quand ils arrivent dans le Saint-Laurent en bas, c'est le Québec et là, ils peuvent ouvrir puis vider.

Alors, la nouvelle réglementation, selon ce qu'on a appris des gens de Transports Canada,

viserait à arrêter complètement ces pratiques.

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

5 Comme le mentionnait monsieur Morisset dans sa  
présentation ce matin, l'aspect réglementaire ça vise à  
la fois la mise en développement de nouveaux règlements  
mais aussi les modifications de règlements existants,  
puis ici, il semble qu'il y a un travail important qui  
est fait à Transports Canada.

10 On observe ce qui se fait, puis si c'est  
suffisant, à ce moment-là, il y aura pas de mesure  
particulière dans ce sens-là pour la ZPM. Donc, c'est  
dans ce sens-là, révision de règlements existants.

M. PIERRE BELAND:

15 Merci.

Je passe à la mesure B1.2, mais ne vous gênez pas  
pour m'arrêter si je vais trop vite. "*Harmonisation de  
programmes*":

20 "*Préparer un plan d'urgence  
environnementale spécifique aux  
mammifères marins en cas de  
déversements de substances toxiques.*"

En ce moment, par exemple, prenons un pétrolier qui frapperait un récif et qui perd une nappe de pétrole, il y a des plans d'urgence, il y a des équipements qui sont déposés à certains endroits stratégiques le long du Saint-Laurent, dont certains à Tadoussac; il y en a un qui est à l'intérieur de la ZPM... ah, pas vraiment à Tadoussac, il est dans le parc marin, mais en tout cas, les eaux vont éventuellement se rendre dans la ZPM, et ces plans-là s'adressent aux humains, aux installations humaines, mais pas aux mammifères marins.

Alors, là, il s'agirait de réunir des gens, et ce n'est pas une tâche facile non plus, pour voir ce qu'on pourrait faire en cas de déversement.

Peut-on sauver des mammifères marins qui sont déjà touchés par le déversement ou, au contraire, faut-il dépenser ses efforts à éloigner ceux qui n'y sont pas pour ne pas qu'ils se rendent dans la zone contaminée?

Commentaires à sujet?

Monsieur Corbeil, vous qui avez beaucoup d'expérience dans la zone, pensez-vous que c'est quelque chose de souhaitable et deuxièmement, de

faisable?

M. PATRICE CORBEIL:

C'est souhaitable de s'asseoir, d'en discuter et de voir les façons de faire advenant le cas, ça, donc, ça fait longtemps qu'on dit qu'il faut faire ça. Est-ce  
5 que c'est réalisable, là, tout le monde est au courant des courants, des courants et des difficultés, mais je pense que malgré ça il faut s'asseoir et on appuie à cent pour cent cette mesure-là.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci.

Madame Roy.

MME LUCIE ROY:

Moi, je voulais savoir s'il y a des choses qui se  
15 font ailleurs pour ce genre de problématique-là?

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

De mémoire, je peux seulement me référer au  
20 Canada. Il y avait eu une ébauche de plan qui avait été entrepris par la région des Maritimes là-dessus, ça fait qu'il y a des choses qui se font... - bien, qui se font - en développement, je

dirais.

Puis ça m'amène aussi à parler de... on parlait ce matin d'harmonisation avec le parc marin; ce genre de mesures-là c'est évident que ça se limiterait pas à la  
5 ZPM, c'est un effort concerté où le parc marin devrait participer, puis même je pense que ça devrait être pour toute la région, le golfe et tout, là.

Donc, c'est un effort d'ensemble ici, puis on a quelques autres exemples de mesures comme ça qui visent  
10 la ZPM mais qui visent plus aussi, qui débordent la ZPM.

C'est comme lorsqu'on parle d'interdire la réhabilitation - on va en arriver un peu plus loin, là - mais la réhabilitation de mammifères marins,  
l'introduction de nouvelles maladies, c'est sûr que ça  
15 ne serait pas seulement pour la ZPM mais ça s'étendrait probablement à toute la région.

M. PIERRE BELAND:

Autres commentaires? Évidemment, ça pourrait impliquer beaucoup de gens cette préparation-là;  
20 sûrement les municipalités, les maîtres de port, ceux qui gèrent les marinas, les gens du... encore une fois, à la table, on pourrait amener ça à la

table tripartite sur la navigation commerciale.

Les entreprises qui véhiculent du pétrole ont déjà, eux, développé certains plans d'urgence, mais pas nécessairement pour les mammifères marins.

5 Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Seulement pour compléter la réponse pour madame Roy. Il existe déjà un certain nombre d'informations dans la littérature, des choses dans des rapports, tout  
10 ça, qui existent, puis je pense que l'idée ici, comme monsieur Corbeil le mentionnait, c'est de s'asseoir, regarder tout ça, puis adopter une stratégie... au moins s'asseoir puis adopter la stratégie la plus valable en étant conscient qu'une catastrophe maritime majeure,  
15 étant donné les courants, tout ça, ici dans l'estuaire, ça serait une catastrophe effectivement.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Mesure B1.3, qui est très ciblée, c'est les deux  
20 aires de mouillage près des Îles du Bic, où on a constaté, une recherche a démontré que dans les sédiments dans le voisinage de cette aire de

mouillage, il y a un pic dans la concentration de TBT parce que les navires séjournent là parfois plusieurs jours et les peintures antisalissure, c'est un produit... c'est peut-être ça qui dégage un produit  
5 toxique et qui diffuse à une vitesse donnée. Donc, dans les sédiments, il y a plus de TBT là qu'ailleurs.

Et on a entendu dire aussi de certains pêcheurs, que certaines activités plus ou moins catholiques se produisaient à bord de ces gros cargos qui en profitent  
10 pour jeter des barils et de vieilles choses, des déchets. Donc, essayer de resserrer un peu ce genre de pratique, pour ne pas dire les interdire.

B1.4 vise à compléter l'information sur les zones d'accumulation. A plusieurs endroits dans le cahier  
15 vous avez des mesures où on parle de compléter l'information parce qu'on n'a pas les connaissances voulues.

*"Information sur les zones  
d'accumulation de sédiments dont le  
20 niveau de contamination est préoccupant  
et mettre en place des mesures de  
gestion appropriées".*

Donc, ces points chauds-là, voir s'ils

représentent un risque pour les mammifères marins, de voir à ce qu'ils ne soient pas remis en circulation par des activités de dragage ou autres, ancrage, engins de pêche.

5 Questions? Ça va.

B1.5, sensibilisation, encore une fois;  
*"Développer... avec les parties responsables..."*

Et là, on pense, évidemment, à des organismes non gouvernementaux qui font de l'éducation dans leur milieu. Donc:

*"... des activités de sensibilisation  
sur la contamination des mammifères  
marins et de leurs habitats..."*

Tout le monde sait que les bélugas sont  
15 contaminés; les phoques communs, on le sait moins, mais leur niveau de contamination est élevé, et monsieur Bélanger, ce matin, nous rappelait que les Bleues aussi sont contaminées, pas autant que les bélugas, mais elles le sont. Et certains de ces contaminants peuvent avoir  
20 des effets à des concentrations faibles.

B1.6, je pense qu'on l'a couverte ce matin. Sous la mesure B1.6, à la page 9, il y a des

mesures qui ne relèvent pas du MPO, mais qui sont souhaitables, on parle du TBT, qui d'ailleurs est banni maintenant au Canada.

Monsieur Cantin?

5 M. GUY CANTIN:

Oui. Effectivement, depuis janvier deux mille trois (2003), le TBT est interdit dans les peintures antisalissure, dans les peintures.

M. PIERRE BELAND:

10 Et il sera banni à l'échelle internationale en deux mille six (2006).... deux mille huit (2008), deux mille huit (2008). Il faudrait voir aussi à ce qu'il ne soit pas remplacé par quelque chose de toxique également.

15 La troisième mesure, on en a parlé hier avec des gens qui ont suggéré que tous les ports, que ce soit des ports pour petits bateaux gérés par Pêches et Océans Canada ou des marinas, soient pourvus de système de collecte, de recyclage de pétrolier usé, d'eaux usées,  
20 déchets domestiques et tout, générés par les embarcations de plaisance et de pêche, ainsi que par les navires commerciaux.

Il y a beaucoup de trous en ce moment, les gens peuvent se débarrasser de façon non

réglementaire de ces produits. Alors, ça, ça viserait à resserrer. Et l'objectif de l'ensemble de ces mesures vise à contrôler toutes les sources de pollution qui sont à l'intérieur de la ZPM et ensuite servir d'exemple  
5 pour essayer de faire des pressions.

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Vous mentionnez de resserrer, c'est plutôt ici d'aider à la collecte puisque c'est pas une mesure qui  
10 se veut punitive mais plus de développer les infrastructures pour recevoir des produits toxiques.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Cantin, de cette précision. Je disais donc l'intention c'est de faire de la ZPM une  
15 espèce de modèle. On n'a pas de contrôle sur les sources de pollution à l'extérieur, mais personne pourrait dire: Mais oui, mais vous polluez vous-même votre environnement.

Quand on aura nettoyé sa cour, on pourra aller  
20 chez les voisins leur dire: Regardez ce que vous faites à notre milieu qu'on essaie de conserver. Donc, c'est un ensemble de mesures qui sont cohérentes et qui visent à donner l'exemple.

Autres questions?

La menace B2 "*Exposition à des maladies infectieuses et parasitaires*", j'en ai parlé déjà; d'une part, quand j'ai parlé des eaux de lest; d'autre part, B2.2, quand j'ai parlé de ne pas réintroduire des mammifères marins qui ont été emmenés en captivité.

Est-ce que tout le monde s'endort, est fatigué? Pause-café peut-être? Trop tôt, il est trop tôt pour la pause-café, on n'a pas de café encore.

Parce que là, on a fini l'objectif A, qui est "*Protéger les mammifères marins*"; les mesures qui sont sous l'objectif B.

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

J'aimerais que monsieur Corbeil nous donne une précision sur sa recommandation concernant les levés sismiques. Parce que les levés, ils peuvent être faits par... c'est une question technologique, il faudrait préciser. Parce que la recommandation, c'est nous qui la rapporte, il faut être certain qu'on a bien compris le libellé, là.

C'est important, là, c'est... dire: On

interdit, mais il faut quand même que le libellé soit clair puis que nous on ait une très bonne compréhension de la portée du libellé.

M. PATRICE CORBEIL:

5                   O.K. Alors, je ne veux pas entrer dans tout le détail, mais suite à tout ce que j'entends aujourd'hui puis si on veut faire un exemple de la ZPM pour dire: Regardez ce qu'on fait dans notre cour et à l'extérieur il faudrait regarder ce qu'on fait et essayer de donner  
10 les meilleures chances dans un esprit d'approche prudente, dans un esprit de prévention, parce qu'on connaît pas tous les détails des impacts directs des activités sismiques; c'est pas noir et blanc.

                  Donc, la recommandation c'est de ne pas prendre de  
15 chance et d'interdire tout simplement à l'intérieur des limites de la ZPM de l'exploration sismique. Parce qu'on sait très bien que la suite, la deuxième étape de l'exploration sismique, c'est de l'exploration s'il y a des résultats positifs, alors...

20                   Donc, c'est pour ça que je me dis: Dans les limites de la ZPM, on devrait interdire tout simplement, c'est juste une question de prudence.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Est-ce qu'à ce moment-là ça exclurait la recherche scientifique?

M. PIERRE BELAND:

5 Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

Pierre Léonard. Dans le libellé ça serait important, tout ce qui est relié à l'industrie pétrolière plus spécifiquement, excluant les experts scientifiques, parce qu'il se fait des expériences acoustiques au niveau de la nourriture des baleines, il y a des données scientifiques qui sont collectées, mais je pense ce qui est directement relié à l'exploration pétrolière et à l'exploitation pétrolière dans la zone devraient être strictement interdites. Je pense que le libellé devrait se limiter à ça.

10

15

M. PIERRE BELAND:

Donc, tous les aspects de l'exploration pour parler du pétrole?

20 M. PIERRE LEONARD:

Et exploitation.

M. PIERRE BELAND:

Y compris les relevés sismiques, les autres forages, l'exploitation éventuelle, votre

recommandation est de les interdire?

M. PIERRE LEONARD:

Carrément.

M. PIERRE BELAND:

5 Monsieur Corbeil.

M. PATRICE CORBEIL:

Alors, oui, c'est à cent pour cent dans ce sens-  
là, lorsque moi je parle d'exploration sismique, je  
me... mettais des ornières seulement pour l'exploration  
10 pétrolière.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Autres... monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

15 En passant, il y a cent soixante-dix mille (170  
000) litres de pétrole qui se promènent au large de  
Terre-Neuve actuellement; je pense que ça devrait nous  
donner une petite idée de ce que ça pourrait donner dans  
notre milieu; je pense qu'on se doit de ne pas faire  
20 d'exploration et d'exploitation pétrolière dans la ZPM.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

Quand vous limitez les sortes *émis* pour

l'exploration, vous limitez ça à l'exploration  
pétrolière, qu'est-ce que vous faites des expériences  
comme de l'armée ou de la marine qui émettent des sons à  
très, très forte intensité et puis qui... est-ce que  
5 vous allez dire que ça serait permis que la marine  
viennne émettre des sons à l'intérieur de ce secteur-là?

M. PIERRE BELAND:

Si je reprends...

M. JEAN MORISSET:

10 Ça serait des sons à peu près de peut-être de  
force équivalente à ça?

M. PIERRE BELAND:

Si je reprends la mesure A4.1, on parle de sonars  
actifs à basse fréquence; ça, c'est les... je pense que  
15 vous référez à ce genre de sonars que la marine  
américaine a, entre autres, utilisés dans certaines  
zones et qui ont causé des impacts, des mortalités, je  
pense, de mammifères marins.

Est-ce qu'on peut ajouter pétrolière et gazière à  
20 votre recommandation?

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Est-ce qu'on ajoute aussi les sonars actifs basse  
fréquence ou c'est pas dans votre

recommandation pour ce qui est de l'interdiction? C'est de l'ensemble?

M. PIERRE LEONARD:

Ça apparaît déjà implicitement dans d'autres  
5 recommandations, je pense, mais on peut l'ajouter dans le même libellé pour en éliminer un autre si tu veux, là.

M. PIERRE BELAND:

Parce que en fait, ce que vous faites, la mesure  
10 A4.1, si je reprends la préoccupation initiale de monsieur Corbeil, c'est que la mesure dit mettre en place une réglementation sur le bruit causé par tous ces appareils, et monsieur Corbeil disait: C'est pas assez fort, mettre en place une réglementation, il faut les  
15 interdire carrément?

M. PATRICE CORBEIL:

Absolument.

M. PIERRE BELAND:

C'est dans ce sens-là qu'on doit comprendre votre  
20 intervention?

Monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

Oui.

M. PIERRE BELAND:

Oui. Merci.

Monsieur Cantin, avez-vous une question,  
clarification.

5 Monsieur Le Sauteur, ça va, allez-y.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Seulement vous... il faut être prudent ici dans  
nos termes, on parle de juridiction également, fédérale,  
provinciale, donc, on peut pas, nous autres, arriver  
10 unilatéralement puis dire: On arrête tout, là, il y a -  
comment dirais-je? - il y a un élément de compétence,  
là, qu'il faut tenir compte, mais la recommandation va  
être véhiculée jusqu'en haut lieu au sein de notre  
ministère, c'est certain.

15 Donc, en termes de ce qu'on peut faire en termes  
de nos pouvoirs, compétences, si le ministre décide  
qu'il est en accord avec nos recommandations, à ce  
moment-là, lui, il va devoir négocier en termes de  
compétences avec les autorités du côté provincial et  
20 autres.

C'est une question, là, très complexe, là. Mais la  
recommandation est claire et simple, mais en termes  
d'application ça se fera pas du jour au lendemain, il y  
a beaucoup de répercussions tant

au sein de l'industrie...

De toute façon, je pense que vous comprenez la complexité du sujet. Mais comme je vous dis, s'il y a bonne volonté à tous les niveaux, à ce moment-là, tout  
5 est possible.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Juste un petit élément technique. Évidemment,  
10 dans une réglementation comme ça, on va définir probablement le... on va parler de sondages sismiques, mais probablement qu'on va faire référence au niveau sonore engendré par les appareils, puis les appareils qui vont être sous ces niveaux-là peut-être vont pouvoir  
15 être autorisés. Il y a des composantes techniques aussi qui vont être prises en considération, mais je n'ai pas cette information-là aujourd'hui, là.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Léonard.

20 M. PIERRE LEONARD:

Je pense qu'il est important de s'assurer de demander l'interdiction de l'exploration pétrolière gazière et l'exploitation également, parce que suite à des avancées technologiques on

sait pas ce qui va se passer dans le temps. Ils vont peut-être arriver à faire des sondages avec des niveaux moins élevés en niveau de décibels.

Je pense que ce qui est important c'est qu'on  
5 interdise l'exploration et l'exploitation liées.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Le Sauteur.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

C'est très clair.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci.

Alors, si je regarde la liste qui vous a été distribuée ce matin, à part les mesures, les deux mesures sous l'objectif B, nous avons couvert cette  
15 liste, je vous propose de retourner un peu en arrière et de revenir sur certaines mesures qu'on avait sautées tout à l'heure et j'espère que... pardon.

Nous avons couvert ces deux-là, mais mon public aujourd'hui ne réagit pas beaucoup. C'est moi qui  
20 parle, on est venu ici pour vous entendre mais c'est vous qui m'écoutez.

Madame, allez-y, allez-y, prenez le micro. Oui, absolument.

MME ANNIE TOMASSIN:

5 Annie Tomassin. Avant de passer à autre chose, je ne veux pas être redondante, je veux juste revenir sur la sensibilisation quant à l'identification des phoques communs.

10 Je tiens juste à souligner que c'est une recommandation du plan d'action pour la protection du phoque commun qui vient tout juste de sortir. Ça a été identifié comme un problème quant au statut fragile du phoque commun.

La deuxième chose...

M. PIERRE BELAND:

15 Est-ce que je peux vous poser une question là-dessus? Est-ce que le problème se situe au niveau de la population en général, des villégiateurs, des pêcheurs, des chasseurs, est-ce que tout le monde confond, selon les données dont vous parlez?

MME ANNIE TOMASSIN:

20 Pas tout le monde, il y a quand même des gens qui sont plus initiés; je pense probablement aux chasseurs, à certains observateurs, à certains gens de la mer, et on sait que même avec de l'expérience, ça prend du temps avant de pouvoir identifier en mer avec certitude un phoque du

Groenland comparativement à un phoque commun, c'est relativement difficile. Alors, je crois qu'il y aurait des efforts de sensibilisation à mettre de ce côté-là pour aider à l'identification des espèces.

5 M. PIERRE BELAND:

Je sais que dans une des séances, je ne me souviens plus laquelle mais on avait... madame Measures de Pêches et Océans Canada qui disait que dans les rapports annuels sur les échouages de carcasses de  
10 phoques, il était presque toujours écrit "*Phoque sp*", parce que les gens n'arrivent pas à identifier, même quand ils ont le phoque devant eux sur la plage.

MME ANNIE TOMASSIN:

Mais c'est difficile aussi quand il y a un  
15 intermédiaire, quand c'est par le téléphone et qu'il y a quelqu'un sur le terrain devant l'animal, on a beaucoup de difficulté quand on arrive à poser... on pose des questions pour tenter d'identifier l'espèce alors que la personne qui est sur le terrain c'est une personne non  
20 initiée qui est souvent un résidant, par exemple.

Donc, je pense qu'il y a vraiment un travail à faire de ce côté-là et ça a été identifié dans

le plan d'action pour la protection du phoque commun  
comme une mesure à prendre pour favoriser son  
rétablissement ou protéger la population résidante.

M. PIERRE BELAND:

5                   Donc, votre préoccupation, madame Villeneuve, vous  
n'êtes pas la seule à l'avoir, ce n'est pas facile  
d'identifier les phoques. Il y a des critères comme la  
forme des naseaux, les dents, la grosseur de la tête,  
mais c'est pas tout le monde qui est capable de faire  
10                   l'identification rapidement, surtout quand c'est un  
phoque qui est à l'eau à cent (100) mètres, c'est  
parfois impossible.

MME ANNIE TOMASSIN:

                  Je trouve que la création d'une ZPM, c'est un bon  
15                   prétexte pour mettre en oeuvre cette recommandation du  
plan d'action.

M. PIERRE BELAND:

                  Merci. Et votre deuxième intervention?

MME ANNIE TOMASSIN:

20                   Le deuxième point, ça concerne, on a parlé, bon,  
du sismique, on a parlé des sonars à haute fréquence,  
l'émission de sons puissants en dessous de l'eau, on a  
comme exclu les activités de

recherche.

Je crois tout de même, personnellement, que ces activités-là devraient être encadrées d'une certaine façon, de façon à ne pas pouvoir contourner la réglementation s'il y a lieu par rapport aux levés sismiques, entres autres.

M. PIERRE BELAND:

Merci. D'ailleurs, pourquoi ne pas regarder immédiatement une mesure; de mémoire, il y en a une qui touche aux projets scientifiques; je ne me souviens plus laquelle, quelqu'un va m'aider à l'identifier. La mesure se lit approximativement comme ceci: Que tous ceux qui veulent faire des activités de recherche dans la ZPM doivent obtenir un permis.

Monsieur Morisset, quel numéro?

M. JEAN MORISSET:

D1.5.

M. PIERRE BELAND:

La D1.5. Alors:

*"Aviser les organismes susceptibles de réaliser des activités de recherche dans la ZPM de la nécessité d'obtenir une autorisation auprès du MPO."*

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Pour ma part, je prends bonne note de votre recommandation parce que, effectivement, pour les  
5 activités de recherche de type géologique ou utilisant des appareils acoustiques, c'est possible que ce genre d'activités-là passe par les craques du plancher.

Donc, je suis pas certain que dans l'émission de permis tel qu'on l'entend ici, à ma connaissance ça  
10 passe pas par la gestion des pêches puis il n'y a pas de permis particulier qui est émis pour ce genre d'activités-là, et peut-être que ça serait très pertinent que ce soit le cas pour la ZPM. Donc, moi, je reçois ça comme une recommandation.

15 M. PIERRE BELAND:

Merci. Actuellement, quiconque veut faire un projet de recherche doit obtenir un permis du MPO, si je  
ne me trompe? C'est déjà une mesure qui existe. Et cette mesure ici viserait à s'assurer que dans le  
20 processus de l'octroi d'un permis de recherche que toutes les considérations sur les mammifères marins soient incluses et qu'on y porte une attention particulière quand il s'agit d'un

projet dans la ZPM. C'est bien l'objectif de cette mesure.

Alors, il ne faudrait pas oublier les projets géologiques ou autres qui visent à utiliser des sonars, par exemple, pour étudier les couches de sédiments dans le delta d'une rivière ou autre. Il s'en fait déjà dans le golfe et dans l'estuaire, aux Iles de la Madeleine pour des projets scientifiques.

Monsieur Cantin.

10 M. GUY CANTIN:

Et actuellement, il n'a pas besoin de permis particulier pour faire une activité?

M. PIERRE BELAND:

J'en sais rien. Alors, ce sera inclus dans les préoccupations.

Autres questions?

Monsieur Tremblay.

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY:

Oui, c'est par rapport à tantôt le point pollution, puis protection de l'habitat. Moi, j'aurais peut-être une préoccupation, je sais que c'est pas particulièrement pour le MPO, c'est que vous parliez d'eaux usées pour les bateaux puis pour... c'est ça, pour les bateaux, mais on sait

que par rapport à la rive nord, la plupart des municipalités qui vont être dans la ZPM, il y a un système de traitement des eaux usées qui est déficient, voire même inexistant dans la plupart des municipalités.

5

C'est pour ça que si on veut faire un projet qui soit un modèle un peu, c'est sûr que ça a pas un impact direct sur les mammifères marins, mais ça donne quand même une drôle d'impression une zone de protection marine alors que la plupart des municipalités ont pas de système de traitement des eaux.

Parce que, bon, souvent, les politiques québécoises c'est que étant donné qu'il y a un gros effet de dilution, il y a peut-être d'autres municipalités qui sont plus importantes, sauf que ça donne une image quand même qui est un peu bizarre, on parle d'eaux usées, de bateaux, alors que les municipalités, pour la plupart, je pense qu'il y a seulement Forestville qui ont des bassins d'aération.

20 M. PIERRE BELAND:

Vous avez parfaitement raison, la mesure B1.6 peut-être que j'ai passé un peu vite, mais "*Faire connaître les préoccupations concernant les*

*apports de polluants associés aux activités agricoles...*". A Rimouski, je crois, on a rencontré des représentants de l'UPA et aquicole, on a rencontré là aussi des gens qui font de l'aquiculture, même si dans  
5 la zone actuellement il n'y en a pas, effluents municipaux - et on a eu une question qui a fait sourire monsieur Le Sauter, il était question d'argent aussi pour... Mais il faut bien réaliser que ça relève du gouvernement provincial comme vous venez de le dire, et  
10 que l'effort de la ZPM serait d'insister sur le fait que ça constitue des zones potentielles de polluants, soit organiques ou chimiques dépendant des activités qu'il y a dans les municipalités.

Monsieur Tremblay.

15 M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY:

C'est que justement les municipalités des fois manquent d'argumentaires quand ils déposent des demandes pour le gouvernement du Québec, pour les infrastructures. C'est peut-être un argument de plus  
20 qu'ils pourraient apporter dans leur demande.

M. PIERRE BELAND:

Je pense que c'est presque mot pour mot ce

que les représentants des municipalités nous ont dit, qu'ils manquent d'argumentaires et que... ils ont accueilli très favorablement cette mesure et ils veulent de l'information.

5                   Je pense que monsieur Morisset, dans le cadre de la ZPM Manicouagan, il y a une implication des municipalités?

M. JEAN MORISSET:

10                   C'est évident que les municipalités sont très très concernées par ces problèmes-là qui sont très très graves aussi sur presque toute la Côte-Nord, monsieur Tremblay a bien dit qu'il n'y a que Forestville dans la zone de ZPM qui traite ses eaux de façon secondaire, là, alors effectivement...

15                   Mais c'est des problèmes qui sont posés et l'argumentaire ou le fait qu'il y ait une ZPM, aide effectivement les municipalités auprès des instances gouvernementales.

M. PIERRE BELAND:

20                   Merci.

Monsieur Gagnon.

M. DANY GAGNON:

Pour ce qui est du traitement des eaux usées, bon, vous dites que ça relève uniquement du

gouvernement provincial, sauf que nous on a eu la belle surprise d'être sur la liste des trente-deux (32) municipalités au Québec - je pense qu'on est trente-deux (32), si ma mémoire est bonne.

5                    On a fait le système de dégrillage fin en l'an deux mille (2000), ça fait quatre (4) ans, et on a reçu comme les autres municipalités un avis d'infraction... on n'a pas reçu l'avis d'infraction sauf qu'on est sur la liste du gouvernement fédéral justement et qu'il faut  
10                   se conformer, parce qu'on vient à l'encontre de leur loi, et tout ça en ayant fait des systèmes de traitement qui rencontraient les lois... les règlements et les lois du gouvernement provincial du Québec.

M. PIERRE BELAND:

15                    Merci.  
                         Monsieur Morisset.

M. JEAN MORISSET:

                         Effectivement, monsieur Gagnon a bien raison, l'article 35.2 de la *Loi sur les Pêches*, qui dit qu'on  
20                   ne peut pas jeter de substances délétères dans l'eau... 36... excusez-moi, l'article 36 de la *Loi sur les Pêches*.

M. PIERRE BELAND:

On l'avait tous en tête.

M. JEAN MORISSET:

Alors, les municipalités se sont vues causer une  
5 infraction par ça; il y a des tables entre le provincial  
et le fédéral pour essayer de régler ce problème-là  
effectivement, mais ça pèse sur certaines municipalités  
cette infraction à l'article 36 de la *Loi sur les*  
*Pêches*.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci.

Ça va? Donc, un petit retour sur la pollution.  
Je proposais de retourner un peu en arrière, des mesures  
qui ont occupé une bonne partie de notre journée hier  
15 avec les pêcheurs, vous le devinerez, c'est la menace A2  
"*Emmêlement dans les engins de pêche*".

Même si c'étaient des mesures de type non  
réglementaire, ça a occupé une bonne partie de nos  
conversations avec les pêcheurs. Mesure A2.1:

20 "*Revoir la stratégie de déploiement des*  
*engins de pêche à la morue...*". En ce  
moment, il n'y a pas de morue, donc, il  
n'y a pas de déploiement d'engins de  
pêche à la

morue - ... réduire l'usage des filets  
maillants et inciter à l'utilisation de  
palangres...".

Voilà. Donc, ici, il s'agit de revoir les engins  
5 de pêche et on a parlé aussi hier avec les pêcheurs de  
casiers à buccins, de casiers à crabes, revoir toute la  
stratégie de déploiement de ces engins, revoir peut-être  
le design de certains engins pour voir si on ne pourrait  
pas réduire le taux d'incidence de capture accidentelle  
10 ou de rencontre accidentelle d'emmêlement dans les  
câbles et autres.

Mesure à 2.1, donc, qui s'adresse aux filets  
maillants, pêche à la morue, qui sont placés plus haut  
dans la colonne d'eau que les filets à turbots qui, eux,  
15 sont dans le fond et sont moins susceptibles de capturer  
les mammifères marins.

Mesure A2.2:

"... mettre en place des mesures de  
gestion ou d'installation... pour  
20 réduire les prises accidentelles..."

... comme je le disais, et mesure A2.3:

"Appuyer la mise en oeuvre du  
Réseau..."

... dont un des objectifs est justement de non seulement de dépêtrer les mammifères marins, mais au moins de documenter le taux d'incidence de ces événements.

5 Parce que, une question très pratico-pratique que les pêcheurs nous posent, c'est: "*Est-ce que ça arrive souvent, est-ce que ça vaut la peine de nous faire changer nos agrès de pêche si les mammifères marins se prennent un par deux ans ou un par trois ans?*".

10 Alors, ces trois mesures, je les dépose sur la table pour vos commentaires. Ça va?

Monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

15 On n'a pas beaucoup d'information là-dessus s'il y en a plusieurs ou pas; on sait qu'il est arrivé quelques fois que des pêcheurs nous ont dit qu'ils trouvaient des petits rorquals emmêlés dans leur filet, mais on sait pas si c'est des petits rorquals qui étaient morts, qui avaient coulé au fond puis ils se sont pris dans le filet.

20 D'autres fois, on sait qu'ils ont des filets qui sont détruits, ça leur arrive qu'ils sont obligés de remplacer des filets, c'est cassé, c'est brisé, on sait pas...

Puis je pense qu'ils ont un peu de difficulté à rapporter ces choses-là, parce qu'ils veulent pas se faire voir aussi comme des gens qui mettent des choses pour détruire les baleines, là, ils veulent pas avoir l'odieux de ça.

Je sais pas s'il existe... je sais pas s'il y a eu des études qui ont été faites là-dessus, soit étudier des filets pendant un bout de temps pour voir s'il y avait des marsouins communs qui étaient attrapés, des petits rorquals, d'autres...

M. PIERRE BELAND:

Il y a des données là-dessus, des données partielles pour la ZPM, il y a des données pour certaines régions; par exemple, les captures de marsouins communs dans les filets dans le golfe. Des tentatives aussi qui ont été faites pour placer, modifier les filets pour que les marsouins se prennent moins.

On a même, à un moment donné, fait un essai avec des petits appareils qui émettaient un signal pour avertir les marsouins communs qu'il y avait un filet, de ne pas aller se prendre dedans. Mais à la longue, on a réalisé que les marsouins communs avaient compris quand il y avait un signal c'est qu'il y avait un filet puis qu'il y avait du

poisson gratuit dans le filet.

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

Il y a effectivement certaines données;  
5 évidemment, c'est comme... pour la plupart du temps,  
c'est incomplet, là, mais ça trace quand même un bon  
portrait.

Ici, il y a des données qui viennent du Réseau  
Québécois d'urgence pour les mammifères marins, toutes  
10 récentes, là, données deux mille quatre (2004), deux  
mille trois (2003), dans Charlevoix, Bas-Saint-Laurent,  
Côte-Nord, c'est à peu près, *grosso modo*, la ZPM et le  
parc marin.

Ça, c'est les cas rapportés d'animaux qui sont  
15 cependant... qui ont été empêtrés ou piégés vivants.  
Donc, ça fait pas référence aux mortalités, les  
individus qui ont été trouvés morts, donc, des animaux  
qui étaient sujets à une intervention.

Donc, en deux mille quatre (2004), on a parlé de  
20 quatre cas d'animal empêtré, deux cas d'animal piégé,  
c'étaient toutes des baleines, et en deux mille trois  
(2003) un animal empêtré, dont un rorqual, c'est un  
rorqual bleu, puis un cas d'animal piégé. Ça, c'est des  
données toutes

récentes, là.

Ici, on a une figure qui vient... pour la mise en place du réseau d'un cas d'urgence pour les mammifères marins, il y avait eu un atelier puis c'est le rapport, une figure qui vient du rapport et puis ce qu'on voit, c'est que dans la zone ici - ici, c'est les animaux... le X, c'est les animaux piégés et les animaux empêtrés au cours des années quatre-vingt-dix ('90).

On voit qu'il y a un certain nombre de cas qui ont été rapportés et je le répète, ça, ce n'est que les cas d'animaux retrouvés vivants dans des engins de pêche. Donc, ça n'identifie pas les cas de mortalité d'animaux retrouvés morts.

Comme on voyait dans les statistiques, en deux mille quatre (2004) c'est autour de cinquante (50), quarante-sept (47) individus, carcasses retrouvées dans le secteur et à peu près le même chiffre en deux mille quatre (2004). De ce nombre, il y a un certain... certainement un certain nombre qui sont des animaux qui sont morts, suite à des emmêlements dans des engins de pêche.

Pour ce qui est de... ici, c'est une figure qui... pour le marsouin commun, les données sont

plus complètes, je dirais, et la cause principale de mortalités par engins de pêche pour ces animaux-là sont les filets maillants, principalement les filets maillants à morue.

5 Et ce qu'on voit, c'est que dans le secteur de la péninsule gaspésienne, Banc de Miscou, ce secteur-là et la Basse-Côte-Nord où il y a vraiment des fortes concentrations de... plusieurs individus qui ont été retrouvés morts, il y a quelques cas dans l'estuaire.

10 *Grosso modo*, pour l'ensemble du secteur, ça représentait en deux mille un (2001), deux mille deux (2002), suite aux enquêtes, à peu près deux mille (2000) individus morts, pris dans des engins de pêche. Donc, c'est quand même un chiffre qui est substantiel.

15 Dans la région, on parle plus d'empêchement dans des lignes verticales, si je me trompe pas, des baleines, des petits rorquals, rorquals à bosse principalement. Peut-être que monsieur Beaudoin pourrait... le casier à buccins aussi, là. Peut-être...  
20 je sais pas si vous avez de l'information supplémentaire.

M. PERRY BEAUDOIN:

Oui, ce qu'on a trouvé surtout dans la

région, c'est le cordage pris dans des petits rorquals.

On a eu aussi un cas de béluga, c'étaient les casiers  
aussi, le cordage des casiers. Puis on a eu un cas  
aussi d'une baleine bleue, plus dans le secteur de Baie-  
5 Comeau, mais on peut pas dire si c'est un casier ou un  
filet, il y avait du cordage autour de la queue.

Ensuite de ça, on a eu des marsouins aussi, là,  
mais ça, c'est plus au niveau des filets. Oui, c'est  
plus au niveau du cordage, soit des filets, des casiers,  
10 à crabes ou à buccins, c'est surtout le cordage.

M. PIERRE BELAND:

Alors, le problème existe, il n'est pas assez bien  
documenté. A Rimouski, il y a un des pêcheurs qui en a  
fait une recommandation qu'on demande à tous les  
15 pêcheurs de rapporter tous les incidents qu'ils peuvent  
voir.

Dans certains cas, sur certains bateaux, il y a  
des observateurs qui font partie du programme du  
Ministère, donc, eux, évidemment, vont probablement  
20 noter ces choses automatiquement.

Alors, c'est vrai qu'il y a une crainte de la part  
des pêcheurs, mais je pense qu'avec le temps avec la  
vulgarisation, la sensibilisation,

l'information, les pêcheurs sont plus sensibles à ces choses.

Hier, on a vu qu'ils voulaient participer, ils ont dit: "*Tant qu'il y aura des mammifères marins, il y aura des pêcheurs*", ça fait que... en voulant dire: On  
5 mange les mêmes ressources, ça fait que peut-être qu'on devrait... si vous préservez les mammifères marins, vous allez nous préserver aussi.

Donc, c'est comme un peu un changement d'attitude  
10 puis c'est bien, je pense que ça montre qu'on va pouvoir documenter le problème, mais aussi ils ont fait des propositions, peut-être qu'on pourrait changer certains cordages, certains agrès.

Donc, il y a une volonté, là, d'essayer de  
15 réduire, parce que c'est à leur avantage aussi, parce que quand ils perdent un casier ou qu'ils perdent un filet, ça ne leur donne pas grand-chose.

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

20 Juste, je voulais indiquer ici, ces données-là ici qui sont présentées, c'est tiré d'un rapport technique qui est sous presse, qui devrait

être publié sous peu, c'est Véronique Lesage.

M. PIERRE BELAND:

Questions, informations? Ça va?

Je passe donc, j'avais sauté par-dessus ces  
5 mesures et nous en sommes rendus à l'objectif C  
*"Protéger les ressources alimentaires des mammifères  
marins"*. Encore toujours le même principe général de ne  
pas perturber, endommager ou détruire ces ressources qui  
sont essentielles.

10 Menace C1, *"Altération de l'habitat des ressources  
alimentaires"*. Que ce soit par dragage, construction ou  
autres, il y a des pressions exercées sur le milieu  
marin et sur certaines des ressources essentielles pour  
les mammifères marins.

15 La mesure C1.1, qui est une mesure de type  
réglementaire viserait à:

*"Interdire toute pêche sur les frayères  
connues de hareng par des engins de  
pêche pouvant perturber l'habitat  
20 physique."*

Il ne s'agit pas d'empêcher la pêche comme telle,  
mais d'empêcher qu'on utilise certains engins, par  
exemple, des dragues qui racleraient le fond sur des  
frayères.

En ce moment, il y a une frayère à hareng qui est connue dans la ZPM, elle est à l'extrémité ouest de l'Ile-aux-Lièvres. Il y en a peut-être d'autres et elles seraient à identifier, évidemment.

5 Je pense que même les pêcheurs n'avaient aucune objection à cette mesure. L'autre mesure souhaitable qui est d'appuyer les efforts déployés un peu partout pour protéger et restaurer les sites de frai de l'éperlan arc-en-ciel, qui est une proie de certains  
10 mammifères marins dans les tributaires de la ZPM.

On a rencontré sur la Rive-Sud des gens qui travaillent à ces projets de réhabilitation, qui se disaient favorables. On a rencontré ici des pêcheurs qui nous ont parlé de la rivière Portneuf et qui, eux,  
15 mettaient ça en relation avec... essayer de préserver les phoques; pour eux, c'est une contradiction d'essayer de préserver les phoques et de récupérer l'éperlan arc-en-ciel.

Monsieur Léonard.

20 M. PIERRE LEONARD:

Je pense qu'il faut plutôt spécifier qu'on parlait hier du phoque gris plus spécifiquement.

M. PIERRE BELAND:

Oui, c'est vrai que ça a commencé par le phoque commun, mais finalement c'est devenu le phoque gris. Le libellé exact de ce qui s'est dit hier sera sur  
5 l'Internet éventuellement, vous pourrez vérifier.

Avez-vous des questions sur "*Protéger les frayères*"? Ça semble assez évident, n'est-ce-pas, qui est de protéger les frayères, c'est une mesure de base.

Menace C2, "*Exploitation de certaines ressources alimentaires essentielles pour les mammifères marins*".  
10

Alors, ici, on parle du capelan, du krill, des copépodes pour ce qui est de la baleine noire, le krill pour la baleine bleue, le lançon et le capelan pour plusieurs espèces de phoques et de baleines, petits  
15 rorquals, rorquals communs; le hareng aussi, une proie à l'occasion.

Alors, les mesures ici de type réglementaire, C2.1 est une mesure qui vise à:

"*Interdire l'exploitation du krill et des copépodes dans la ZPM.*"  
20

On sait qu'il y a un moratoire en ce moment en place, donc, il s'agit d'une mesure qui serait

préventive, c'est-à-dire rendre permanent ce genre de moratoire.

Un commentaire, monsieur Cantin? Non, c'est...

5 On a eu une présentation intéressante à Rimouski par un scientifique sur le remplacement des espèces de krill par d'autres au cours des années, c'était absolument fascinant. A voir sur le site de la ZPM dans quelques semaines.

Avez-vous une question?

10 Monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

Oui, interdire l'exploitation du krill puis des copépodes, c'est de façon totale que vous entendez, ça fait qu'il y aurait aucune exploitation possible du  
15 krill ni des copépodes?

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

20 C'est effectivement cela, sous la base que les zones de concentration où il pourrait y avoir un intérêt d'exploitation commerciale sont les zones où s'alimentent les rorquals bleus. Donc, oui, c'est une interdiction mur à mur.

Et on se souvient aussi que la semaine

dernière certains pêcheurs avaient... il y avait une proposition de changer le terme "*interdiction*" par "*moratoire*", mais il y a déjà un moratoire.

M. PIERRE BELAND:

5                   Donc, oui, monsieur Bélanger, interdiction totale, c'est ce qui est visé. Est-ce qu'il y a une précision, vous ne vouliez pas...

M. YVON BELANGER:

10                   Oui, une précision, parce que je trouvais ça un petit fort comme idée, là, parce qu'il y a... bon, il y a certaines choses à l'heure actuelle qui se font sur le krill, il semblait avoir en tout cas des propriétés assez intéressantes, ce qui veut dire qu'il y aurait pas même moyen de... peut-être de pêcher une quantité de

15                   krill équivalant à une ou deux tonnes par année, là, ou des choses comme ça, quand on sait que les baleines bleues en mangent à peu près quatre tonnes par jour, il y aurait moyen que des gens en pêchent quelques tonnes par année sans mettre en péril, je pense, l'espèce, là.

20                   Je trouvais ça un peu excessif, là, quand on regarde en tout cas ce qui se fait comme recherche alentour de ça, là.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

On doit dire que, en fait, la seule industrie connue qui fait l'exploitation du krill et qui font la transformation, sont d'accord avec cette mesure.

5 M. PIERRE BELAND:

On les a rencontrés à Rimouski, ils achètent leur krill de l'Antarctique et il est converti où? A Sherbrooke, je pense? Et ils avaient déjà fait de la pêche exploratoire ici il y a quelques années pour voir  
10 s'il y avait une possibilité d'exploiter, et ils étaient d'accord avec la recommandation. Je pense qu'ils voient pas un immense potentiel de toute façon. Ils voient surtout le problème social.

Oui, monsieur Cantin.

15 M. GUY CANTIN:

Simplement, monsieur Le Sauter me rappelait qu'on a eu une présentation intéressante de Michel Harvey la semaine dernière, qui est un chercheur qui est dans un autre champ d'intérêt, spécifiquement le krill, et puis  
20 qui nous mentionnait qu'il y a eu des fortes baisses dans l'abondance du krill dernièrement et que c'est vraiment encore plus problématique pour les

mammifères marins.

Donc, ça serait mal vu aujourd'hui de penser exploiter le krill du fait qu'il y a une baisse d'à peu près quatre-vingts pour cent (80%) dans l'abondance dans le secteur.

5

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Ça va? Monsieur Léonard? Non? Ah, c'est fait.

Mesure C2.2 qui vise à:

10

*"Interdire la pêche au capelan par des engins mobiles."*

Ah, madame Roy me fait... Alors, on va faire la pêche au capelan puis on arrête.

15

*"Interdire la pêche au capelan par des engins mobiles"*, il ne s'agit pas d'interdire la pêche au capelan, il s'agit d'interdire la pêche au capelan par des engins mobiles, c'est-à-dire des sennes, et c'est une mesure qui est proposée à titre préventif puisque ça n'existe pas ce type d'engin en ce moment dans l'estuaire.

20

Mais c'est une mesure, j'allais dire, qui vise à éviter les embouteillages et des dérangements d'ordre physique. On voit mal une zone où il y a des grands mammifères qui

s'alimentent, des bateaux qui font l'observation des baleines, des scientifiques qui essaient d'étudier les baleines et puis des pêcheurs qui arriveraient avec des sennes à capelan dans la même zone, donc, c'est une  
5 question de limiter la circulation. Puis ça lèse personne en ce moment puisque ça n'existe pas cette activité.

Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

10 Oui, c'est parce que vous avez utilisé "*senne*", il faut exclure "*senne de plage*", qui est un engin utilisé.

M. PIERRE BELAND:

Oui, "*senne bourse*", c'est ça "*senne bourse*" au large et non pas les petites sennes de plage où il y a  
15 peu d'observateurs de mammifères marins et peu de mammifères marins.

Monsieur Cantin?

M. GUY CANTIN:

20 Simplement pour dire qu'on... je crois qu'il y avait déjà des essais qui ont été tentés dans le secteur puis l'utilisation de sennes bourses s'avère à être très problématique. C'est ça, il y a trop de courant.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Bélanger.

M. YVON BELANGER:

Il y a eu un cas qu'on m'a rapporté dans le temps  
5 de la frai du capelan où des gens sont arrivés sur la  
plage avec des filets puis ils ont ramassé. Ça reste  
légal cette chose-là, puis ça va rester une pratique?  
Je sais que ça a été très frustrant pour les gens, puis  
là, après ça, ils voulaient vendre le capelan aux gens  
10 qui étaient là, ça les a plutôt choqués, là, parce  
que...

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Beaudoin.

M. PERRY BEAUDOIN:

15 Il y a des permis existants, il y a des permis de  
sennes de plage, certains pêcheurs ont le droit de le  
faire, c'est connu comme un engin fixe, une senne de  
plage. Il y a aussi des fascines qui capturent le  
capelan; ils ont un permis et c'est pêché aussi  
20 sportivement.

Je sais qu'il y a du braconnage aussi, il y en a  
qui ont... que c'est pas permis, on est au courant de ça  
aussi, il y a quelques cas qui nous ont été rapportés,  
il y a quelques cas qu'on a eu à intervenir puis saisir  
25 aussi. Ça fait que oui,

ça existe et chaque printemps, c'est quelque chose qu'on surveille aussi.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

5           Alors, si vous le voulez bien, on va prendre un petit café, on va s'arrêter pour une pause, dix à quinze minutes et on reprend ensuite avec l'objectif D.

SUSPENSION

10

M. PIERRE BELAND:

Alors, on reprend donc à l'objectif D, à moins que... Non, pas de commentaires oubliés? Objectif D. Monsieur Morisset.

15 M. JEAN MORISSET:

Juste pour revenir, concernant les permis de phoque pour usage personnel, monsieur Beaudoin m'apprenait qu'il y a un moratoire maintenant, il n'y a plus d'émission de ces permis-là depuis deux ans au moins, là. Donc, c'est juste les gens qui ont des permis qui peuvent encore le faire.

20

M. PIERRE BELAND:

Je crois même que le moratoire s'applique à

la zone à partir d'ici en montant et non pas en bas,  
n'est-ce-pas, monsieur Beaudoin?

M. PERRY BEAUDOIN:

C'est bien ça, la Basse-Côte-Nord, de Kegaska à  
5 Blanc-Sablon, on peut émettre encore des permis; mais en  
montant, c'est un moratoire présentement.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Alors, l'objectif D vise, en fait... les mesures  
10 sous l'objectif D sont des mesures qui visent à contrer  
plus d'une menace à la fois ou qui ont une portée plus  
générale. C'est pas des mesures réglementaire  
évidemment.

Mesure D1.1:

15 *"Identifier les sites sensibles,  
uniques ou d'importance pour les  
mammifères marins dans la ZPM  
proposée... - sans "s" - ... et évaluer  
le niveau de protection qui leur est  
20 requis."*

Il s'agit, en fait, de faire une cartographie de  
la zone, mais en fonction de l'utilisation que les  
mammifères marins en font, différentes espèces,  
différents sites; probablement aussi pour différentes  
25 activités.

Monsieur Cantin, rien à ajouter?

Alors, questions, informations?

Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

5                    Petite question. On parle, dans un premier temps,  
de cartographe; étant donné que c'est une gestion  
évolutive dans une ZPM, est-ce qu'on peut penser à long  
terme qu'il peut y avoir des zones d'exclusion de  
navigation comme on connaît avec la baleine noire dans  
10                    la Baie de Fundy?

M. PIERRE BELAND:

                  Ça dit "*Évaluer le niveau de protection qui leur  
est requis*", donc, monsieur Cantin.

M. GUY CANTIN:

15                    Effectivement, dans un premier temps, c'est de  
faire une cartographie la plus précise possible. Par la  
suite, bien, on peut pas dire qu'est-ce qu'on va faire,  
est-ce que ça va être nécessaire d'avoir des zones  
d'exclusion, je le sais pas, ça va être évalué à la  
20                    pièce.

                  Donc, si le niveau de protection requis est déjà  
suffisant dans ces zones-là, on fait rien. Si c'est  
insuffisant, qu'est-ce qu'on fait? C'est à voir. Une  
zone d'exclusion? Peut-être; pas nécessairement.

M. PIERRE BELAND:

Autres questions?

Mesure D1.2; on y a fait allusion déjà:

5           *"Porter une attention particulière à  
l'harmonisation et à la complémentarité  
des mesures de gestion prises à  
l'intérieur de la ZPM avec celles du  
parc marin Saguenay-Saint-Laurent."*

10           Je pense que les mots "harmonisation" ici et  
"complémentarité" veulent mettre l'emphase sur le fait  
que la ZPM n'est pas le parc marin Saguenay-Saint-  
Laurent, mais qu'évidemment, il y a des préoccupations  
communes.

15           Questions? Je pense qu'en ce qui concerne... on  
en a parlé beaucoup ce matin en ce qui concerne les  
croisières d'observation aux mammifères marins.

Monsieur Bélanger, ça va? Harmoniser?

M. YVON BELANGER:

20           Oui, pendant trois ans, il y a eu des rencontres  
avec le parc marin; Pierre était là, Patrice était là,  
Nadia aussi, où on a discuté des modalités, et cætera,  
pour arriver à un règlement.

Ce règlement-là a été bien accepté par tout le monde, puis il est appliqué présentement, puis je pense qu'il a donné des bons résultats. Que ce règlement-là soit appliqué sur l'ensemble, mais jamais à cette  
5 époque-là il a été question que la baleine bleue ne devait pas être observée. Elle devait être observée, mais avec le même respect qu'on faisait avec les autres.

C'est de façon accidentelle dans le fond qu'elle  
10 s'est retrouvée dans cette situation-là parce qu'on avait fait une loi que dans le parc marin toute espèce en voie de disparition devait ne pas être approchée à plus de quatre cents (400) mètres, c'était dans le but de protéger les bélugas, les mères avec les petits,  
15 parce qu'ils mettent bas dans ce coin-là puis avec toutes les activités sociales...

Quand cette question-là a été débattue, ça a été débattu avec Pêches et Océans, ça, cette question-là, je pense, puis avec le comité que je connais pas, qui gère  
20 cette question-là des espèces en voie de disparition, puis Richard Cyr est intervenu pour faire placer la baleine bleue là-dedans, mais il a été le premier surpris à voir que ça interdisait son observation; lui-même

disait: *"Bien non, c'est pas une question d'interdire l'observation de la Bleue, c'est une question de dire: La Bleue a des problèmes puis on a besoin de la protéger."*

5            Puis là, ça a créé ce problème-là que la Bleue n'était plus observable là-bas, que les rorquals communs qui étaient dans le parc étaient de plus en plus absents. On s'est rabattus plus vers la Bleue dans le secteur puis là, comme en dehors du parc il y avait pas  
10 de règlement là-dessus...

          Alors, que les règlements soient étendus à l'ensemble, c'est une chose, mais que l'erreur qui est venue comme par accident, puis erreur soit étendue à l'ensemble de tout le Canada puis l'ensemble de toute la  
15 ZPM, moi, je m'oppose à ça présentement.

          Je trouve que c'est exagéré comme situation pour ce qu'on connaît à l'heure actuelle, là. Je veux pas dire que peut-être que... je dis pas que c'est mauvais, là, ça a rien de mauvais, là, c'est toujours bon de  
20 laisser une espèce tranquille complètement quand elle est en difficulté, mais je trouve ça un peu pousser fort.

M. PIERRE BELAND:

Exagéré.

M. YVON BELANGER:

Oui, puis quand ça devient exagéré, bien, ça perd  
5 un peu de crédibilité. Puis quand un règlement perd une  
certaine crédibilité, il est moins porté à être observé  
par les gens, tandis que le règlement qui avait été  
accepté par l'ensemble, parce que les gens trouvaient  
que ça avait pas de bon sens se retrouver tant de monde  
10 autour des baleines, puis...

Ça, ça a été quand même accepté, puis je pense que  
c'est suivi de façon... pas toujours parfaite, là, dans  
le parc, mais de façon... ça s'est amélioré beaucoup sur  
l'ensemble, là.

15 A cette époque-là, moi, j'allais à l'intérieur du  
parc; maintenant, je peux plus y aller parce que je fais  
pas partie des gens qui exploitent à l'intérieur du  
parc, là, mais je pense même que même à l'extérieur du  
parc, le comportement a changé à partir de ce temps-là.

20 Bien là, c'est certain que cette année il y a eu,  
je pense, une pression beaucoup plus forte parce qu'il y  
avait très peu de gros rorquals en haut. Là, j'ai vu  
beaucoup moins parce que je

suis allé très peu dans le secteur que Pierre a spécifié aujourd'hui, parce que les baleines étaient pas très loin, nous autres, on se déplaçait pas beaucoup.

M. PIERRE BELAND:

5                   Alors, votre opposition est notée.

M. YVON BELANGER:

Oui, que cet accident-là dans le fond soit transporté puis en faire une espèce de règlement général me paraît un peu excessif.

10 M. PIERRE BELAND:

Madame Ménard, un commentaire puisqu'il est question du parc marin?

MME NADIA MENARD:

15                   Juste amener une précision. Lorsqu'on a travaillé sur la rédaction du règlement, on s'était inspiré de la *Loi sur les espèces en péril* qui s'en venait, on savait pas que la baleine bleue aurait un nouveau statut.

20                   Cependant, ce qui est important là-dedans, c'est qu'on voulait s'assurer qu'on soit en conformité avec la nouvelle loi, donc, ça nécessitait de protéger toute espèce en voie de disparition ou menacée.

Donc, c'est pas tout à fait un accident, là,

ça aurait pu être: Bon, maintenant, le béluga est  
seulement menacé, si jamais il aura un autre statut,  
bien là, le règlement s'appliquerait différemment.

5                   Donc c'est pas nécessairement - comment je dirais  
- si on avait ciblé seulement le béluga, on aurait mis  
dans la loi "*béluga*"; mais on a inclus "*toute espèce en  
voie de disparition ou menacée*" pour s'inspirer de la  
nouvelle loi.

M. PIERRE BELAND:

10                   Donc, c'est une mécanique qui relève du fait que  
la loi est écrite de cette façon-là?

MME NADIA MENARD:

15                   C'est ça, c'est que je veux juste apporter une  
précision au commentaire à Yvon, là, que c'était pas...  
on visait pas seulement de protéger le béluga, sinon on  
aurait inscrit "*béluga*", mais on a inclus "*toutes les  
espèces*".

M. PIERRE BELAND:

20                   C'est bien compris et on note aussi que monsieur  
Bélanger, *nonobstant* ce fait, trouve qu'en ce qui  
concerne la Bleue, de lui donner la même restriction  
qu'au béluga, c'est exagéré, c'est ce qu'il a signifié.

M. YVON BELANGER:

Oui, puis si on considère... en tout cas, ça, j'ai pas de misère à croire ça que la Bleue du Saint-Laurent à l'heure actuelle est une espèce qui est au moins en régression, là. On l'a constaté nous autres, mais sur 5 vingt-cinq (25) ans d'observation par d'autres, je pense qu'on a assez de preuve, là, pour voir qu'il a des grosses difficultés, mais si on regarde les dernières années, on pourrait considérer le rorqual commun comme 10 encore plus en difficulté parce que le rorqual commun a été moins abondant que même la Bleue depuis trois ou quatre ans, là.

M. PIERRE BELAND:

Je pense que le statut de la Bleue relève pas 15 uniquement des observations qui sont faites dans la ZPM, mais relève du statut de la population en général dans l'Est du Canada et le rorqual commun, sa situation en général, est peut-être pas aussi dramatique que la situation de la Bleue.

20 M. YVON BELANGER:

Ce qu'on sait pas à l'heure actuelle, c'est si cette Bleue-là qu'on voit nous autres peut-être occasionnellement, peut-être de façon permanente, fait partie d'un troupeau qui est plus abondant,

parce qu'on sait qu'il y a des Bleues dans l'Atlantique, mais il y a personne pour les observer à l'heure actuelle.

5           Alors, c'est très difficile. On a fait quelques observations et très sporadiques dans le bout de l'Islande puis il y en a eu quelques-unes qui ont été faites près des Açores, puis quelques fois près des Maritimes, mais il y a eu deux, trois animaux, je pense, qui ont été photographiés près des Maritimes.

10 M. PIERRE BELAND:

Je ne voudrais pas qu'on fasse l'examen espèce par espèce aujourd'hui, mais vos objections sont notées, monsieur Bélanger.

Monsieur Cantin, vous avez un...

15 M. GUY CANTIN:

Seulement un petit point d'information. Ici, j'ai dans mon rapport, on parlait dans l'Atlantique Nord pour le rorqual bleu... de rorqual commun, de cinquante-six mille (56 000) individus.

20 M. PIERRE BELAND:

Rorqual commun?

M. GUY CANTIN:

Oui.

M. PIERRE BELAND:

Donc, population vaste, considérable. N'empêche qu'il peut y avoir des variations localement, par exemple, d'année en année.

5 M. YVON BELANGER:

Ce qu'on sait pas à l'heure actuelle, c'est même pour le rorqual commun, personne sait à l'heure actuelle le rorqual commun d'ici où est-ce qu'il va. Qu'est-ce qu'on dit qu'on sait pas sur la Bleue, à l'heure  
10 actuelle, on le sait pas non plus sur le rorqual commun, puis on le sait pas sur le petit rorqual aussi. On a aucune idée des populations de petits rorquals du Saint-Laurent si c'est les mêmes populations qu'ailleurs.

Il y a des hypothèses que ce serait surtout des  
15 femelles qu'on a ici. Il y a eu un mâle de trouvé mort, là, cet été, qui vient comme remettre en péril cette hypothèse qu'on aurait seulement des femelles, mais on trouve pas de femelles avec des petits beaucoup, là, mais...

20 Même si ces choses-là qui nous paraissent abondantes, on connaît pas du tout, même ceux-là, on est loin d'être... on est loin d'en savoir beaucoup. Ça paraît simple le rorqual commun, ça paraît que c'est commun, on connaît tout ça, puis

les gens m'arrivent à tous les jours, j'ai du monde qui me parlent de la migration des rorquals communs qui vont vers le sud comme ils me parlent de la migration des rorquals bleus qui vont vers le sud, puis à l'heure  
5 actuelle, je connais aucune preuve qui a été apportée pourquoi qu'on a vu un rorqual commun ou un rorqual bleu dans le sud, puis qu'on en avait vu dans le Saint-Laurent. Ça fait qu'on voit qu'on a encore beaucoup...

M. PIERRE BELAND:

10 Ça fait partie des connaissances à acquérir sur les mammifères marins de la ZPM, vous avez raison.

Questions, informations sur l'harmonisation, complémentarité des mesures adoptées qui existent déjà dans le parc marin ou éventuellement, parce que  
15 j'imagine que les deux vont évoluer concurremment.

Mesure D1.3, on l'a faite plutôt, c'est la table multipartite et on a hâte d'avoir les commentaires des gens du transport maritime que nous rencontrons à Québec la semaine prochaine.

20 D1.4:

*"Tenir des activités de sensibilisation... sur la*

*protection des mammifères marins à  
l'intention des officiers et des  
pilotes des navires qui transitent dans  
la ZPM".*

5           A Rimouski, les gens de l'Institut maritime nous  
ont dit qu'ils étaient intéressés à ça et qu'ils  
verraient à peut-être inclure dans la formation des  
futurs officiers, un chapitre sur les mammifères marins  
et la ZPM et comment se comporter. On rencontre les  
10           pilotes à Québec aussi.

          Monsieur Léonard.

M. PIERRE LEONARD:

          Je pense que par le biais du Collège de Grande-  
Rivière aussi vous auriez intérêt à sensibiliser les  
15           pêcheurs en formation.

M. PIERRE BELAND:

          Excellent suggestion, Collège des pêches de  
Grande-Rivière.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

20           Le libellé exact, c'est le Centre spécialisé des  
pêches de Grande-Rivière.

M. PIERRE BELAND:

          Centre spécialisé des pêches, c'est bien ça.  
Également, on nous a parlé de faire inclure dans

la formation des plaisanciers qui veulent obtenir leur  
carte de compétence pour pouvoir conduire une petite  
embarcation, quelques mots sur les mammifères marins et  
la façon de se comporter, l'existence d'une ZPM s'ils  
5 vont en aval de Québec, Montréal et tout.

D1.5, on l'a couvert. A moins que je ne me  
trompe, on a passé le cahier en entier.

Monsieur Le Sauter.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

10               Seulement un commentaire final concernant la Bleue  
et question d'harmonisation avec la réglementation déjà  
en place au parc marin. On parlait hier et dans les  
séances précédentes, on préférait utiliser le terme  
"arrimage" qui est peut-être plus juste que  
15 "harmonisation", parce qu'on peut avoir une approche  
différence mais avoir pour des objectifs similaires.

Et en termes de rorqual bleu, bien, on va avoir la  
chance de pouvoir échanger, là, avec Richard Cyr,  
probablement la semaine prochaine lors de la séance  
20 d'environnement à Québec.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Le Sauter

Questions? Autres informations? Mon public

anonyme, avez-vous des questions pour nous?

Je pense que nous avons atteint le point 7, qui s'appelle "*Discussion*".

5 En fait, discussion, c'est un peu ce que nous avons fait toute la journée, échange d'informations, questions, recommandations. Ce que je propose de faire plutôt qu'une discussion au point 7, c'est de demander à chacun d'entre vous, et je l'ai fait à toutes les séances, deux questions.

10 La première question: Est-ce que vous croyez que l'ensemble des mesures vont permettre d'atteindre les objectifs?

15 Et la deuxième question: Vos réflexions sur le processus de consultation, surtout peut-être en ce qui concerne l'avenir, si on peut compter sur votre implication dans le futur?

Je vais commencer par vous, monsieur Corbeil, qui êtes seul de votre côté de la table; vos voisins vous ont abandonné.

20 M. PATRICE CORBEIL:

Merci, mais je demeure avec vous autres. Alors, sur l'ensemble de mesures, je pense que c'est un excellent travail. Moi, je vous félicite tous ceux qui ont travaillé, puis aujourd'hui tout

le monde qui a travaillé là-dessus parce qu'il y a...

C'est un excellent travail, on est en faveur avec toutes les mesures qui sont là. Je crois qu'aujourd'hui j'ai pu émettre mon opinion sur les points qui me  
5 chicotaient et vous en avez pris note.

Donc, on va continuer à suivre l'évolution de ce processus-là. On va s'impliquer s'il y a lieu, et c'est dans la même lignée que notre mission de base de créer une ZPM, c'est-à-dire la protection, tantôt, je parlais,  
10 au tout début de la rencontre, en me présentant le centre d'interprétation, éducation, recherche, mais la mission c'est la conservation et la protection des mammifères marins, de mieux connaître pour mieux comprendre, pour mieux protéger, alors, ça cadre  
15 parfaitement dans notre mandat.

Donc, je félicite cette initiative et j'ai bien hâte de voir le jour de la création officielle de la ZPM.

M. PIERRE BELAND:

20 On va savoir dans quelques minutes à quelle date ça va se produire.

Monsieur Tremblay.

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY:

Oui, premièrement, je suis bien content de voir le processus qui s'est fait aujourd'hui. Les différentes mesures c'est exactement dans la vision qu'on a, nous, par rapport à la réhabilitation du Saint-Laurent, au comité ZIP. C'est certain qu'on n'a pas l'expertise d'autres organismes qui sont spécifiquement axés sur les mammifères marins. C'est pour ça que je me suis pas senti souvent avoir la connaissance pour intervenir aujourd'hui, mais de façon générale, avec les connaissance que j'ai ici et qu'on a au comité ZIP, les mesures vont très bien dans nos objectifs.

C'est sûr qu'on serait intéressés à intervenir dans le futur, mais c'est certain qu'à ce moment-là il va falloir prévoir des moyens de subvention, un peu d'argent rattaché à ça, parce que, bon, la façon qu'on fonctionne, probablement que c'est la même chose pour les autres organismes, si on n'a pas un objectif précis avec un montant qui est rattaché, c'est difficile des fois de s'investir en tant qu'organisme de façon plus qu'une journée comme ça. C'est en gros ce que je voulais dire.

M. PIERRE BELAND:

Merci.

Monsieur Léonard, c'est votre deuxième journée avec nous.

5 M. PIERRE LEONARD:

Je vais essayer de changer ma conclusion d'hier, là. Le ratio de fonctionnaires a baissé aujourd'hui, c'est quand même potentiellement bon, là. Je voulais dire qu'on était une région plutôt favorisée par les  
10 découlements de la *Loi des Océans*. Si on regarde, on était plusieurs hier et aujourd'hui participants de la gestion intégrée de la zone côtière Escoumins-Betsiamites, on a une ZPM Manicouagan, on va avoir une ZPM estuaire, on a un parc au niveau de la protection,  
15 je pense qu'on est quand même favorisé comme région, et ce, au niveau du Canada, parce qu'on remarque que l'établissement de cette ZPM est une des seules qui se fait dans une zone où il y a de l'interaction avec les humains aussi forte qu'ici, puis j'ai hâte de voir les  
20 découlements de ça et les suites du monde. Merci.

M. PIERRE BELAND:

Mais je sais, d'après votre témoignage d'hier, qu'on peut compter sur vous pour l'avenir.

M. PIERRE LEONARD:

Je voudrais pas être redondant, là, merci.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Gagnon.

5 M. DANY GAGNON:

Je suis très heureux qu'on ait été convoqué, justement, pour prendre partie à la consultation. Un petit peu dans le sens de ce que monsieur Léonard disait, on a des richesses qui sont uniques à notre  
10 région, les mammifères marins, donc, c'est important, très important de les protéger.

L'ensemble des mesures sont très intéressantes, je vois que ça va être une tâche colossale, par exemple, d'amener tout le monde vers ces mesures-là, beaucoup de  
15 sensibilisation, beaucoup - entre guillemets - d'éducation à faire, mais moi aussi, là, comme un petit peu tout le monde, j'ai bien hâte de voir la création de la ZPM dans le futur.

M. PIERRE BELAND:

20 Merci. Monsieur Gagnon, on pourra vous consulter à nouveau lorsque les mesures seront modifiées ou bonifiées.

M. DANY GAGNON:

Oui, tout à fait.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Zbinden.

5 M. DANY ZBINDEN:

Oui, quant à la première question, je trouve que c'est impressionnant le travail qui a déjà été fait puis l'ensemble des facteurs ou des impacts réels ou potentiels qui sont adressés là-dedans est vaste. Je  
10 pense que ça englobe tous les facteurs qu'on devrait adresser dans le cadre d'une zone de protection marine.

Puis deuxième question, oui, nous, comme organisme, on est certainement intéressé à s'impliquer pour la mise en oeuvre de cette zone de protection  
15 marine, on est d'ailleurs déjà... on fait un peu comme les réseaux québécois d'urgence pour les mammifères marins, qui a été parti par le GREMM et d'autres, notamment Pêches et Océans. Alors, on est disponible puis félicitation pour le travail.

20 M. PIERRE BELAND:

Merci.

Madame St-Pierre.

MME LENA ST-PIERRE:

Oui, bien, pour ma part je suis bien contente  
d'avoir participé parce que tout d'abord c'est une  
information que suis venue chercher et puis d'en  
5 apprendre un peu plus aussi sur tout l'aspect  
réglementation qui est mis en oeuvre. Je trouve que  
c'est un très beau projet, c'est tout l'aspect qu'on  
peut voir qui introduit aussi la cohabitation humaine et  
ressource et aussi toutes les activités industrielles et  
10 commerciales, là, c'est l'aspect intéressant.

C'est sûr que nous on oeuvre dans un secteur  
entrepreneurial, c'est une grande ressource qui est à la  
base de plusieurs de nos entreprises et on la surveille  
de près. Donc, aussi, pour le maintien et la sauvegarde  
15 des emplois.

Donc, on est toujours disponible pour soutenir  
autant des projets pour la durabilité de cette  
ressource-là et d'être aussi à l'avant-garde pour  
soutenir des projets de développement et de recherche.

20 M. PIERRE BELAND:

Merci. Sûrement que nous aurons l'occasion de  
vous consulter à nouveau.

MME LENA ST-PIERRE:

Merci.

M. PIERRE BELAND:

Monsieur Bélanger.

5 M. YVON BELANGER:

Je vous remercie beaucoup d'avoir pu exprimer ici  
ce que j'avais à dire, là. Vous comprendrez que j'ai  
une relation un peu plus émotive et affective avec ces  
mammifères-là puis avec ce milieu-là, je passe six mois  
10 par année, à raison de dix à douze heures par jour sur  
l'eau, alors, c'est pas le même type de relation, là, je  
vois pas ça de l'extérieur, mais je vois ça avec les  
deux pieds dans l'eau, là.

J'espère que... parce que je suis certain que vous  
15 allez prendre en considération qu'est-ce qu'on a dit,  
j'espère que vous garderez pas l'impression que je vais  
à l'encontre de ces mesures de protection là, je suis  
entièrement en faveur d'une zone de protection marine et  
puis je serai toujours prêt à collaborer dans cette  
20 question-là aussi.

M. PIERRE BELAND:

Merci, monsieur Bélanger. Oui, on a compris que  
vous aviez une relation privilégiée avec les

Bleues, j'en ai toujours eu une avec une autre espèce qui partage un peu les mêmes eaux, je sais de quoi vous parlez.

Madame Villeneuve.

5 MME CLAUDETTE VILLENEUVE:

Moi, je vous dirais que j'ai trouvé la journée très intéressante. J'avais déjà pris connaissance des mesures que vous apportiez, je considère que ces mesures-là sont importantes. J'ai une tendance à voir  
10 ça tout le long de la côte jusqu'à Blanc-Sablon, c'est ça qui est peut-être pour moi difficile, parce que une zone de protection marine comme ça, il me semble que ça devrait être partout.

Mais en tout cas, c'est intéressant, je suis  
15 convaincue que ça va bien fonctionner, que tout le monde... il y a tellement de sensibilisation maintenant de faite, que tout le monde va embarquer dans ce projet-là, et que les mesures vont être prises en considération là-dessus.

20 Ah, je m'entends bien, là. Non mais j'entends du son, moi.

M. PIERRE BELAND:

Allons-y, continuez.

MME CLAUDETTE VILLENEUVE:

Excusez-moi. Bon, c'est ça, et vous m'avez dit tantôt... monsieur Le Sauteur m'a dit qu'il y aurait des mesures qui pourraient être apportées pour d'autres secteurs du golfe, alors, ça, ça m'intéresse beaucoup.

J'ai entendu aussi, et là, je déborde un petit peu, comme je vous ai dit, j'ai toujours une tendance à voir ça plus grand, je vais vous dire un petit peu comme monsieur Tremblay a dit tantôt, on a chez nous aussi une ZIP, une zone d'intervention prioritaire, qui s'appelle la Zip Côte-Nord du golfe, et s'il y avait de la sensibilisation et de l'éducation à faire, on est prêt à y travailler.

En tant que conseil régional, il y a des personnes qui siègent à notre conseil, des gens qui viennent du secteur de la Haute-Côte-Nord, que ce soit avec la zone... c'est-à-dire avec le comité côtier, monsieur Bélisle, avec d'autres personnes aussi qui sont du comité ZIP de la Côte-Nord de l'estuaire, alors, on va continuer à suivre le projet et pour nous, c'est très important, très intéressant et on espère que tout va se concrétiser rapidement.

C'est quelque chose d'intéressant, c'est quelque chose de positif pour la région et pour la Haute-Côte-Nord où j'ai vu plusieurs personnes travailler, surtout les élus, dans un autre contexte, je pense que c'est important pour la Haute-Côte-Nord d'avoir une ZPM qui va donner encore peut-être plus d'importance à cette sous-région-là.

M. PIERRE BELAND:

Merci, madame Villeneuve.

Monsieur Bélisle était avec nous hier, en passant.

MME CLAUDETTE VILLENEUVE:

J'imagine, oui.

M. PIERRE BELAND:

Autres commentaires, informations?

Monsieur Le Sauter, deux choses: L'avenir, qu'est-ce qui se passe à partir de maintenant et peut-être aussi un peu d'information sur comment sera gérée la ZPM? A cette étape-ci, je pense qu'il n'y a rien, absolument rien de définitif, il y a des scénarios généraux, mais peut-être pourriez-vous nous présenter tout ça.

M. DANIEL LE SAUTEUR:

Merci, Monsieur le Président.

PRESENTATION DU CADRE DE GESTION PAR M. DANIEL LE SAUTEUR

(Voir notes du 28 octobre 2004)

M. PIERRE BELAND:

5                   Merci.

                  Questions sur cette présentation? Évidemment, il  
s'agit d'un scénario sommaire à développer  
éventuellement. Le futur, justement à développer,  
monsieur Le Sauter, qu'est-ce qui nous attend à partir  
10                  d'aujourd'hui?

PRESENTATION DES ETAPES A VENIR PAR M. DANIEL LE SAUTEUR

(Voir notes du 28 octobre 2004)

15 M. PIERRE BELAND:

                  Merci, monsieur Le Sauter.

                  Questions sur cette planification proposée qui, on  
l'espère, se réalisera telle quelle, sinon je pense  
qu'on a épuisé notre ordre du jour.

20                  Je vous dis que j'ai apprécié cette journée, j'ai  
apprécié toutes les séances. En fait, je pense quand on  
aura fini, on aura rencontré plus de deux cents (200)  
personnes et à chaque fois on a des éléments nouveaux.

                  Et par petits groupes comme ça, on a

l'occasion d'échanger, d'obtenir vraiment votre vision des choses, votre position, parce que notre objectif vraiment c'est de modifier, de bonifier les mesures qui sont déjà présentées, de profiter de vos connaissances du milieu, de connaissances qui sont reliées à vos activités dans la zone, et ça permet aussi de nous rapprocher de vous et de nous rapprocher de cet idéal, je pense, qui veut que éventuellement on réussisse à ce que chacun développe un sentiment d'appartenance pour la ZPM.

Il y en a beaucoup qui l'ont dit à chaque séance que c'est impossible de faire la police sur un territoire aussi grand, qu'il y a plusieurs considérations et il y a plusieurs façons de procéder, il y a plusieurs activités, et que la seule façon de faire respecter les mammifères marins, de les protéger, c'est que chacun fasse comme si c'était sa cour et ses animaux à lui.

Je pense que monsieur Bélanger, c'est un peu le message que vous avez donné aujourd'hui, quand on connaît bien les animaux, on veut les préserver et c'est seulement avec ce sentiment d'appartenance, je pense, qu'on va réussir à faire protéger la ZPM.

Donc, merci à vous, merci aux organismes qui

vous supportent, merci d'avoir donné du temps parce que souvent on a beaucoup de demandes quand on représente un organisme, on est toujours tiraillé à gauche et à droite.

5                   Merci d'avoir donné votre temps et vos impressions, vos opinions, vos recommandations aujourd'hui. Tout sera intégré dans le rapport, dans le processus de bonification des mesures. Merci à l'équipe de consultation, messieurs qui sont là, et les autres  
10                   qui ne sont pas ici. Ça fait depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) qu'ils travaillent sur ce projet, qui est un magnifique projet comme vous le dites et ils y croient à ce projet, je pense que c'est la  
meilleure garantie du succès.

15                   Merci à notre équipe technique sans lesquels on se seraient moins bien entendus aujourd'hui au point de vue physique.

                  La prochaine consultation aura lieu à Québec mardi et nous parlerons d'environnement, mardi. Mercredi,  
20                   nous parlerons d'activités récréatives et nous terminons le deux (2) décembre à Québec avec les gens du transport maritime; ça promet d'être intéressant.

                  Je vous rappelle que vous pouvez faire

parvenir tous commentaires, en particulier en remplissant ce cahier d'information, et si vous n'en avez pas, il doit y en avoir des exemplaires derrière.

Merci et au plaisir de vous rencontrer à nouveau.

5 Monsieur Cantin?

M. GUY CANTIN:

Je voulais juste ajouter, si jamais vous êtes de passage à Québec, je vous invite à venir assister à ces séances.

10 M. PIERRE BELAND:

Merci.

-----